

Les felquistes sont toujours à Paris

par Louis-Bernard ROBITAILLE
collaboration spéciale

PARIS — Tout indique que le groupe de Jacques Lanctôt et de Marc Carboneau se trouve toujours à Paris, et n'a pas l'intention d'aller en Algérie. Il semble également, selon des déclarations faites hier à la presse par le ministre français de l'Intérieur, que le statut des cinq adultes et des deux enfants qui les accompagnent sera fixé d'ici quelques jours, "au plus tard une semaine". Au ministère de l'Intérieur, le porte-parole, M. Paul Mousset, s'étonne d'abord ironiquement de l'intérêt que lui porte depuis deux ou trois jours la presse canadienne. Il ajoute qu'il n'a rien à déclarer au sujet du groupe. Mais il précise qu'une décision sera prise incessamment, "dans un sens ou dans l'autre", dans un avenir rapproché. "D'ici une semaine?" "Au plus tard", répond-il. Mais il précise que l'affaire concerne également le Quai d'Orsay (Affaires étrangères).

A l'ambassade du Canada, on affirme n'avoir toujours pas reçu d'instructions du gouvernement canadien sur l'attitude à adopter dans cette affaire. Depuis la demande d'information faite auprès de l'Intérieur et des Affaires étrangères, c'est le statu quo. Mais on prend pour acquis que le gouvernement canadien ne demandera pas l'extradition.

A partir de ce moment, que peut-il se passer? Ou le groupe de Cubains n'est pas admis à séjourner en France, et alors on ne sait trop ce qu'il va devenir (vers quel pays se dirigera-t-il, à condition qu'il ait les moyens financiers de repartir vers un autre pays?). Ou alors il est admis à séjourner.

Dans ce cas, la procédure la plus courante est la suivante: Lanctôt et ses amis présentent une demande auprès de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides qui, après étude du dossier, délivre la carte de réfugié prévue par la convention de Genève (cette carte, jointe à un titre de transport officiel, permet au détenteur d'entrer dans les pays signataires de la convention). En principe, le ministre français de l'Intérieur accorde alors le permis de séjour aux réfugiés.

La France, à l'heure actuelle, fait partie des pays relativement ouverts aux réfugiés politiques. Il s'agit là d'une tradition déjà ancienne. Sur les 120,000 réfugiés officiels qui se trouvent dans le pays, la grande majorité sont des Russes blancs anti-soviétiques et des anciens Républicains espagnols. Plus récemment, la France, sous la présidence de Georges Pompidou, a été l'un des pays, avec la Suède, qui ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés chiliens (tout en s'empressant, au lendemain du coup d'Etat, de reconnaître la junte militaire).

Plus libéral que beaucoup de pays (et que le Canada, notamment), l'Etat français est loin cependant d'ouvrir ses portes à tous les réfugiés politiques, surtout s'ils sont de gauche. Sous le régime gaulliste, notamment, l'accueil s'était fait beaucoup moins généreux. Il y a eu le cas, un peu particulier, de l'Allemand Daniel Cohn-Bendit qui, en 1968, s'est vu interdire à vie le séjour sur le territoire français (il vient d'ailleurs d'écrire au président Giscard d'Estaing pour demander l'abrogation de ce décret).

Il y a eu, en 1972, le cas de l'activiste américain Eldridge Cleaver qui, déclaré indésirable à Alger, s'est vu refuser le permis de séjour en France. Il y a eu, plus récemment, le cas d'un militant autonomiste basque que le gouvernement français, sur la demande de Madrid, se disposait à expulser de France. Il y a eu enfin, depuis de nombreuses années, des dizaines et des dizaines de cas d'expulsions.

Voir FELQUISTES, page A 6

Trudeau ne courra pas après les ravisseurs de Cross

— page A 9

Depuis 4 heures ce matin Ni métro, ni autobus

par Georges-Hébert GERMAIN

A la suite d'une décision prise hier soir par la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro et des services connexes de la CTCUM, les Montréalais sont privés des services d'autobus et de métro depuis 4 heures ce matin.

Les automobilistes sont peut-être heureux de pouvoir circuler plus librement dans les rues de la Communauté urbaine, mais plusieurs dizaines de milliers d'usagers des transports en commun ont du ce matin faire appel à leurs amis ou à leur imagination pour se rendre au travail où plusieurs d'entre eux sont arrivés en retard et ne savent pas trop comment ni à quelle heure ils vont rentrer chez eux ce soir.

Réunis hier soir au sous-sol de l'é-

glise Saint-Edouard, rue Saint-Denis, à deux pas du métro Beaubien, 700 membres de la Fraternité des chauffeurs et opérateurs de la CTCUM ont en effet résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de leur comité exécutif concernant le débrayage général dès ce matin de tous les membres (3,200) et dans toutes les divisions.

Ce geste veut tout d'abord appuyer dans leurs revendications les chauffeurs des garages Saint-Michel et Legendre qui demandent à être payés pour les journées du 25 et 26 juin au cours desquelles ils ont été empêchés de travailler par les piqueteurs de la Fraternité des employés de sécurité de la CTCUM. La compagnie refuse en effet de payer ces journées sans avoir la preuve qu'il y a eu de la vio-

lence de la part des policiers du métro, en grève depuis le 9 juin dernier.

Elle prétend que les chauffeurs se sont montrés trop conciliants ou trop complaisants avec les grévistes. Ceux-ci ont par ailleurs prétendu que la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs les avait appuyés. M. Roger Lapiere, président de la Fraternité des chauffeurs et des opérateurs, que nous avons rejoint hier soir au téléphone, a tenu à préciser qu'il n'y avait eu aucune entente entre les deux Fraternités. "Il est bien évident que nous accordons notre appui moral aux policiers du métro, mais nous n'avons posé aucun geste de solidarité à leur égard et nous ne nous sommes jamais rencontrés officiellement pour négocier quelque en-

tente que ce soit." Les chauffeurs des garages Saint-Michel et Legendre ont rapporté hier qu'ils avaient reçu des menaces de la part de certains grévistes et qu'ils ne pouvaient continuer à travailler sans que leur sécurité soit assurée.

Hier matin, au garage Saint-Michel, un piqueteur de la Fraternité des employés de sécurité s'est planté devant les autobus qui tentaient de franchir la barrière pour alier assurer le service régulier. Les chauffeurs ont demandé à la police de la CUM d'intervenir, mais on leur a répondu que la grève des policiers du métro était légale et que l'injonction de la cour stipulait qu'ils avaient droit à quatre pi-

Voir METRO, page A 6

* Autres informations, page A 14

AUJOURD'HUI

LA MODE



AVEC MADELEINE DUBUC

Durant le week-end dernier, l'Association des manufacturiers américains organisait à Spring Lake, dans le New Jersey, des défilés sur la mode masculine automne-hiver 74. Notre journaliste Madeleine Dubuc y assistait. Ses conclusions: les tendances vont davantage à la relaxation et à la sagesse plutôt qu'à l'excentricité. Comme si on nous conseillait gentiment d'acheter... mais d'acheter pour longtemps.

— page B 1

Pleins feux sur la campagne

— pages A 8 et A 9

Bâle: une percée prodigieuse de l'art québécois

— page F 2

SOMMAIRE

Arts et spectacles: F 1 à F 5
Bandes dessinées: F 6
Cinéma: F 3
Décès, naissances, etc.: D 19
Economie: F 8 à F 12
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: F 6
Horoscope: B 5
Informations étrangères: A 12
Les maux de notre langue: B 6
Loisirs et Récréation: F 6
Médecine d'aujourd'hui: B 2
Mon Oeil sur Montréal: B 3
"Mot-mystère": F 6
Mots croisés: D 11
Péfiltes annonces: D 2 à D 16
Plaisance: D 15
Radio et télévision: F 5
Sports: C 1 à C 15
Tribunaux: D 19
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 5
ULTIMATUM: D 5

Burns accuse un député d'avoir travaillé pour le gouvernement

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Coup de théâtre spectaculaire, hier, à l'Assemblée nationale!

Le leader de l'Opposition, M. Robert Burns, a en quelque sorte amorcé une manière de procédure d'"impeachment" contre le député libéral de Johnson, M. Jean-Claude Boutin, en l'accusant d'avoir travaillé (comme avocat) pour le gouvernement depuis son élection, le 29 octobre dernier, ce qui le rendrait "indigne" de siéger comme député.

Protestant de son innocence, le député mis en cause a immédiatement rétorqué: "Je n'ai aucun reproche à me faire... Les faits soulevés par le député de Maisonneuve lui retomberont sur le nez."

Les ministériels ont été manifestement piqués de nervosité, sinon irrités, par l'accusation du leader péquiste, que le député Louis-Philippe Lacroix a aussitôt qualifié de "Gabias no 2".

En portant une accusation aussi grave, le député de Maisonneuve fait en effet planer au-dessus de sa tête le spectre de l'affaire Gabias.

Les mordus de la politique se rap-

pellèrent en effet de cet incident, survenu il y a à peine plus de dix ans, et qui allait empêcher le député unioniste Yves Gabias de siéger jusqu'à la fin de son mandat.

M. Gabias avait accusé le procureur général de l'époque, Me René

Hamel, d'avoir accepté des pots-de-vin. Devant la commission des privilèges de la Chambre aussitôt convoquée par le premier ministre Jean Lesage, M. Gabias avait cependant été incapable de prouver ses avancés. Pour avoir ainsi porté de graves accusa-

tions sans fondement, M. Gabias, aujourd'hui juge, ne put siéger durant une longue période.

Et c'est évidemment un sort analogue que plusieurs députés libéraux entrevoient déjà hier pour M. Burns.

Voir BURNS, page A 6

Sans rien perdre, les médecins passent de \$57,000 à \$40,000 (!)

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Même si leur salaire moyen réel a augmenté, les médecins du Québec, dont on disait l'an dernier que la rémunération moyenne qu'ils recevaient de la Régie de l'assurance-maladie s'établissait à \$57,000, n'ont reçu en 1973 qu'une moyenne de \$40,750.

Cette différence ne peut s'expliquer que par la nouvelle façon de la Régie de l'assurance-maladie de présenter ses chiffres dans son rapport annuel.

Il faut cependant se rappeler que les médecins n'avaient guère apprécié, l'an dernier, que leur rémunération de \$57,000 soit étalée en manchettes de tous les journaux.

Or, voilà que cette année, la Régie fournit des données très nettement moins significatives qui font que la rémunération moyenne s'établit pour 1973 à \$40,750.

Les médecins spécialistes ont reçu une moyenne de \$46,253 tandis que les omnipraticiens se sont contentés, si on peut dire, de \$33,970.

Comment expliquer la différence avec les chiffres fournis l'an dernier?

L'an dernier, justement, la Régie avait publié, dans son rapport annuel, un graphique excluant les professionnels résidents et ceux qui avaient débuté en pratique au cours de l'année.

Le tableau isolait aussi les médecins gagnant plus de \$20,000, permettant de ne considérer que ceux qui pratiquent vraiment la médecine à plein temps.

Voir MEDECINS, page A 6

* Autres informations, page A 6

8 JUILLET

Le FLQ: une patate chaude pour Trudeau

Qui aurait prédit au début de la présente campagne électorale que M. Pierre Elliott Trudeau serait accusé de courtiser les révolutionnaires felquistes et les séparatistes québécois pour se faire réélire le 8 juillet?

Pourtant, c'est ce qui se produit en Ontario où, depuis deux jours, M. John Diefenbaker, appuyé par d'importants secteurs de la presse écrite et électronique torontoise, entretient la controverse suscitée par la visite surprise des ravisseurs de James Cross à Paris.

Lorsque les élections furent déclenchées en mai, des observateurs politiques ont prédit que la lutte serait dure et sans merci, mais personne n'avait prévu que la crise d'octobre 1970 deviendrait un sujet discuté sur les tribunes et qu'elle alimenterait la campagne. Soudainement, depuis deux jours, la crise d'octobre dont plusieurs candidats libéraux ontariens parlaient avec fierté, la citant comme un exemple frappant de leadership de la part du gouvernement Trudeau, est devenue une patate chaude pour les libéraux.

La controverse engendrée par la présence des felquistes à Paris vise précisément à discréditer le leadership et la conduite de M. Trudeau.

Depuis le début de la campagne, les libéraux ont tout mis en oeuvre pour refaire l'image de M. Trudeau. De récents sondages indiquent qu'ils y sont parvenus dans une large mesure. M. Trudeau a renfloué sa crédibilité et il pourrait reporter son parti au pouvoir. L'affaire des felquistes peut faire mal parce qu'elle porte précisément là où les libéraux "mettent le paquet", c'est-à-dire sur la personnalité du chef.

Les récentes campagnes électorales canadiennes ont toujours donné lieu à des controverses tout aussi dévastatrices les unes que les autres.

En 1965, M. Diefenbaker a fait le tour du pays en racontant comment par une soirée chaude de printemps Lucien Rivard avait demandé un boyau et une échelle pour arroser la patinoire de Saint-Vincent-de-Paul. C'était "l'affaire Rivard" et les scandales.

En 1968, M. Trudeau, porté par la trudeumanie, taillait en pièces la politique constitutionnelle conservatrice dite "des deux nations" qui fut interprétée à travers le pays comme une forme camouflée de séparatisme. Les libéraux ont tellement charrié ce thème qu'un jour, à Calgary, M. Stanfield fut forcé d'expliquer que son lieutenant québécois, feu Marcel Faribault, n'était pas un indépendantiste (sic).

En 1972, les conservateurs n'ont eu qu'à entretenir le ressentiment suscité par le "French Power", le bilinguisme et les déficits de la Commission d'assurance-chômage pour infliger d'importantes pertes aux libéraux.

Quand M. Diefenbaker a entrepris sa tournée la semaine dernière, il a rapidement enfourché le bill 22. Toutefois, pour M. Diefenbaker et les conservateurs, le voyage des felquistes à Paris est devenu un sujet en or, celui qui prend bien des anglophones ontariens et de l'Ouest aux tripes.

D'une part, l'électorat apprend que les felquistes auraient vraisemblablement pu se réfugier ailleurs qu'à La Havane, aux Etats-Unis par exemple, à quelques milles des frontières canadiennes, et que cela aurait suffi. Expliqué par un orateur comme M. Diefenbaker, cela devient loufoque.

De l'autre, il constate aussi que les felquistes n'étaient pas nécessairement confinés à Cuba.

Première conclusion tirée sur les tribunes électorales: le gouvernement Trudeau n'a pas tout dit en 1970 et pire encore, insinue-t-on, il a peut-être appâté les faits à sa façon.

Deuxième élément: pourquoi Trudeau refuse-t-il de rapatrier les felquistes?

Pour ne pas s'aliéner les séparatistes et les felquistes, répond M. Diefenbaker sans broncher. Et les plus gentils envers le gouvernement disent: "Voilà ce qui arrive quand on négocie avec des terroristes..."

Non, M. Trudeau se méprend s'il espère ne plus entendre parler de cette question d'ici le 8 juillet.

Marcel DESJARDINS

la Semaine du

Canada
24 juin - 1^{er} juillet



pensons-y!

Le MQF se prépare à durcir ses positions face aux anglophones

QUEBEC (PC) — L'adoption du bill 22 sur la langue officielle, tel que présenté par le ministre Cloutier, amènera les mouvements francophones du Québec à prendre une position nettement radicale à l'égard de la minorité anglophone.

C'est ce qu'a déclaré hier M. François-Albert Angers, président du Mouvement Québec Français, à l'occasion d'une conférence de presse donnée au parlement dans le but de dénoncer le processus démocratique employé par le gouvernement Bourassa dans l'étude du bill 22.

Le MQF, de passage à la commission parlementaire la semaine dernière, est un des mouvements importants qui s'apprêtent à changer leur fusil d'épaule, en constatant que "l'intraitable ministre Cloutier" est décidé à épuiser l'opposition cet été pour mener son bateau linguistique jusqu'au port.

M. Angers estime d'ailleurs que le gouvernement sortira son rouleau compresseur après les élections fédérales du 8 juillet et que le bill 22 passera à l'étape finale de son adoption d'ici la fin de juillet, peut-être avant.

Aucun privilège

Dans une telle hypothèse, explique M. Angers, le MQF durcira ses positions. Il n'aura plus aucun sentiment de générosité envers les anglophones.

Dans son mémoire, la semaine dernière, cet organisme était prêt à concéder certains privilèges à la minorité, des privilèges qui ne sont même pas garantis par la Constitution canadienne, déclare toujours M. Angers.

"On est prêt, par exemple, à accorder aux anglophones le maintien de leur réseau scolaire, mais après le bill 22, il ne sera plus question d'aucun privilège de la sorte."

Le Québec se dirigerait-il vers d'autres Saint-Léonard, vers d'autres manifestations violentes à l'automne ? M. Angers n'a toutefois aucune idée précise là-dessus.

Ses membres, dont les trois grandes centrales syndicales, n'ont pas encore eu l'occasion de discuter de stratégie, advenant l'adoption presque intégrale des 130 articles du bill 22.

Si le MQF n'a pu lancer une campagne de sensibilisation à travers la population, c'est parce qu'il n'en a pas les moyens financiers ni le temps surtout : c'est l'état d'urgence actuellement et nous devons combattre le bill 22 devant la commission, au parlement de Québec.

"Le gouvernement aurait accepté d'instituer une commission parlementaire itinérante, s'il avait été honnête et s'il avait vraiment voulu tâter le pouls de la population dans ses régions."

M. Angers demande au gouvernement sur quoi il base "sa prétendue représentativité". Sur les sondages équivoques, aux questions vagues, prêtant largement à interprétation et démontrant clairement que la population est mal informée sur le bill 22?

Sur l'élection d'octobre qui lui donnait 102 sièges sur 110 avec 55 pour cent du vote ? Le Parti libéral a-t-il consulté toutes instances ? Si oui, comment expliquer les opinions divergentes et contradictoires au sein de sa députation et même du cabinet ?

Indications

D'ailleurs, ajoute M. Angers, le MQF aurait des indications que la division ministérielle est plus grave qu'elle ne semble et on explore cette avenue actuellement.

Des libéraux confieraient au porte-parole du MQF qu'ils sont derrière eux, secrètement, et que les mouvements opposés au bill 22 ne devraient pas lâcher prise.

Les grandes récriminations du MQF, envers la commission parlementaire, portent surtout sur ces points:

- une disproportion injuste dans les mémoires entendus, à la faveur de la minorité anglophone et des hommes d'affaires;
- la manie des libéraux de remettre en question la représentativité des organismes qui ont eu un délai extrêmement serré pour préparer leur mémoire;
- la stratégie évidente du ministre Cloutier de faire entendre le plus d'anglophones possibles à la commission pour convaincre la majorité francophone que son projet emprunte la voie du juste milieu.

La CECM et la SSJB de Québec "démolissent" le bill 22...

par Lysiane GAGNON
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — Sur un ton parfaitement modéré mais très ferme, la plus importante commission scolaire du Québec (la Commission des écoles catholiques de Montréal) et la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec sont venues dire, hier, à la Commission parlementaire, que le bill 22 doit être complètement transformé si l'on veut vraiment assurer la priorité et l'avenir du français au Québec.

Forte de sa longue tradition, forte aussi de l'expérience très concrète qu'elle a eue ces dernières années du problème linguistique à Montréal, la CECM a soumis aux députés un mémoire solidement documenté où elle demande notamment l'intégration de tous les élèves autres que ceux de l'actuelle minorité anglophone aux écoles françaises.

Quelques heures auparavant, la SSJB de Québec, qui avait, il y a quelques semaines, fait connaître son appui de principe au bill 22 (c'était, avec trois autres SSJB, le seul organisme à sembler accueillir favorablement le projet de loi), a surpris les observateurs en présentant un mémoire qui démolissait point par point le bill 22.

A un point tel, d'ailleurs, que sur à peu près tous les points, cette SSJB pourtant dissident du Mouvement national des Québécois s'est trouvée à rejoindre, dans ses revendications, l'ensemble des organismes nationalistes francophones, qui réclament en substance le renforcement du caractère officiel du français dans l'ensemble du bill, et l'intégration de tous les élèves (à l'exception de la minorité anglophone) au secteur scolaire français. La SSJB-Québec demande aussi que l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises ne débute qu'au niveau secondaire.

Un instant confondu par le ton extrêmement déférent du mémoire de l'organisme, M. Cloutier a tenté d'amener ses représentants à dire qu'ils étaient d'accord avec les principes du bill 22, et qu'ils ne s'en prenaient qu'à certaines "modalités". Mais les porte-parole de la SSJB ont poliment expliqué au ministre que tel n'était pas le cas: "Nos membres tiennent aux propositions que nous faisons au chapitre de la langue d'enseignement. C'est le chapitre le plus important du bill." Et effectivement, en reprenant point par point les articles les plus litigieux du bill 22, la SSJB-Québec se trouvait à proposer une série d'amendements qui touchent vraiment au fond du projet de loi, et qui éliminent un peu partout le statut privilégié que le bill 22 veut réserver à la langue anglaise.

dements qui touchent vraiment au fond du projet de loi, et qui éliminent un peu partout le statut privilégié que le bill 22 veut réserver à la langue anglaise.

La CECM: le français pour tous, sauf exceptions

C'est la présidente de la CECM, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui a présenté, flanquée de deux de ses hauts fonctionnaires et de trois autres commissaires, la position majoritaire de l'organisme (celle de 16 commissaires sur 19, les trois commissaires anglophones s'étant portés dissidents).

"Notre prise de position sur la langue d'enseignement n'est pas le fruit d'un simple caprice ou l'expression d'un nationalisme étroit. Les chiffres sont là qui prouvent l'attrait toujours plus grand de l'école anglaise pour les Néo-Québécois.

Statistiques et graphiques à l'appui, la CECM fait état, dans son mémoire, du "taux phénoménal" de dénaturation chez les francophones, de la diminution correspondante des inscriptions dans les écoles françaises de Montréal, de la diminution, en pourcentage, des élèves italiens dans les écoles françaises depuis cinq ans et de leur concentration toujours croissante

dans les écoles anglaises. Elle demande que la langue d'enseignement soit le français pour tous, tant dans les écoles publiques que dans les institutions privées subventionnées, sauf pour les membres de la minorité anglophone existante au moment de l'adoption de la loi, et pour les Indiens et les Inuits, ainsi que pour les enfants qui ont déjà commencé leurs études en anglais au primaire. Les juifs ne s'entendent pas

Le mémoire de la CECM, fort bien accueilli par les députés de l'Opposition (qui semblaient, de fait, un peu à court de questions devant tous ces graphiques qui parlent par eux-mêmes, devant ces courbes qui montrent la baisse phénoménale des inscriptions dans les écoles françaises), mais il n'a suscité que deux questions de la part du ministre Cloutier. Ce dernier s'est contenté de demander à Mme Lavoie-Roux si la CECM était satisfaite du plan de développement des langues amorcé il y a deux ans par le ministère (qui pour le principe, a dit Mme Roux, mais l'application est à peine commencée), et il a par la suite insisté pour que le représentant des trois commissaires dissidents, M. Donat-J. Taddéo, fasse état du rapport minoritaire.

Ce qui fut fait, mais la courte discussion entre le chef de l'Opposition, M. Morin, et le ministre Cloutier qu'a suscité ce précédent nous a permis d'apprendre que la raison pour laquelle le Congrès juif du Canada a décidé à la dernière minute de ne pas se présenter devant la Commission, c'est que ses représentants n'avaient pu s'entendre sur la position à adopter sur le plan linguistique.

Arrogance et agressivité de la part des porte-parole du PSBGM

par Lysiane GAGNON
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — "C'est le mémoire le plus extrême et le plus arrogant que nous ayons reçu depuis le début des audiences de la Commission parlementaire. Vous rendez-vous compte de ce que vous déclenchez, quand vous vous adressez à nous comme si nous étions encore une bande de moutons ? Nous prenez-vous pour des imbéciles ?"

Telle est la réaction que s'est attirée hier le Protestant School Board Of Greater Montreal de la part du député péquiste Claude Charron... mais c'était visiblement une réaction que partageaient une bonne partie des députés francophones, au-delà de leurs allégeances politiques.

Les porte-parole du PSBGM sont en effet venus dire à la Commission parlementaire que le bill 22 "supprime les droits de l'homme et les libertés civiles", qu'il "légitime les tendances répressives des mouvements extrémistes de cette province", et qu'il évoque ce qui se passe dans les pays dictatoriaux. Rien de moins.

"Ensemble dans la même direction..."

Dans un mémoire emporté et agressif que ses porte-parole ont présenté avec énormément d'assurance, et sans avoir l'air le moins du monde impressionnés par les reproches que leur ont adressés successivement le ministre Cloutier, et les députés Charron (PQ), Samson (PC) et Veilleux (libéral), le PSBGM prévoit, entre autres atrocités, que "les anglophones seront forcés de correspondre entre eux en français", que "les panneaux d'affichage anglais seront arrachés", que

"les bureaucrates traqueront l'usage de l'anglais et puniront les coupables", et que le PSBGM lui-même serait obligé de communiquer en français avec ses employés... et il se demande, en toute lettres: "La démocratie va-t-elle survivre au Québec ?"

Estimant que le français se porte ici mieux que jamais, le PSBGM réclame le retrait du bill 22 et un régime de bilinguisme institutionnalisé, mais il a quand même la générosité de souhaiter que "les activités culturelles" francophones soient encouragées par les deniers publics. Le mémoire se termine sur une émouvante invitation lancée aux francophones: "Le défi sera alors de regarder ensemble dans la même direction".

Après s'être fait dire que "le bill 22 est bien au-dessous d'une société civilisée" (sic), le ministre Cloutier s'est contenté de reprocher aimablement aux porte-parole du PSBGM d'utiliser des expressions "exagérées", et a paru content de constater que cet organisme voyait dans le projet de loi autre chose que ce qu'y trouvent "d'autres extrémistes, francophones eux-là", c'est-à-dire la priorité du français. Le ministre L'Allier, qui était présent hier à la Commission parlementaire, n'a pas dit un mot.

Mais d'autres ont eu une réaction beaucoup plus viscérale. M. Charron évoquant dans une longue intervention chargée d'émotion "l'arrogance, le mépris et la condescendance des 'Wasp' (White Anglo-Saxon Protestant) envers la collectivité québécoise", M. Samson se demandant si l'on n'assisterait pas bientôt "à la relance de la bataille des Plains d'Abraham", et le député Veilleux remer-

çant le ciel que les anglophones de son comté ne soient pas comme ceux-là. "Je vous considère comme des extrémistes, a-t-il dit, vous mentez effrontément aux gens en tenant des propos semblables... Je n'ai pas de questions à vous poser."

Là-dessus, le ministre William Tetley s'est empressé d'engager en anglais un aimable dialogue avec les représentants du PSBGM, et le député Glen Brown est sorti du mutisme total qui le caractérise pour prendre la défense du PSBGM. Après cette série d'échanges quelque peu tendus, les porte-parole de l'organisme sont partis en affichant un air aussi calme qu'à leur arrivée.

Le Lakeshore Regional School Board

Précédant le témoignage du PSBGM, qui est le bastion de l'enseignement anglo-protestant au Québec, une autre importante commission scolaire anglo-protestante, le Lakeshore Regional School Board, avait présenté un mémoire qui demande en substance la même chose (c'est-à-dire la liberté de choix totale de la langue d'enseignement et le maintien du statu quo linguistique), mais en termes plus nuancés et certainement moins arrogants. Grâce au porte-parole du Lakeshore Regional School Board qui souhaitait "un Québec bilingue", avec le français et l'anglais sur le même pied, le ministre Cloutier a pu faire pour la "nième fois" sa démonstration favorite: les anglophones trouvent que le bill 22 assure "la priorité du français"... (sous-entendu): de quoi les francophones se plaignent-ils ?

LA MÉTEO à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum : 50 — Maximum : 70 Ciel variable, quelques averses		Peu de changement	

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	45	70		
Outaouais	55	75		
Laurentides	50	70		
Cantons de l'Est	50	70		
Québec	50	70		
Rimouski	50	65		
Lac-Saint-Jean	45	70		
Baie-Comeau	45	65		
Sept-Îles	45	65		
Gaspé	50	70		

au Canada

AUJOURD'HUI		Min.		Max.	
Colombie-Britannique		Vancouver	50	65	
Alberta		Edmonton	55	60	
Saskatchewan		Régina	65	90	
Manitoba		Winnipeg	65	90	
Nouveau-Brunswick		Saint-Jean	50	60	
Nouvelle-Ecosse		Halifax	50	60	
Ile-du-Prince-Edouard		Charlottetown	50	60	
Terre-Neuve		Saint-Jean	30	45	
Ontario					

si vous partez

Aux Etats-Unis			Min.		Max.			
New York	55	65	Chicago	55	75	New-Orleans	70	85
Washington	60	75	San Francisco	50	70	Miami	75	90
Boston	50	60	Los Angeles	65	80			

Vers les plages			Min.		Max.			
Acapulco	75	90	Bermudes	80	85	Nasseau	75	85
Mexico	55	75	Barbade	80	90			

(Les chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

Organismes et personnalités demandent de surseoir à l'adoption du bill 22

Les corporations professionnelles des médecins, avocats, ingénieurs, psychologues et journalistes du Québec, de nombreux universitaires et hommes d'Eglise, les trois grandes centrales CSN-FTQ-CEQ et diverses associations d'immigrants ont demandé au gouvernement Bourassa de surseoir à l'adoption "à la vapeur" du projet de loi 22 et de prolonger plutôt jusqu'à l'automne le débat public et la présentation des mémoires en cours sur la question.

Les évêques de Valleyfield, Saint-Jean et Saint-Jérôme, Mgr Guy Bélanger, Mgr Gérard-Marie Coderre et Mgr Bernard Hubert figurent parmi les dirigeants ecclésiastiques ayant accordé leur soutien à cette initiative, qui regroupe déjà une vingtaine d'organismes représentatifs de divers secteurs de l'opinion québécoise autour de la Ligue des Droits de l'Homme.

La liste, toujours ouverte, comporte en effet l'engagement des organismes et personnalités suivants:

- Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
- Barreau de la Province de Québec
- Centrale des enseignants du Québec
- Centre d'information et de recherche pour immigrants
- Centre social d'aide aux immigrants
- Confédération des syndicats nationaux
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Conseil pédagogique interdisciplinaire
- Corporation des conseillers d'orientation
- Corporation des psychologues de la province de Québec
- Jacques Grandmaison
- Jacques Henripin
- Bernard Hubert, évêque de Saint-Jérôme
- Georges Koutchougoura
- Jean-Marc Léger
- René Mailhot, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec
- Gilles Marcotte
- Mme Chaké Minassian
- Rosaire Morin, président-directeur général du Conseil d'Expansion économique du Québec
- Me Alain Prujiner
- Marcel Rioux
- Guy Rocher
- André Tremblay, directeur du Centre de recherche en droit public
- Me Pierre Verge
- Equipe de la revue "Maintenant"
- Equipe de la revue "Relation"
- de l'INRS: Gérard Fortin, Pierre Lamonde, Jean-Claude Thibodeau, Mario Polèse, Gérard Divay, Marc Termote, Paul Vélec, Robert Gilbert, Marcel Samson, Bernard Terreault, Richard Brunet, Jean-Pierre Villeneuve, François Gagné, Roger-A. Cormier, Fernand Gauthier, Benoît Jean, Marcel Gaudreau, Michel Corriveau, Claude Dionne, Yvon Martineau, Francine Quellet, Danielle Védard, Anne-Marie Larocque, Jean-Pierre Collin.
- Les personnes et les organismes qui veulent se joindre à ce regroupement peuvent le faire en communiquant, dans les plus brefs délais, avec la Ligue des Droits de l'Homme, au 300, carré Saint-Louis, Montréal, tél.: 844-2814.

Enquête sur les pseudo-pourvoyeurs

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les activités du ministère du Tourisme sont passées au peigne fin.

Son titulaire, M. Claude Simard, vient à nouveau de décréter une enquête sur des pseudo-pourvoyeurs de chasse et de pêche dénoncés par LA PRESSE.

Talonné par le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, M. Simard révélait hier à l'Assemblée nationale que son ministère réalisait une enquête suite aux articles publiés par le journaliste Henri Poupart.

Celui-ci dénonçait récemment la situation qui prévaut dans certains clubs de chasse et de pêche et soutenait qu'un retour aux clubs privés, tant décrié par des mouvements pour l'accessibilité publique à ces clubs, était en train de se réaliser.

A la demande du ministre, LA PRESSE publiait quatre noms de clubs privés qui étaient considérés comme des pseudo-pourvoyeurs: le Club Dieppe Commercial, le Club B. Liboiron, le Domaine Edejdwan et le Club des Chamoins. Une liste plus complète était en même temps envoyée au sous-ministre, M. Paul Brown.

Devant l'insistance de M. Lessard, le ministre du Tourisme a déclaré qu'il a l'intention de sévir si l'enquête actuellement en cours prouve que ces clubs notamment ne se conforment pas aux règlements du ministère.

On sait qu'une autre enquête a été amorcée par le ministère au niveau de son service de la conservation suite à un reportage effectué par "Le Soleil" et qui faisait état d'un certain pourrissement dans cette sphère particulière d'activités.

La guigne s'acharne sur le beau-frère du premier ministre. Suite à "L'affaire Paragon", LA PRESSE révélait que le ministère dont il est le titulaire avait choisi Sorel, chef-lieu de son comté, comme emplacement de la première super-marina provinciale.

Récemment encore, il admettait, à la grande colère du leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, qu'il vérifiait l'allégeance politique des fonctionnaires de son ministère avant de leur accorder la permanence.

ANGLAIS-ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

\$145

ADULTES et ADOLESCENTS
DEBUT DES COURS: JUIN - JUILLET - AOÛT

LPS

Étage F. Place Bonaventure 878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 — (Culture personnelle)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 708, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400", Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15
Lundi au vendredi 1.00
Samedi seulement 0.35

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE
par porteur: 12 \$26 \$52
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$55.20
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00
Samedi seulement* 9.10 18.20

par courrier:
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40

* Minimum de 26 semaines
Côte-Nord, par avion, 0.40¢

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h)
874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272
REDACTION 874-7070
EDITORIAL 874-7030
PROMOTION 874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL 874-7383

PETITES ANNONCES 874-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h
Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi: 9h à 18:30h

GRANDES ANNONCES 874-7300
Nationales, Télé-Presse, Vacances, voyages 874-7306
Carrières et professions, nominations 874-7320

COMPTABILITÉ 874-6892
Grandes annonces 874-6901
Petites annonces 874-6901

Quatre maternelles anglaises pour neuf anglophones à Laval

par Mariane FAVREAU

A la Commission scolaire des Ecoles, à Laval, il y aura quatre groupes de maternelles anglaises pour... neuf anglophones, en septembre prochain ! Non pas que les ratios du ministre Cloutier aient été allègrement défontés par une administration en rébellion. Mais tout simplement parce que les citoyens francophones de la deuxième plus grande ville du Québec ont une attirance anormale pour la langue des autres.

En septembre prochain, sur les 73 enfants qui s'inscrivent en maternelle anglaise, neuf sont anglophones, 15 sont d'autres langues maternelles et 49 sont francophones. Chaque classe de maternelle comptera donc 2,25 anglophones sur 18 élèves.

(L'année dernière, sur les 60 enfants

de maternelles anglaises, 42 étaient francophones.)

Pour tout le secteur primaire dont s'occupe cette commission scolaire (à l'est de l'île Jésus), on compte 533 élèves au secteur anglophone dont la moitié (251) sont francophones. Voilà pour les chiffres officiels de l'inscription 74-75.

Aussi ne faut-il pas se surprendre que l'école St-Paul qui accueille ces élèves ne suffise plus et qu'il faille loger quatre classes anglophones à l'école Pie-IX, ce qui ne plait pas à tous les parents francophones du quartier.

Cette école serait placée dans un quartier où la population ne tend pas à augmenter et la direction de la commission scolaire assure qu'on ne déloge aucun francophone en y ame-

nant des anglophones... qu'il faut bien loger quelque part.

L'école anglaise... en anglais

Cette semaine, le comité exécutif de la commission scolaire a adopté des mesures visant d'une part à limiter les dégâts causés par les transferts linguistiques et à assurer d'autre part un enseignement adéquat.

Premièrement: à l'école anglaise, les cours ne se donneront qu'en anglais. C'est donner toute la mesure du problème quand on est obligé de rappeler cela: pour se faire comprendre des élèves qui ne maîtrisent pas la langue, les enseignants doivent fréquemment donner les explications en français. Désormais les francophones comprendront comme ils pourront ou retourneront à leurs écoles.

Deuxièmement: l'enfant qui change

de langue d'enseignement sera classé dans le même degré que l'année précédente. (On se souvient que Brossard et Saint-Bruno ont adopté un règlement semblable récemment, l'élève pouvant même descendre d'un ou deux degrés.)

Vers la fin octobre cependant, ces élèves seront évalués par les services de l'enseignement et la direction de l'école afin de voir s'ils peuvent avancer.

Troisièmement: les services compétents rencontreront tous les parents d'élèves qui changent de langue d'enseignement afin de leur expliquer les implications psychologiques et pédagogiques d'un tel transfert. Il semble que bien des parents ne se rendent pas compte du traumatisme qu'ils peuvent ainsi causer à leur enfant, dans certains cas.

Les directives de Cotroni

Ne pas toucher à Drapeau et à l'Union nationale

par Bernard MORRIER

Tout ce qui pourrait arriver de malheureux aujourd'hui au Parti libéral du Québec ferait incontestablement la joie d'Armand Courville, l'associé de Vic Cotroni, identifié comme le chef du crime organisé à Montréal.

C'est ce que Courville a lui-même soutenu hier, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, au moment où il reconnaissait qu'il en voulait à ce parti, tout en s'exclamant: "J'ai été au service du Parti libéral pendant 35 ans. Regardez comment je suis maltraité aujourd'hui: je me retrouve devant une commission d'enquête sur le crime organisé!"

Par ailleurs, la violente sortie du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, contre la tenue de l'enquête, en août 1972, semble avoir fait les délices du monde interlope — Vic Cotroni en tête — qui considère le premier magistrat de son côté.

Ces deux révélations ont été faites dans le cadre de l'interrogatoire des deux associés, au sujet d'une longue conversation qu'ils avaient eue avec Paolo Violi et Jimmy Soccio, le 23 mars 1973, et dont le procureur de la CECO, Me Guy Dupré, a fait entendre quatre autres parties hier.

Sauf Drapeau

Dans une première partie de la conversation impliquant pour cet instant Cotroni, Courville et Soccio, ce dernier rappelle comment il avait été convenu, pour son témoignage devant la CECO, de parler de politiciens, sauf de Drapeau.

Ayant toutefois dérogé à cette consigne, Soccio se fait interpellé par Cotroni qui lui dit qu'il n'a pas de tête, tout en ajoutant: "...Pis oublie pas que Drapeau a pris notre part". Invité à expliquer cette dernière phrase, Cotroni s'est dit d'avis que c'est la déclaration faite par le maire de Montréal sur l'enquête qui lui faisait tirer cette conclusion.

Dans cette même partie de l'entretien, Cotroni suggère encore à Soccio de ne pas toucher à l'Union nationale, tout en le traitant de fou à plusieurs reprises pour avoir mentionné dans son témoignage le nom d'Antoine Rivard, ex-Solliciteur général du Québec.

"Mais pourquoi avez-vous reproché à Soccio d'avoir parlé de M. Antoine Rivard (aujourd'hui juge à la Cour d'appel)?", a demandé Me Dupré. Co-

tronni n'a pu que répondre que c'était un nom comme un autre qui lui passait par la tête et qu'il l'a mentionné, tout comme il aurait pu le faire avec celui de Me Dupré.

Le juge Trudelle

Il a également servi la même réponse quand il s'est agi du nom d'un ancien candidat libéral dans Saint-Jacques (1960), Me Armand Trudelle, aujourd'hui juge.

Cotroni a soutenu que Soccio lui avait révélé que le juge Trudelle était un de ses amis, parce qu'il habitait en haut du commerce de Soccio, rue Sainte-Catherine. "Quand j'ai dit à Soccio: poigne les juges, de raconter Cotroni, c'est que je voulais qu'il implique ses amis ici et qu'il nous laisse tranquilles, moi et Courville."

Plus tard, dans une autre partie de la conversation, Cotroni reproche encore à Soccio de ne pas avoir dit à la CECO que le juge Trudelle aurait souscrit au célèbre scandale Miron-Courval.

Mais pourquoi tenir absolument à impliquer le juge Trudelle, s'est enquis Me Dupré?

"Parce que c'est un ami de Soccio. Lui, il a eu affaire avec Soccio. Bien que Soccio en parle, mais qu'il ne parle pas de nous", de rétorquer Cotroni, qui a soutenu ensuite que Soccio était un menteur qui, une bonne journée, dit la vérité.

La Sûreté

Le procureur de la CECO s'est par ailleurs acharné pour savoir si oui ou non, dans cette conversation du 23 mars 1973, Cotroni n'aurait pas suggéré à Soccio de citer des noms d'agents de la Sûreté du Québec et d'inventer des histoires de corruption à leur sujet, comme par exemple leur avoir donné de l'argent pour ouvrir une "barbotte".

Devant la négation du témoin, Me Dupré a fait entendre une autre partie de cet entretien où précisément Cotroni fait une telle suggestion à un Soccio qui prétend qu'il n'avait pu agir ainsi, ne connaissant aucun nom dans la Sûreté du Québec.

Mis devant une telle contradiction, Cotroni a soutenu qu'il n'avait aucune raison pour avoir dit une telle chose, ajoutant que si Soccio avait fait affaire avec la police, comme il l'en vantait souvent, il n'avait qu'à le dire devant la CECO.

précédée d'un mémo signé des divers chefs de service de l'hôpital et qui faisait état de directives émanant de M. René Picard, directeur des services auxiliaires de l'hôpital, à savoir "que tout employé qui quitte son travail pour participer au débrayage sera immédiatement suspendu".

Réouverture? Et souligne le syndicat: comment l'administration peut-elle parler de la réouverture de Notre-Dame quand elle suspend ses employés de soutien?"

Il était impossible, hier soir, de rejoindre l'enquêteur spécial nommé par le ministre du Travail, et qui avait un mois pour faire rapport sur le conflit.

Est-ce à dire que la position patronale se durcit en cours de négociation? Qu'en sera-t-il alors de la position syndicale?

Pourtant plusieurs parmi les plus de 350 griefs syndicaux semblaient être en bonne voie de règlement le week-end dernier. Que s'est-il passé?

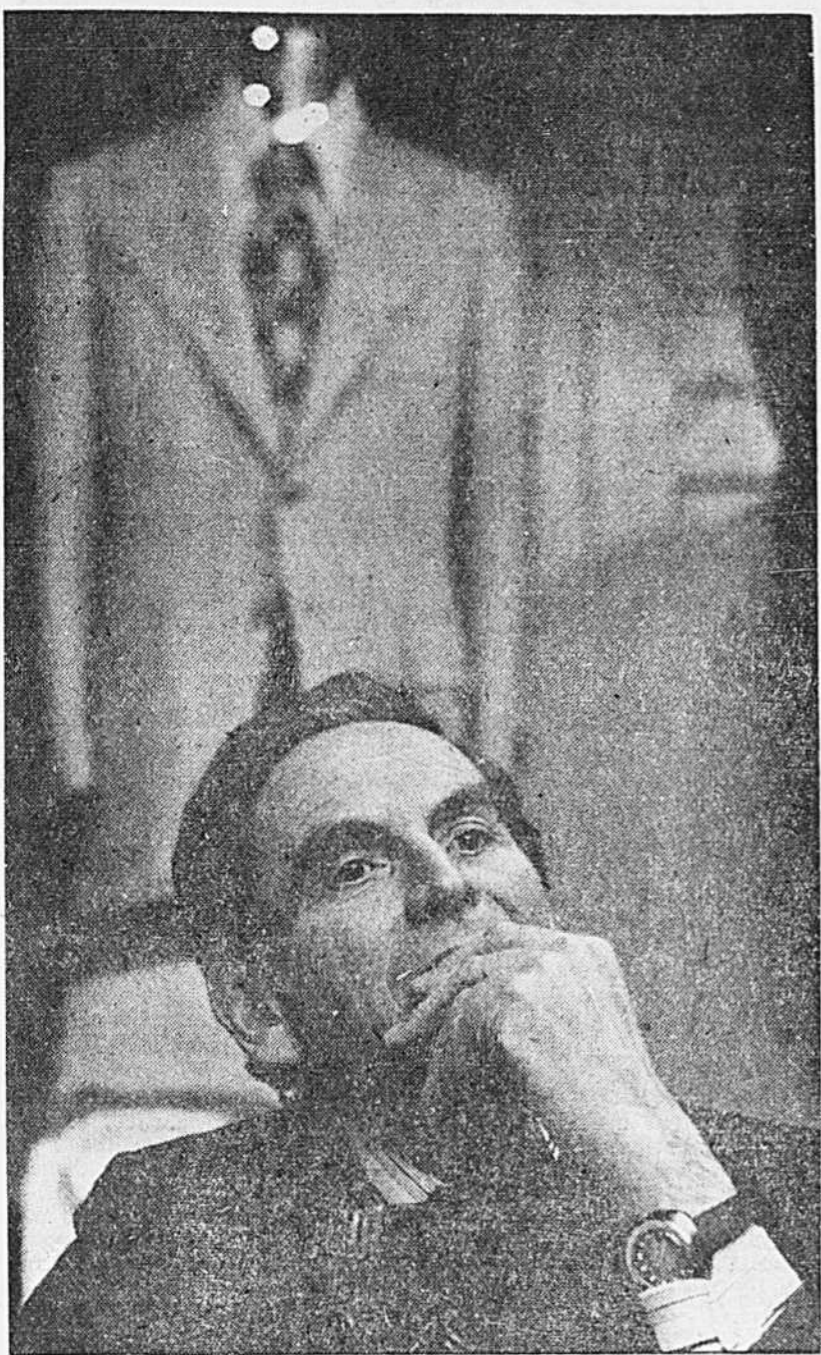


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

"Réfléter, par le design, les changements perpétuels de l'environnement total: voilà comment j'essaie de me réaliser moi-même", a confié le couturier Pierre Cardin, de passage hier à Montréal.

Cardin fait son pèlerinage annuel

Mettre la haute-couture à la portée du peuple, "de la grande masse", tout en s'efforçant "de faire de la qualité, de se réaliser soi-même".

Voilà le dilemme du grand couturier français Pierre Cardin. Le créateur du "New Look" était de passage hier à Montréal et il a profité de ce "pèlerinage annuel au Québec" pour présenter sa collection de mode masculine dans le cadre d'un défilé de mode canadienne qui se déroulait au Ritz Carlton.

Fier d'avoir introduit la ligne Cardin en Union soviétique, celui qui fit ses premières armes chez Paquin, Schiaparelli et Christian Dior pour rompre ensuite avec la "haute-couture" et se tourner vers la jeunesse, a déclaré: "Nous vivons dans un monde social intense et gigantesque, un système social fabuleux".

Cocoteau

Mais il ajoutait immédiatement: "Je n'aime pas l'échec".

Ce qui résume bien l'angoisse de ce couturier "pas comme les autres".

Il est vrai que le gosse vénitien a parcouru beaucoup de chemin depuis sa rencontre avec Jean Cocoteau et Christian Bérard à la fin

de la guerre et que les vêtements Cardin sont maintenant fabriqués dans plus de 280 usines réparties dans 39 pays.

Mais son originalité même réside dans le fait que l'homme ne se satisfait pas du style des couturiers traditionnels, c'est-à-dire s'adresser à un public de gens riches et vivre en marge de la société.

Cette société est elle-même en profonde mutation, et Cardin, toujours attentif aux changements, pense que le design est devenu une notion "d'environnement total".

Le théâtre

D'où le développement du prêt-à-porter pour femmes et étudiants, la création des intérieurs de voitures, le design de meubles, de mouchoirs de papier, etc. Ses conceptions s'étendent même aux salles de restaurant et de théâtre.

Le théâtre, miroir de la vie, qui lui donna d'ailleurs l'occasion de percer, en créant des costumes et des masques en compagnie de Cocoteau et Bérard.

Et il est demeuré à tel point fidèle au monde du spectacle qu'il a créé les sept costumes que la célèbre ballerine Maia Plissetskaia portait pour la première mondiale du ballet "Anna Karenina".

débrayages sporadiques de deux heures par quart de travail.

Mais l'administration de Notre-Dame (il a été impossible de rejoindre un de ses porte-parole ou de ses membres, hier soir) semble vouloir jouer "au chat et à la souris", puisque les travailleurs qui ont débrayé entre 16 heures et 18 heures, hier, n'avaient pas, eux, encore reçu leur avis de suspension quelques heures plus tard.

Précisons immédiatement que ces "mesures sévères" font suite à la déclaration qui accompagnait, mardi, l'annonce de la réouverture de l'hôpital faite par M. Gérard Plourde, président du conseil d'administration de l'institution.

"Mesures nécessaires"

Déclaration qui disait: "L'administration entend prendre toutes les mesures nécessaires pour assumer ses responsabilités envers la population et assurer aux patients les soins auxquels ils ont droit".

Ce sont donc ces "mesures nécessaires" que l'administration a appliquées hier après le débrayage de 11h30 à 13h30. Mesures qui avaient pourtant été annoncées aux journalistes par M. Gérard Plourde lui-même au lendemain des premiers débrayages sporadiques. Et qui n'avaient jamais été appliquées.

Comment les quelque 200 travailleurs ont-ils appris qu'ils étaient suspendus "jusqu'à nouvel ordre"? Par une lettre. Lettre qui avait été



Vic Cotroni

n'était pas clair, que c'était contus pour lui et qu'il ne se souvenait absolument pas avoir mentionné le nom de M. Loubier, allant jusqu'à dire qu'il ne le connaissait même pas.

Le commissaire Marc Cordeau est intervenu pour clarifier cette situation sans plus de succès. Le président de la CECO, le juge Rhea Brunet, a décidé alors d'ajourner les audiences à ce matin, où on s'attend à l'audition d'autres bandes sonores, dont le contenu serait assez explosif.

L'hôpital Notre-Dame suspend 200 de ses employés de soutien

par Claudette TOUGAS

Tandis que les négociations se poursuivaient entre l'administration et le syndicat des 2,100 employés de soutien de l'hôpital Notre-Dame, la partie patronale a décidé de mettre en application, hier, les mesures qu'elle avait annoncées le 17 mai dernier. Elle a en effet suspendu environ deux cents de ses employés qui avaient participé aux

EXPOSITION PERMANENTE CAMPING
25 TENTES CANADIENNES ET FRANÇAISES
montées en permanence que vous pouvez examiner de façon agréable

CAMPING équipements complets

J.E. Beaujour INC.
4569, RUE PAPINEAU, MONTREAL

GAZ PROPANE
TOUT POUR LA PÊCHE

Extra Spécial

SOULIER SPORT
pour HOMMES
ou pour DAMES
\$ 19⁹⁵

Soulier sport très élégant, souple et confortable avec semelle de crepe. Tons de suède brun, suède saïnie ou suède bleu. Aussi en cuir brun. Pointures courantes pour hommes.

Même modèle pour dames disponible en cuir blanc, cuir tan ou suède tan et suède brun. Pointures 5 à 10. Largeurs AA et B.

Chargex ou Master Charge
A deux pas des stations de métro Jean-Talon et Mont-Royal

Louis Des Lauriers
H. Giroux & fils

6914, rue Saint-Hubert 273-2813 • 1500 est, rue Mont-Royal, 521-3164
4029, rue Ontario, 521-9414

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

MARCEL ADAM
editorialiste en chef

Quartier interdit?

Il faudrait, à l'avenir, autant que possible, éviter de faire boucherie le soir de la Saint-Jean, devant l'Hôtel de Ville, Place Jacques-Cartier et au pied de monuments historiques, auxquels les Montréalais sont légitimement attachés et qui attirent le touriste dans notre ville.

Le tourisme est l'une de nos industries qui marchent. Ne faisons pas la bêtise de la détruire. Sur tout le réseau CBC, le lendemain des scènes disgracieuses qui se sont déroulées dans le Vieux-Montréal, un touriste américain, parlant naturellement en anglais, a qualifié de "disgusting" le comportement de la police.

Je n'ignore pas que la police pourrait, à son tour, invoquer des témoignages prouvant ou tendant à prouver que c'est elle, au contraire, qui a été provoquée. Ces histoires sont comme les films d'horreur au cinéma. Ça ne se raconte pas, ça se voit. Mais qu'on ne s'étonne pas en haut lieu de certaines questions, qui resteront hélas sans réponse, on le sait d'avance.

Le rôle de la police dans la société est à la hauteur de celui de la magistrature: c'est de protéger la liberté du citoyen innocent. Or la liberté du citoyen honnête n'est plus protégée quand un promeneur reçoit sans raison connue, dans une rue et un quartier qui appartiennent à tout le monde, un coup de bâton à assommer un boeuf.

Je sais que techniquement un ordre de dispersion a été dument lu publiquement dans la soirée. Mais, non moins techniquement, je sais qu'il était impossible que des milliers d'individus, dispersés un peu partout dans le quartier, en aient eu connaissance. Et qui n'étaient pas des "manifestants", comme a persisté à le répéter, toute la soirée à la radio, un pauvre imbécile qui ne sait manifester pas son français. Sauf erreur, M. Marcel Prud'homme, député fédéral de Saint-Denis, parfait gentilhomme, était présent. Or, on a besoin de se lever de bonne heure pour nous le faire prendre pour un "terroriste".

La majorité des gens étaient venus en badauds, de bonne foi, pour s'amuser. Quand la police a commencé à charger, ils n'ont rien compris. D'où la panique.

Il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que la police est solidaire dans son action, comme on

est légitimement dans tous les autres métiers, et qu'il suffit parfois qu'un imprudent lance un quolibet à un policier pour que l'irréparable se produise.

On a parlé aussi de pillages, de marchands qui ont dû appeler au secours, etc. N'étant pas commissaire-enquêteur, je n'ai pas d'opinion là-dessus. Je sais seulement qu'on trouve dans ce quartier et des bouges et des établissements d'une qualité insurpassée en Amérique.

Mais venons-en vite aux conclusions. Ça fait des années que le Vieux-Montréal, à l'occasion de la Saint-Jean, offre un spectacle disgracieux. Ça suffit.

Si en haut lieu — et je parle ici des autorités civiles — on est convaincu que ces rassemblements populaires sont l'oeuvre d'émeutiers professionnels, qu'on prenne donc, une bonne fois, des dispositions pour que ces farceurs aillent organiser leurs jeux périlleux ailleurs! Il n'est pas nécessaire d'être un diplômé de l'École Militaire pour savoir que la configuration du quartier, avec ses rues étroites, rend difficiles le déploiement rationnel des forces de police et la répression de l'émeute, si émeute il y a. (Mais la panique n'est pas l'émeute.)

Cela veut dire, en pratique, la fermeture du quartier les soirs de festivités. Ça se ferme un quartier, quand on veut, par des barrages et un cordon de policiers.

Solution bête? Solution bête. On dira, une fois de plus, que les Montréalais sont dépossédés de leur histoire. Et ce sera vrai!

Mais que voulez-vous? Il va falloir en finir avec ces massacres qui ternissent à l'étranger la réputation d'une ville qui se propose de briller en 1974, qui ne laisse pas que des marques sur les épidermes (des policiers ou des civils) mais dans la conscience collective.

Entre une jeunesse qui cherche, en sacrant ou en chantant, dans le fond de son verre de bière, le sens de son histoire nationale et des élites qui n'ont plus la force ou le courage de l'illustrer, il ne reste que le Néant. Et les fêtes du Néant ne sont jamais très gaies.

Guy CORMIER

L'Ouest et le "French Power"

On n'entend pas parler de la menace du "French Power" dans cette élection. Du moins, pas dans l'Est. Mais à l'ouest des Grands Lacs, la situation est quelque peu différente. Au Manitoba et en Saskatchewan, en particulier, les indices convergents inclinent l'observateur à croire que le feu de la controverse couve toujours sous la cendre et qu'il suffirait de bien peu de choses pour l'attiser.

Nul doute que le bilinguisme endossé officiellement par les principaux partis agace beaucoup de gens dans ces provinces. De temps à autre, dans les périodes de questions qui suivent les assemblées, des électeurs expriment sur la politique des langues officielles au pays, des énormités qui ne soulèvent pourtant aucun mouvement de désapprobation. Ainsi, à Winnipeg, l'autre jour, cet auditeur qui demanda candidement au ministre des Finances, M. John Turner, pour qui il faudrait voter afin de se débarrasser du bilinguisme...! Dans sa circonscription de Saskatoon-Humboldt, en Saskatchewan, le ministre de la Justice, Otto Lang, a dû expliquer laborieusement à l'un de ses commentants qu'au Québec trois millions de Canadiens de langue française avaient le droit strict de communiquer dans leur langue avec le gouvernement du pays. Dans ce même comté, l'adversaire conservateur de M. Lang, René Rhéaume, essaie de raviver des soupçons toujours latents contre le "French Power" en reprochant à M. Lang d'être de méche avec MM. Trudeau, Marchand et Pelletier pour insulter les "Westerners" et dénaturer nos billets de \$1 en remplaçant au dos de ces billets l'illustration d'un paysage des Prairies par la photo du Parlement fédéral vu de Hull, Québec!

Il n'est pas douteux que même si on n'en parle plus beaucoup dans la campagne, le projet de loi 22 pique encore l'épiderme de bien des gens maladevment attachés au statu quo dans le

domaine linguistique. Aux yeux de nombre d'anglophones habitant hors du Québec, cette législation, somme toute très flexible et conciliante, accroît la menace du "French Power" en la déplaçant vers le Québec et sa minorité de langue anglaise. C'est sans doute ce qu'avait à l'esprit le premier ministre du Manitoba, Ed Schreyer, en avançant à "La Presse" son "grand désappointement" devant le bill 22, susceptible à ses yeux d'arrêter les progrès du français dans les provinces périphériques du Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba. Ici vient se poser presque d'elle-même une question capitale: qu'est-ce qui importe le plus, la protection du français au Québec ou la satisfaction et la bonne conscience de centaines de milliers — ou même de millions — d'anglophones à l'extérieur?

Il n'est sans doute pas bon de risquer d'ouvrir sans raison grave de vieilles blessures non encore tout à fait cicatrisées, mais il demeure étrange d'entendre encore de tels échos émanant d'une province où, il y a un peu plus de trois quarts de siècle, la majorité arracha totalement et subitement des mains d'une minorité des droits linguistiques pourtant garantis par la parole donnée autant que par la constitution.

A ce moment-là, la majorité ne se préoccupe pas de l'effet de sa législation sur l'opinion extérieure et sur la minorité anglophone dans le Québec en particulier. Tout ce qui compte à ses yeux c'était de stopper la progression du français dans l'Ouest aux portes de Saint-Boniface. Elle y réussit presque parfaitement comme on sait. Mais cela ne signifie pas que l'histoire puisse se reproduire à l'inverse à l'Est, à quelque quatre-vingts ans d'intervalle. Heureusement, d'ailleurs, autant pour le bien de la justice que pour le respect du droit des gens.

Cyrille FECTEAU

La faiblesse de la force

Le nombre ne fait pas toujours la force. C'est du moins la démonstration inconsciente que le gouvernement de M. Bourassa, fort (?) de 102 députés contre huit, nous sert.

Le premier ministre, en décrétant la semaine de 60 heures pour faire adopter le projet de loi 22 avant l'ajournement des travaux de la Chambre, dévoile sa faiblesse. Pourquoi tant de presse pour un projet si discuté et si discutable?

Il ne s'agit pas d'un cas d'extrême urgence. Le temps qu'on a mis pour accoucher de cette loi sert de prétexte à cette hâte impetive et frénétique. Six mois de plus ne changeront rien au destin des Canadiens français.

M. Bourassa use de mesures démocratiques pour accélérer l'adoption de cette loi. Du moins respecte-t-il la lettre de la procédure parlementaire. On ne saurait en dire autant de l'esprit de la démocratie. Le géant semble redouter la fronde de David.

Il a pourtant de bons atouts en main. D'abord, le nombre. Les députés libéraux, en se relayant, peuvent aisément garder la majorité en Chambre. Le poids des soixante heures ne leur sera pas trop lourd. Les six députés péquistes et les Créditistes seront vite épuisés par le travail

de Titan qu'ils devront s'imposer. Et en vain. Ne vaut-il pas mieux quitter cette galère, en guise de protestation, que de participer à ce simulacre de démocratie?

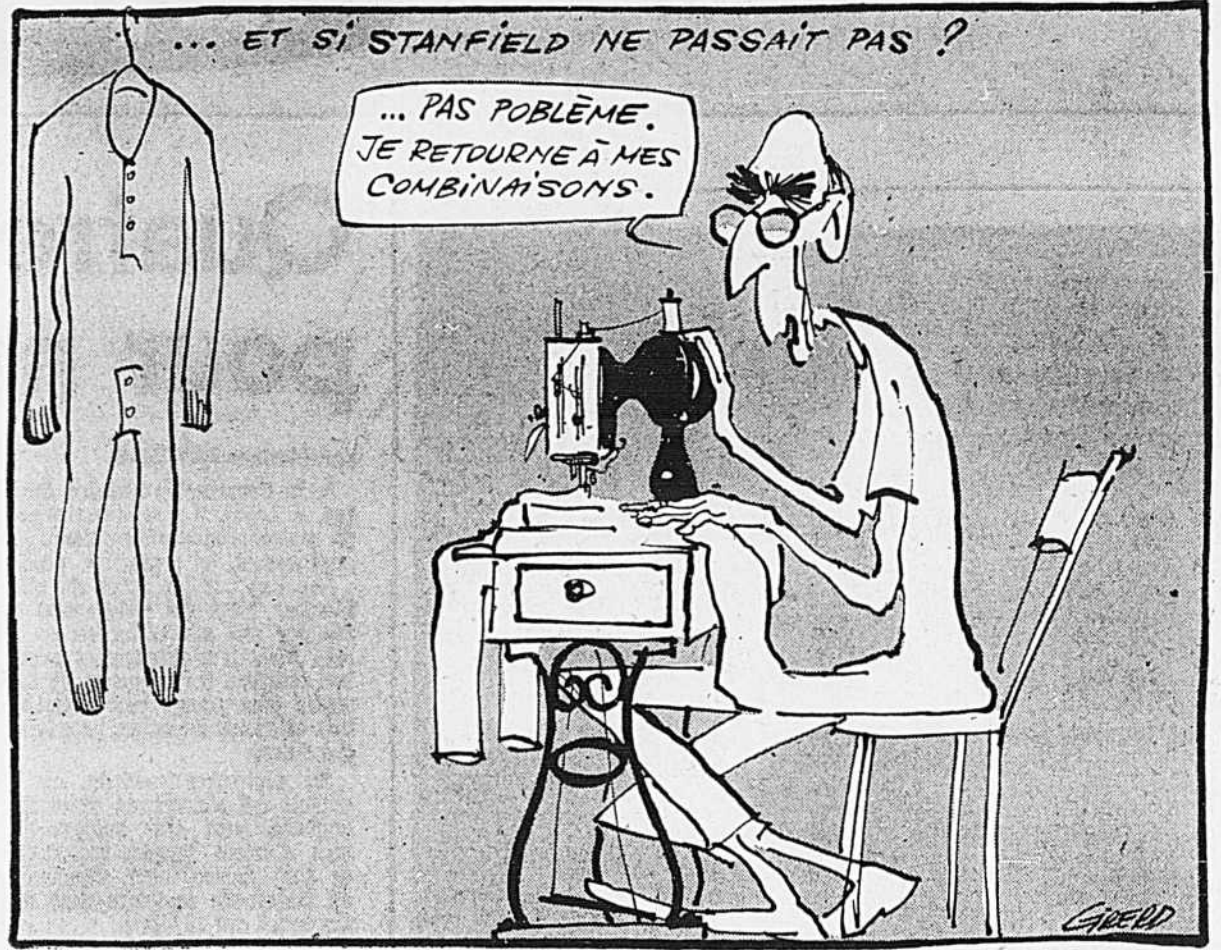
Les sondages effectués parmi la population devraient également rassurer M. Bourassa. Mais peut-être n'a-t-il pas confiance en ces coups de sonde? Que redoute donc le premier ministre d'un délai supplémentaire? Qu'une importante fraction de la population modifie son opinion? Craint-il un automne "chaud"?

Ce que M. Bourassa offre à l'Opposition, c'est de faire comme la vieille garde: mourir sans se rendre. Emouvant, mais dépassé. Il vaut mieux perdre une bataille que la guerre.

Dans les circonstances, l'Opposition y gagnerait peut-être à laisser le gouvernement sans combattants. Le parti ministériel porterait seul le poids de sa décision. Et de façon éclatante.

Le pouvoir est comme certains vins: capiteux, ils portent à la tête; capiteux, ils sont trompeurs. Sous le couvert de la démocratie, M. Bourassa se sent assez fort pour ruser avec elle. Il devrait se souvenir du jeu: Qui perd, gagne!

Claire DUTRISAC



Vincent PRINCE

Quand reprendra-t-on le débat sur la fameuse formule Rand?

L'Assemblée nationale du Québec a renvoyé aux calendes grecques, ces jours derniers, le projet de loi du député péquiste Robert Burns relatif à la formule Rand. Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a justifié l'attitude des ministériels en invoquant le fait que l'adoption de la mesure n'aurait pas mis fin automatiquement au conflit de la United Aircraft et que, de toute façon, il attendait un avis du Conseil consultatif du travail sur une question connexe.

Ces arguments ne manquent pas de poids. Il est certain, par exemple, qu'à la United Aircraft il y a quatre ou cinq autres points majeurs qui accrochent toujours et que la législation de la formule Rand n'aurait pas nécessairement conduit à un déblocage global. Il est probablement dans l'ordre également d'attendre une opinion du Conseil consultatif du travail avant de se prononcer sur une législation d'une aussi grande portée.

Il n'en reste pas moins qu'on peut regretter que le débat en Chambre ne soit allé plus loin. On aurait peut-être pu accepter le principe de la formule Rand (retene- à la source de la cotisation syndicale de tous les membres d'une unité de négociation, y compris de ceux qui ne sont pas syndiqués), quitte à arriver ensuite, au stade du comité plénier, avec une brassée d'amendements et à rajuster son tir en conséquence au moment du vote en 3e et dernière lecture.

Certaines interventions de députés ministériels auraient pu laisser croire qu'on se dirigeait dans cette direction. En effet, MM. Jacques Veilleux (St-Jean), Yves Tardif (Anjou) et Lucien Caron (Ve'dun), qui parlaient avant M. Cournoyer, avaient expressément ou implicitement expliqué que la formule Rand pourrait être acceptable à certaines conditions. Ils référaient, directement ou indirectement, aux conditions qu'avait posées le juge Rand lui-même quand il avait accepté d'insérer dans une convention collective particulière la formule qui porte désormais son nom. Malheureusement, encore une fois, on s'est contenté de formuler des réserves, et le débat a coupé court.

C'est dommage parce qu'on se trouve face à un problème important qu'on ne peut laisser indéfiniment en suspens. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il y a encore, en 1974, des entreprises qui rejettent ce minimum de sécurité syndicale. Il faut trouver le moyen de leur imposer et, donc, de se mettre d'accord sur les conditions à respecter, du côté syndical, pour que cette formule fasse automatiquement partie des conventions collectives là où il n'y a pas de forme plus élevée de sécurité syndicale.

Pourquoi ne s'entendrait-on pas, au fait, sur les conditions — ou certaines des conditions au moins — qu'avait énumérées le juge Rand dans son fameux arbitrage de 1946? Dans son jugement, l'ex-juge de la Cour suprême du Canada, avait stipulé notamment que:

1 — La cotisation à être perçue des non-membres du syndicat devait être celle fixée par le syndicat pour ses fins générales, excluant les droits d'entrée et les suppléments prévus pour des fins particulières comme l'assurance.

2 — Le syndicat ne pourrait déclencher de grève qu'après avoir procédé à un vote secret parmi tous les membres de l'unité de négociation (incluant donc ceux qui n'auraient pas adhéré au syndicat), vote secret à être pris sous la surveillance d'un fonctionnaire du ministère du Travail et autorisant ledit arrêt de travail en-dedans de deux mois.

3 — Le syndicat doit s'engager, par ses dirigeants internationaux ou nationaux, à répudier toute grève ou cessation concertée de travail de la part de ses membres ou de certains d'entre eux, lorsque cette grève ou cette cessation de travail n'ont pas été déclenchées dans les conditions prévues plus

haut, et à proclamer que les piquets de grève installés dans de tels cas sont illégaux et n'ont pas à être respectés par les autres travailleurs. (Le juge Rand précisait que les dirigeants du syndicat avaient 72 heures pour faire connaître à l'employeur leur répudiation de ces grèves ou piquets illégaux.)

4 — Le syndicat perdra son droit à la retenue syndicale pour une période de deux à six mois, à la discrétion de l'employeur, s'il déclenche une grève autrement que de la manière convenue plus haut, et pour une période d'un à quatre mois, toujours à la discrétion de l'employeur, s'il ne répudie point un arrêt de travail ou l'installation de piquets de grève dans les 72 heures prévues lorsque ces mêmes conditions n'ont pas été respectées.

5 — En plus des mesures disciplinaires que la partie patronale peut imposer à ceux qui participaient à ces grèves ou à ces piquets illégaux, ces derniers seront passibles d'une amende de \$3 par jour (on était en 1946, rappelez-le; ce montant devrait être su-

rement fort accru en 1974) pour chaque jour d'absence, et de la perte d'un an d'ancienneté pour chaque absence continue d'une semaine.

6 — A la demande d'au moins 25 pour cent des employés concernés, un scrutin secret sous surveillance du ministère du Travail, devra avoir lieu périodiquement (pas plus souvent que deux fois par année) pour décider du syndicat qui représentera les membres de l'unité de négociation.

7 — L'employeur devra congédier tout employé qui refuse de payer la cotisation syndicale mais, en contre-partie, tout employé non syndiqué pourra devenir membre du syndicat pourvu qu'il verse son droit d'entrée et respecte la constitution et les règlements de ce même syndicat.

On est loin, comme on voit, du type de formule inconditionnelle que voulait faire adopter le député Burns, mais ce dernier lui-même a déjà dit qu'il était prêt à l'assortir de modalités. Alors, à quand la reprise du débat?

ce que pense LE LECTEUR

Etudiants en quête d'emplois

Le 15 mars 1974, nous avons reçu un accusé de réception du Placement Étudiant, service offert par le gouvernement du Québec. Depuis, plus rien: nous attendons impatiemment qu'il se manifeste. La plupart des universitaires sont maintenant en vacances depuis plus d'un mois. Nous ignorons combien d'étudiants ont trouvé un emploi grâce à ce service mais nous, nous savons que rien ne nous a été offert.

Nous sommes un couple d'étudiants, diplômés du premier cycle depuis peu; nous croyons que le marché du travail peut nous être accessible pour l'instant. Nous comptons poursuivre une maîtrise en septembre prochain mais, pour ce faire, nous avons besoin d'argent.

Les étudiants ne vivent pas de l'air du temps: nous avons les mêmes besoins que le reste de la population, logement, nourriture, habillement et de plus il y a les frais de scolarité, assez élevés, et les fournitures scolaires. Comme il est quelquefois difficile de travailler à temps partiel durant l'année scolaire (cours, recherches, travaux, etc...) nous comptons sur le travail estival afin de mettre de l'argent de côté.

Il ne faut pas trop espérer du Service des Prêts et Bourses; leurs moyens sont limités et leur aide n'est pas suffisante. Nous ne croyons pas que les parents doivent obligatoirement fournir une aide financière et lorsque vous êtes mariés, vous ne devez compter que sur vos propres moyens. Ces problèmes ne sont pas uniquement réservés aux étudiants mariés: beaucoup d'étudiants rencontrent les mêmes difficultés. C'est bien beau de vouloir poursuivre des études mais il vient un moment où l'étudiant de vingt ans ne veut plus être à la charge de ses parents et souvent, ceux-ci ne peuvent économiquement pas le soutenir. Les étudiants universitaires ne sont pas tous issus des classes riches et dominantes.

Nous continuons à chercher un emploi par nos propres moyens, mais nous ne connaissons pas de chefs d'entreprises et nous n'avons pas de contacts au gouvernement. Il faudrait donc que le Placement Étudiant fasse vite. Nous avons besoin de vacances comme tout le monde mais nous en avons assez. Nous avons besoin de travailler. C'EST URGENT.

Diane Poliquin-Bourassa
diplômée Science Politique (McGill)
Placement E. 12340-025

Pierre Bourassa
Diplômé Lettres Françaises (McGill)
Placement E. 12337-033

Alors ça vient, cet ajustement?

Au Premier Ministre Bourassa,
Au nom du Comité provincial des malades, je vous prie de considérer

que toute modification des clauses contractuelles quant aux employés d'hôpitaux, appelle la modification de plusieurs clauses des mêmes conventions afin de favoriser un minimum de respect des droits de la personne hospitalisée.

Dans un article de La Presse paru récemment en première page, je mentionne quelques-uns seulement des points qui sont directement ou indirectement préjudiciables au bien-être des patients.

Je vous prie, Monsieur Bourassa, d'accorder une attention spéciale au fait que, depuis 1968, contrairement à ce que dit le présent article de journal, les malades chroniques hospitalisés reçoivent une allocation mensuelle de \$15,00 dollars et que l'ajustement qui s'impose n'a pas encore été effectué, malgré les dires prometteurs de l'ex-sous-ministre, Monsieur Clau de Forget.

Claude BRUNET,
président du Comité provincial des malades

Les récentes élections scolaires à Brossard

J'étais candidat aux dernières élections scolaires dans un quartier de Brossard et j'ai cru utile de faire connaître certains événements que j'ai vécus à cette occasion.

La présidente du comité d'école du quartier, qui appuyait ma candidature, a reçu un appel téléphonique anonyme le 3 juin signalant que j'avais été mêlé aux événements d'octobre 1970, que j'étais membre du F.L.Q....

Un deuxième appel du même genre a été fait cette fois à André Gagnon, animateur de l'émission "Actualités choc" à CKVL. L'interlocuteur croyait me parler parce que je venais de participer à une émission de ligne ouverte. André Gagnon a tenu à préciser, après vérification, que toute cette salade avait été inventée. Ceci constitue une tactique écœurante qui consiste à faire circuler une fausse rumeur pour semer le doute partout. Les personnes qui agissent de cette façon, pour écraser un adversaire, sont celles qui se disent, par ailleurs, les défenseurs de la confidentialité dans nos écoles et donc les promoteurs des valeurs chrétiennes. Détruire une réputation c'est la moindre des choses, mais au moins l'école sera professionnelle.

Jacques GAGNON
Brossard

S. V. P.

LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

pleins feux sur l'actualité

Le grand absent du débat linguistique: le PQ

Un commentaire de
Lysiane GAGNON

IL FAUT bien le constater : dans le débat linguistique autour du bill 22, il y a un grand absent, et c'est le Parti québécois.

Comment se fait-il que le parti d'opposition dont toute l'option politique repose sur l'identité culturelle du peuple québécois — et qui a recueilli, aux dernières élections, 40 pour cent du vote francophone — n'ait pas concentré toutes ses énergies sur le débat linguistique, préférant plutôt engager quelque \$25.000 et le travail de ses militants dans la campagne d'annulation aux élections fédérales?

Suivant les informations obtenues par LA PRESSE, ce n'est pourtant pas ce que souhaitaient les six députés du PQ à l'Assemblée nationale. Dès le début de mai en effet, l'aile parlementaire soumettait à l'exécutif national du parti une résolution qui se lisait ainsi: "Compte tenu de l'importance stratégique de la législation linguistique pour l'avenir du français au Québec, il est proposé que le Parti québécois se désintéresse des élections fédérales pour utiliser toutes ses énergies à alerter l'opinion publique québécoise de l'importance du débat qui s'engage à l'Assemblée nationale."

Cette résolution, qui avait fait l'unanimité au sein de l'aile parlementaire, a été vraisemblablement écartée par l'exécutif, puisqu'elle n'a même pas été soumise au Conseil national qui allait décider que le PQ ferait campagne en faveur de l'annulation au scrutin fédéral.

Autrement dit, le PQ se trouvait confronté à deux priorités possibles: l'élection fédérale ou le débat sur la langue. Il a choisi la première, pour ce qui est du budget (\$25.000 pour la campagne d'annulation, mais aucun budget spécial pour la lutte contre le bill 22), et pour ce qui est des mots d'ordre

lancés dans les comtés. Ainsi, ce qui restait d'énergie à des militants qui ont été extrêmement actifs tout au long de l'année (élections provinciales, campagne de recrutement et de financement, etc.) devait donc, dans l'optique du PQ, servir à la campagne d'annulation plutôt qu'à des campagnes d'information et de mobilisation sur le problème linguistique.

"Et si les Québécois ne parlaient pas français..."

L'aile parlementaire du PQ avait au contraire élaboré tout un calendrier d'activités à partir du 23 mai, et notamment: travail de sensibilisation sur le plan régional, rencontre avec les principaux corps intermédiaires (centrales syndicales et organismes nationalistes) pour établir une stratégie commune, teach-in, publication d'un journal spécial à 300.000 exemplaires...

Rien de tout cela n'a été fait par le parti, sinon deux conférences de presse de M. René Lévesque à Québec, et quelques interventions sur le bill 22 et la langue, dans les congrès régionaux qu'a tenus le PQ ce printemps-ci. Notons par ailleurs que c'est généralement à MM. Jacques-Yvan Morin et Claude Charon que le chef du parti laisse le soin d'aborder le problème linguistique devant les militants des régions, M. Lévesque préférant insister sur l'inutilité d'appuyer des candidats fédéraux.

Cette quasi-absence du PQ (au niveau des structures nationales et des associations de comté) n'est pas sans étonner — et choquer — plusieurs de ses membres, qui vous diront en substance: "Si les Québécois n'avaient pas une identité culturelle qui leur est propre, il n'y aurait pas de parti indépendantiste. Si nous parlions anglais, nous militerions au sein du NDP, pour une social-démocratie pancanadienne. Si, d'ici un certain nombre d'an-

nées, les francophones du Québec sont encore davantage engagés dans la voie de l'anglicisation, le PQ ne sera jamais porté au pouvoir."

Ces péquistes vous diront par ailleurs, très souvent, qu'ils sont eux aussi en faveur de l'annulation au scrutin fédéral — qui est un geste de maturité politique dans certaines circonstances, et qui est la conséquence logique de l'option indépendantiste.

Mais ils souligneront que de toute façon, et quel que soit le pourcentage de votes annulés, le 8 juillet, la campagne du PQ n'aura guère d'effets concrets... tandis que si le parti avait engagé toutes ses énergies sur le bill 22, peut-être aurait-il pu agir directement sur les événements.

Un débat en vase clos

Il reste que l'aile parlementaire du PQ s'occupe, avec une constance et une conviction qui frappent tous les observateurs, de la question de la langue. À la Commission parlementaire, le chef de l'opposition, M. Morin, et le porte-parole du PQ en matière d'éducation, M. Charron, sont au poste sans relâche, et il arrive souvent que le député Robert Burns vienne le seconder activement. Les trois autres députés péquistes, qui sont pourtant débordés par d'autres travaux parlementaires, prennent la peine d'assister le plus souvent possible aux audiences de la Commission.

La majeure partie des efforts de l'aile parlementaire est engagée dans le débat sur le bill 22... Mais que se passe-t-il au niveau des autres structures d'action du parti, qui peuvent bénéficier du travail bénévole et acharné de milliers de militants? Rien, faute de mots d'ordre et de mobilisation des troupes.

Bien des militants estimeront qu'il aurait été possible, même en

cette période semi-estivale, d'organiser à tout le moins des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population, ne serait-ce que pour contrer l'énorme appareil de propagande qui s'est mis en branle du côté des anglophones et du gouvernement... ne serait-ce que pour tenter un peu de combattre les préjugés populaires qui entravent tellement, ces temps-ci, la discussion claire autour de la question linguistique.

Autrement dit, c'est en vase clos, dans le salon rouge où se déroulent les audiences de la Commission parlementaire, que le PQ "travaille en faveur de la survie et de l'épanouissement du français au Québec..." C'est pour le moins paradoxal.

La peur des foules et des passions

Cela rappelle la dernière campagne électorale, où les têtes d'affiche du PQ ont délibérément évité de traiter du dossier linguistique, préférant parler de questions abstraites comme "le budget de l'an 1" ou "les comptes nationaux".

Pourquoi? La réponse se trouve peut-être au congrès de fondation du MSA (qui allait devenir le PQ l'année suivante), en 1968, alors que René Lévesque menaçait de démissionner pour peu que le congrès adopte une position plus radicale que la sienne sur la langue d'enseignement.

Sur ce sujet, M. Lévesque a toujours été intraitable, d'un congrès à l'autre. Mais c'est sans doute moins par souci électoraliste que par conviction personnelle, que M. Lévesque a toujours attaché tant d'importance à une solution modérée en ce domaine, et qu'il n'aime pas, de façon générale, parler de la langue. C'est en effet un thème qu'il aborde rarement, et sans passion. Il a souvent fait état de ses appréhensions quant à la possibilité que cette question, explosive entre toutes, risque de déclencher des

violences au Québec. Encore récemment, devant ses militants de Montréal-Centre, il revenait sur le sujet, et il est fort probable qu'un certain nombre de leaders, au sein du PQ, partagent son point de vue.

Le désir — ou plutôt l'instinct de conservation de la langue et de la culture est en effet l'aspiration collective la plus passionnelle qui soit, et qui prend racine à un niveau si profond qu'il suffirait d'ouvrir le couvercle pour que la marmite saute — avec tout le cortège de violences individuelles et d'incidents racistes que cela risquerait d'entraîner.

De cela, le PQ a peur — comme il a peur des foules (de ses propres foules), comme il a peur des grands rassemblements ardents et des manifestations: l'histoire du PQ le prouve, et notamment la dernière campagne électorale et la stratégie du "low profile".

Mais pourtant, le chef de l'opposition parlementaire, M. Morin — de même d'ailleurs que MM. Fernand Daoust (FTQ), François-Albert Angers (MQF) ou Maurice Champagne (Ligue des Droits de l'Homme) — et combien d'autres — a montré éloquentement, ces derniers temps, que le problème linguistique peut se traiter avec calme, intelligence et dignité.

Une autre explication de l'attitude actuelle du PQ loge dans la conviction de ses leaders que seule l'indépendance peut vraiment régler le problème de la langue. Même si cela était vrai (ce qui n'est pas prouvé), le PQ pourrait bien se dire, pourtant, que c'est avec des problèmes comme ceux-là qu'on concrétise l'option indépendantiste.

Le mauvais débat au mauvais endroit...

On voit donc, en ce printemps de grâce 1974, cette incongruité qui étonnerait sûrement plus d'un observateur étranger: un parti indé-

pendantiste qui évite délibérément de parler de ce qui constitue le moteur de son action, et sa raison d'être.

C'est aux chefs syndicaux (qui ont d'autres priorités), aux organisations nationalistes, aux professeurs, aux linguistes et aux commissaires d'école, que le PQ laisse le soin d'alerter l'opinion francophone sur le bill 22, se contentant de lancer un "contre-projet" relativement ambigu lui aussi (au chapitre de la langue d'enseignement en tout cas), qui est en fait le programme adopté dans les congrès du parti. Un programme que le PQ traîne — fort démocratiquement il est vrai — comme un boulet, et qui l'empêche de s'adapter rapidement à de nouveaux courants de pensée ou à des événements imprévus. Signalons à ce sujet que le PQ conserve une position plus modérée, et certainement plus technocratique et moins claire que celle de tous les autres groupements francophones sensibilisés au problème de la langue.

Il faut bien constater, enfin, qu'en ce domaine, le PQ a fait preuve, ces dernières années, d'une incroyable maladresse. Ses députés se sont lancés, en 1971, à l'attaque du bill 23 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal, au nom de la langue. Or, ce bill ne voulait pas régler la question linguistique, et ses principes de base avaient été fort bien accueillis dans tous les milieux de l'enseignement francophone. Le filibuster du PQ a donné au gouvernement le prétexte idéal pour retirer ce projet de loi décrié en milieu anglophone. Rappelons que le bill 23 proposait des commissions scolaires unifiées... mesure que le PQ avait déjà inscrite à son programme!

Le PQ, semble-t-il, s'est "trompé de place" pour faire son débat linguistique. Il a tenté de le faire au mauvais moment, en se trompant de projet de loi... Et quand serait venu le temps de le faire, le PQ n'est plus là.

Prosperes, les Coréens du Sud s'accommodent de la loi martiale

DEUX décennies après la fin de la guerre de Corée, la moitié sud du "pays du matin calme" se proclame une "démocratie de style occidental". Il ne s'agit sûrement pas d'une démocratie à l'américaine.

Ce que le président Chung-Hee et son gouvernement craignent le plus, après le communisme, c'est toute forme d'instabilité interne, de protestation sociale — depuis les minijupes jusqu'aux démonstrations estudiantines, en passant par les cheveux longs chez les garçons — toutes choses qui le mettent en colère et l'incitent à se servir de la loi martiale proclamée il y a un an.

Opposants neutralisés

Le peuple semble d'ailleurs, dans son ensemble, indifférent à cette situation, encore que les journaux ne puissent pas publier des nouvelles contraires aux gouvernements et que les grèves soient jugées très sévèrement.

Après avoir dissous l'Assemblée nationale et l'avoir réorganisée de façon à pouvoir nommer lui-même un tiers de ses membres, le président a isolé ses principaux opposants, Kim Dae-June, par exemple, qu'il a défait à la dernière élection présidentielle, en 1971. Kim a ensuite fui à Tokyo où il a accusé son vainqueur de se comporter en démagogue. Park l'a fait enlever de son hôtel de la capitale japonaise, puis l'a contraint à revenir à Séoul.

Fragilité économique

La stabilité économique, la crois-

sance préoccupent le gouvernement.

Il faut que ça craque quelque part, observe un officiel et ce qui risque de craquer c'est la liberté

des citoyens. "Une centaine de mille étudiants qui manifestent, ou cinq grèves simultanées, cela peut se traduire par un déclin de 5 pour cent dans le commerce", affirme le

même officiel. Cela la Corée ne peut l'admettre.

Mais les étudiants, les hommes politiques, les journalistes ne forment qu'une petite minorité dans

une population estimée à 33 mil-

lions. La majorité considère la répression comme inhérente à la loi martiale; elle l'accepte avec un

haussement d'épaules.

Quoi qu'il en soit, un fait reste indéniable: la Corée du Sud, pauvre, couverte de blessures, à la fin de la guerre, il y a vingt et un ans, elle a connu depuis un essor économique tel qu'elle se trouve des citoyens. "Une centaine de maintenant parmi les pays les plus prospères de l'Asie."

Son taux de croissance, l'an dernier, aurait atteint 16,3 pour cent, selon la Bank of Korea, grâce principalement à ses exportations de tungstène, de minerai de fer, de textiles et d'appareils électroniques. De plus, l'investissement de capitaux dans l'entreprise privée s'est amélioré.

Peu de leaders sud-coréens songeraient à renverser le chef de l'Etat, bien que des écrivains de premier plan, des professeurs, des hommes politiques languissent en prison.

Unis contre le communisme

Justement, en sus de la loi martiale, la remarquable croissance économique du pays, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1961, à la suite d'un coup d'Etat sans effusion de sang, incite le peuple en général à souhaiter que Park Chung-Hee se maintienne à la barre. La crainte du communisme — particulièrement sous sa forme nord-coréenne — rend solidaires les Coréens du Sud, depuis la servitude de bar jusqu'aux membres du gouvernement. Un demi-million de gardes de chaque côté du 38e parallèle qui sépare les deux Corées attestent que si la réunification se produit un jour ce ne sera pas demain.

□ United Press International



Un signe de la prospérité de Séoul, capitale de la Corée du Sud: au-dessus des milliers de cases qui couvrent les flancs des collines autour de la ville, se dressent les HLM de la rénovation.

Le problème du "joual": essai d'analyse scientifique

1 Du premier au quinze mai derniers, les lecteurs de LA PRESSE ont pu lire dans ce journal une série de chroniques portant sur un article que j'avais publié dans "Le Devoir" le seize mars dernier et intitulé "Le problème du joual: un essai d'analyse scientifique".

Il a semblé étonnant à beaucoup que l'on fasse paraître une critique de longue haleine sur un texte qui n'avait jamais été publié dans ce journal.

A plusieurs reprises des passages de mon article ont été cités hors de contexte et inter-

prétés d'une façon qui en faussait entièrement le sens.

Dans l'ensemble, les chroniques n'ont pas renseigné le lecteur sur les idées contenues dans mon article mais au contraire ont pu l'induire en erreur, en lui faisant croire que ces idées exprimaient un rejet du français au Québec.

Étant donné cette situation, je présente mon article aux lecteurs de LA PRESSE afin qu'ils puissent se faire eux-mêmes une opinion sur cette question, si importante pour nous tous. En voici la première tranche.

re du mot cheval lui-même), auquel se sont ajoutés avec le temps un certain nombre de canadienismes (banc de neige, traîne sauvage, tuque, achi-gan, etc...). C'était jusqu'à il n'y a pas bien longtemps la langue des paysans, des "habitants", qui tranchait sur celle des gens plus éduqués par une pro-

nunciation et des formes archaïques telles que icitte (ici), moé, toé, drette (droit), pantoute (pas du tout), etc...

Deuxièmement, l'anglais qui dès le début de la conquête anglaise en 1759 a pénétré le français. Mais cette pénétration est restée longtemps superficielle. Avec l'industrialisation, la classe ouvrière dans les villes, et surtout à Montréal, en contact journalier avec l'anglais, et obligée de le parler plus ou moins, en est arrivée à parler un langage où les mots anglais sont peut-être devenus plus nombreux que les français. C'est ce qu'on appelle maintenant le joual, un langage aux accents français archaïques, envahi par l'anglais, non seulement sur le plan du vocabulaire mais aussi sur celui de la syntaxe et de la phonétique.

Un grand nombre de ces anglicismes sont parfaitement assimilés non seulement par les gens parlant joual mais aussi par l'ensemble des Québécois: badrer (ennuyer), appointment (rendez-vous), cuiller à thé (cuiller à café), trafic (circulation), intermission (tracte). Par contre, une catégorie importante d'emprunts à l'anglais, en gé-

néral les plus récents, se distinguent des autres par le fait qu'ils sont sentis comme mots anglais et par conséquent prononcés à l'anglaise. Ainsi en France on dit building, week-end sans sortir de la phonétique française, au Canada français, ces deux mots sont prononcés comme en anglais. Il en est de même d'un très grand nombre de mots qui sont prononcés à l'anglaise: baby-sitting, goaler, party, brakes, etc...

Entre ces deux sources du joual, il est certain qu'aujourd'hui la plus prolifique est la deuxième. Si on compare le joual à l'argot, parlé en France dans certains milieux populaires, on constate que l'argot s'enrichit spontanément de mots et d'expressions qui lui sont propres et qui souvent viennent enrichir le français officiel. Le joual au contraire a peu de créations qui lui sont propres, il s'enrichit presque exclusivement de mots anglais empruntés généralement tels quels, c'est-à-dire sans modification ou adaptation de leur sens.

Aujourd'hui, il n'existe presque plus de différence entre le joual de la ville et celui de la campagne. Autrefois le touriste arrivant en Gaspésie par exemple y découvrait

une langue caractéristique, moins corrompue par l'anglais et ayant conservé beaucoup de formes disparues de la langue de la grande ville. De nos jours, avec l'avènement des moyens de communications modernes et des mass media, les coins les plus reculés ne sont plus isolés.

Si le joual s'anglicise de plus en plus, il ne fait aucun doute qu'il est toujours une sorte de français. Ses structures de base sont celles du français et même si la syntaxe subit l'influence de l'anglais, elle n'en reste pas moins en grande partie la même que la syntaxe française. Donc, discuter du joual, ce n'est pas discuter d'une langue propre mais d'un niveau de langue.

Ce niveau se compare à un autre niveau que nous qualifierons de français québécois, pour le distinguer du français parlé en France ou du français international. Il n'existe pas de frontière précise entre les deux niveaux de français au Québec. C'est un continuum une question de degré. Sauf pour les formes et les prononciations archaïques telles que icitte, moé, toé, le français québécois a plusieurs caractéristiques du joual mais ces caractéristiques sont seulement moins

accentuées. Les emprunts à l'anglais par exemple sont plus contrôlés en français québécois qu'en joual. Si le terme joual n'était péjoratif, on pourrait l'appliquer à l'ensemble du français au Québec, la majorité parlant un joual épuré. Mais le terme joual s'applique au Québec à ce que la grande majorité des Québécois considèrent comme "parler mal", c'est-à-dire à la langue libre de toute règle parlée en certaines circonstances par une partie de la population. Un des critères que l'on pourrait appliquer pour distinguer le joual du français québécois pourrait être que le premier n'est plus compréhensible aux francophones autres que les Québécois eux-mêmes et c'est dans ce sens que nous l'entendons ici. Il est à noter que ceux (surtout les gens du peuple) qui utilisent spontanément le joual ne disent pas d'eux-mêmes qu'ils parlent joual mais français. Joual est un terme utilisé par la bourgeoisie intellectuelle pour qualifier une langue qu'elle se garde bien de parler et envers laquelle elle manifeste un certain mépris.

DEMAIN :

Qui parle le joual ?

par Mimi BEAUDRY-LOSIQUE

collaboration spéciale

LE TERME "joual" désigne le langage populaire au Canada français. Ce langage a deux sources principales: d'abord, le français hérité directement des ancêtres normands et poitevins, dont fait foi le mot "joual" (prononciation popula-

La Régie de l'assurance-maladie en bonne santé

par Gilles GARIEPY

QUEBEC — La Régie de l'assurance-maladie paraît en bonne santé financière.

Malgré que ses dépenses aient augmenté plus rapidement que ses revenus, la régie québécoise chargée d'administrer le régime d'assurance-maladie a enregistré un surplus de \$25.6 millions au cours de l'exercice financier terminé le 30 avril dernier, portant l'excédent accumulé depuis sa création à \$79.4 millions.

Dans son 5e rapport annuel, déposé à l'Assemblée nationale hier, la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) déclare des revenus de \$47,098,013 et des dépenses de \$41,476,276; la rémunération des professionnels de la santé a coûté \$109,746,827 et les frais d'administration du régime, \$21,729,469.

millions, c'est-à-dire 11.7 p. cent de plus que pour 1973-74.

Par l'effet de l'augmentation générale des salaires et revenus des cotisants, la Régie prévoit qu'au taux actuel de cotisation la contribution des particuliers et des employeurs augmentera de 9.9 p. cent.

La part du gouvernement fédéral augmentera de 13.7 p. cent pour atteindre \$209.1 millions.

En contrepartie, la Régie a effectué dans ses prévisions budgétaires une somme de \$470 millions à la rémunération des professionnels de la santé, à l'exclusion des pharmaciens.

Ces prévisions ont été faites en tenant pour acquis qu'aucune modification ne sera apportée à la méthode actuelle de partage des coûts avec le gouvernement fédéral, ainsi que sur la base des ententes actuellement en vigueur entre Québec et les fédérations et associations de professionnels de la santé — ce qui relève, il faut bien le dire, d'un optimisme de commande.

A noter que, depuis le 1er mai dernier, un programme de services dentaires pour les enfants de moins de 8 ans s'est ajouté aux services déjà assurés par le régime d'assurance-maladie.

Ce nouveau programme, touchant 600,000 enfants, coûtera \$9.5 millions à la Régie pour l'exercice 1974-75.

De même, le programme de médicaments gratuits, déjà offerts aux assistés sociaux, a été étendu le 1er janvier dernier aux personnes âgées recevant le maximum du supplément de revenu annuel garanti.

Ceci a ajouté 155,700 autres bénéficiaires aux quelque 657,000 personnes qui avaient droit au remboursement de leurs médicaments d'ordonnance.

Le coût global des médicaments et services dispensés dans le cadre du programme des médicaments a atteint \$19.3 millions au cours du dernier exercice financier, mais la Régie a prévu pour 1974-75 à ce chapitre une somme de \$28.9 millions, y compris \$8.3 millions pour les personnes âgées.

Dans son rapport, la Régie souligne qu'elle a perfectionné ses mécanismes de gestion et de vérifications, notamment quant au contrôle des demandes de paiements transmises par les professionnels de la santé.

En 1973-74, quelque 25,000 demandes de paiement ont été vérifiées selon une méthode d'échantillonnage: des enquêtes entreprises ont donné lieu à 25 poursuites judiciaires.

Grâce à l'emploi de l'informatique, la Régie compte effectuer en 1974-75 dix fois plus de vérifications (250,000 au lieu de 25,000).

Enfin, signalons qu'au 31 mars dernier, 6,235,115 bénéficiaires étaient inscrits au fichier actif de la Régie, qui a effectué au cours de l'exercice 1973-74 près de 580,000 inscriptions nouvelles.

Les fichiers de la Régie dénombrent par ailleurs 16,089 professionnels de la santé, dont 5,461 médecins spécialistes, 4,958 médecins omnipraticiens, 585 optométristes, 1,947 chirurgiens dentistes, 28 spécialistes en chirurgie buccale, 2,257 pharmaciens et 853 professionnels de la santé hors du Québec.

En 1973, les Québécois se sont fait soigner 40 millions de fois

par Gilles GARIEPY

QUEBEC — Les Québécois se sont fait prodiguer l'année dernière une quantité record de soins médicaux. En effet, près de 40 millions d'actes ou services assurés ont été payés en 1973 par la Régie de l'assurance-maladie.

Ceci veut dire que les Québécois ont "consommé" l'année dernière 9.5 p. cent plus de services qu'en 1972 et 17.9 p. cent de plus qu'en 1971, première année complète d'application du régime d'assurance-maladie.

De 33.6 millions en 1971, le nombre de services est passé à 36.5 millions en 1972 et à près de 40 millions l'an dernier.

La consommation par personne résidant au Québec est passée, elle, de 5.38 services en 1971 à 6.64 en 1972 et s'établit à 6.58 en 1973.

C'est ce que révèle un document de statistiques annuelles déposé hier à l'Assemblée nationale, en même temps que le 5e rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie, par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Ce sont les services médicaux qui constituent, de loin, la plus grande partie des services assurés, soit 95.5 p. cent, les services d'optométrie n'en représentant que 3.1 p. cent et les services de chirurgie buccale 1.4 p. cent.

Le coût per capita des services assurés est passé de \$47.10 en 1971 à \$57.23 en 1973, tandis que le coût moyen d'un service s'est accru de \$8.45 à \$8.70, au cours des trois dernières années.

Le coût des services assurés a aug-

menté un peu plus que leur nombre, la hausse des coûts étant de 22.5 p. cent depuis 1971 et l'augmentation du nombre, de 17.9 p. cent.

Pour les 40 millions de services assurés dispensés en 1973, la Régie de l'assurance-maladie a versé \$348,000,000 à 8,216 médecins, 394 chirurgiens dentistes, 26 spécialistes en chirurgie buccale et 570 optométristes.

Les visites et les consultations représentent à elles seules 62 p. cent du nombre de services assurés payés en 1973.

Le document de statistiques indique par ailleurs que, dans l'ensemble du Québec, le nombre de professionnels de la santé s'est sensiblement accru. De 131 professionnels de la santé par 100,000 habitants, en 1971, ce nombre est en effet passé en 1973 à 151 professionnels par 100,000 habitants.

METRO

SUITE DE LA PAGE A 1

queters devant chaque garage. Quelque 400 chauffeurs d'autobus ont ainsi refusé hier (pour des raisons de sécurité ou de morale) de franchir les piquets de grève dressés par les policiers du métro, ce qui a pu avoir pour effet d'annuler complètement tout transport public dans tout le secteur de Montréal situé au nord de Jean-Talon, de l'est à l'ouest de l'île.

Chauffeurs et opérateurs de la CTCUM se sont donc mis en grève à 4 heures ce matin pour appuyer les chauffeurs de Saint-Michel et Legendre qui sont menacés de perdre deux jours de paie. Mais fondamentalement, la grève a aussi d'autres raisons: indexation des salaires et "tarif exact".

La Fraternité a déjà présenté deux demandes d'indexation à la CTCUM. La dernière demandée était accompagnée d'un tableau statistique et informatique illustrant à quel point le dollar avait été dévalué au cours des dernières années. La CTCUM a fait parvenir une lettre à M. Lapierre l'informant que les demandes d'indexation de la Fraternité seraient prises en considération. En se mettant en grève, les chauffeurs entendent faire pression auprès de la compagnie pour qu'elle s'active un peu et qu'elle s'engage plus avant dans les négociations.

Le "tarif exact" est déjà pratiqué dans certaines compagnies de transports urbains. Les passagers qui utilisent ces services doivent payer au chauffeur le montant exact de la course. Celui-ci n'a donc plus à prendre la responsabilité du bon de caisse qu'on lui confiait afin qu'il puisse faire la monnaie. Les passagers paient le montant exact ou se procurent

des billets dans les kiosques à journaux, dans les grands magasins, dans les bureaux de la Ville, etc. A Montréal, le bon de caisse représente parfois deux ou trois cents dollars, de quoi alécher dangereusement les bandits. On sait qu'en avril dernier une série de hold-up ont été perpétrés contre des chauffeurs de la CTCUM. Le bon leur était remboursé, mais pas l'argent, ni les biens personnels qu'ils avaient pu se faire voler.

La Fraternité a déjà entamé des négociations avec la compagnie afin de faire admettre la méthode du "montant exact". Et la CTCUM a convenu d'un accord de principe à ce sujet. Elle a fixé la mise en application du "montant exact" en janvier prochain, ce qui a soulevé l'ire des chauffeurs qui s'attendaient à ce que ce soit fait dès le 24 juin.

Hier soir, après la réunion, les membres de la Fraternité ont formé des comités de surveillance et d'information chargés d'assurer le bon fonctionnement de la grève et d'éviter que des actes de violence soient commis. Comme lieu de rassemblement, ils ont choisi la salle de curling du centre Paul-Sauvé.

MEDECINS

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est ainsi qu'on pouvait dire — et les communiqués de la Régie, l'an dernier, se plaisaient à le souligner — que la rémunération moyenne versée à 4,927 médecins s'établissait à tout près de \$57,000.

Cette année, un tel tableau n'apparaît plus. La moyenne est établie à partir de 8,216 médecins ayant reçu au moins un paiement de la Régie. Ce qui veut donc dire qu'on peut retrouver dans ce groupe des médecins

ayant abandonné ou commencé leur pratique au cours de l'année aussi bien que les médecins semi-retraités prodiguant occasionnellement des soins.

Du reste, dans son rapport statistique de 1973, la Régie établit que 15 pour cent de ces médecins gagnent moins de \$4,000 tandis que 34 pour cent gagnent moins que \$20,000.

Si on veut comparer la "moyenne" de cette année de \$40,750 avec le chiffre véritablement correspondant de l'an dernier, celui-ci serait de \$38,425. Ce qui veut dire que la rémunération moyenne des médecins a grimpé de quelque \$2,325 de 1972 à 1973.

Il faut cependant noter que cette moyenne ne constitue pas le "salaire" exact des médecins puisque ces derniers doivent, à même cette somme, assumer leurs frais professionnels. Par contre, la même moyenne ne comprend pas les revenus que les médecins peuvent avoir de source autre que la Régie.

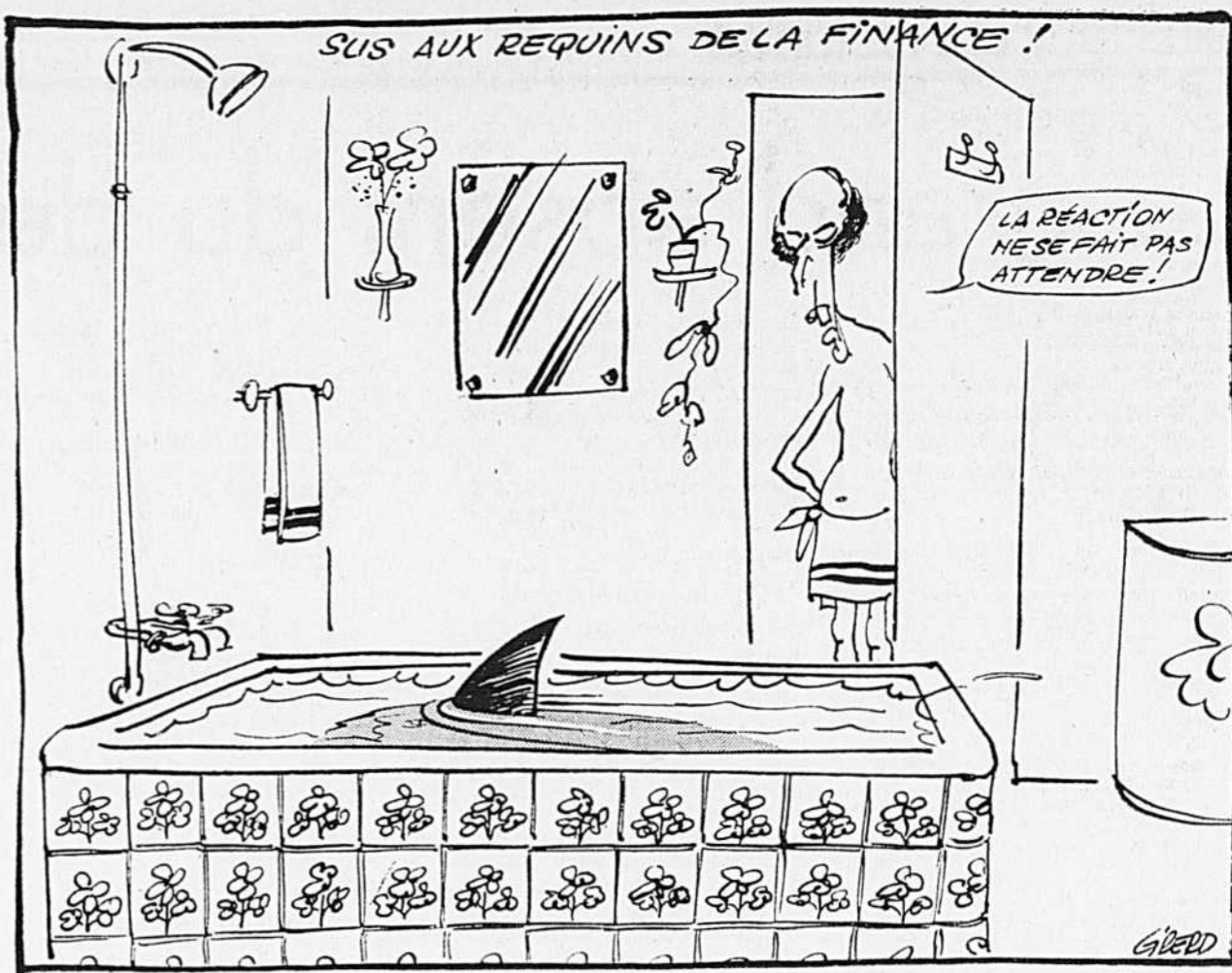
La rémunération moyenne que les médecins obtiennent néanmoins de la Régie varie beaucoup d'une région à l'autre. C'est ainsi que les 12 spécialistes de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec ont reçu une moyenne de \$76,307 tandis que ceux du Nord-Ouest et du Saguenay-Lac-St-Jean touchaient un peu plus de \$60,000.

Les omnipraticiens du Nord-Ouest ont récolté en moyenne \$50,113, cependant que leurs confrères de la région de Montréal et de Québec n'enregistraient que des moyennes respectives de \$40,000 et \$39,000. Encore moins pourvus, les omnipraticiens des Cantons de l'Est se contentaient de moins de \$37,000. Mais, paradoxalement, c'est dans les régions où les médecins reçoivent les plus fortes rémunérations que le coût moyen des services est le moins élevé.

d'autres personnalités avaient déjà pris d'importantes participations. L'un des partenaires d'une des plus grandes firmes de courtiers de New York, Simpson Thacher and Bartlett usait également de son prestige pour garantir le sérieux de l'opération.

Parmi les complices de l'affaire se trouve un horticulteur de Californie qui peignait en orange ses tuyaux d'irrigation pour faire croire qu'il s'agissait d'installations pétrolières.

La destination finale des sommes investies n'est pas encore entièrement claire, mais il est déjà évident que sur le total de 130 millions, très peu a été utilisé dans le domaine pétrolier. La direction des impôts a déjà établi que sur 23 millions versés en 1970, 3 seulement ont atteint leur but officiel.



(Droits Réservés)

D'autre part, les statistiques de la Régie indiquent que 24 médecins, dont 23 spécialistes, ont réclamé en 1973 plus de \$200,000. L'an dernier, seul-ement 17 d'entre eux avaient réalisé

environ 365 réclamations, sur 8,216 ont réclamé plus de \$100,000. Chez l'ensemble des professionnels de la santé, 1,081 d'entre eux ont effectué des soins totalisant entre \$70,000 et \$100,000. Un dentiste et un optométriste figurent dans cette dernière catégorie.

Question de fait, les professionnels de la santé sont présentement en négociations avec le gouvernement pour renégocier leurs barèmes de rémunération.

BURNS

SUITE DE LA PAGE A 1

advenant qu'il soit incapable de prouver l'accusation qu'il a avancée.

Le leader gouvernemental Gérard-D. Lévesque parlait lui-même "des conséquences encore plus sérieuses pour le député qui a porté cette accusation".

Selon la question de privilège soulevée par le député péquiste, ce dernier s'est dit informé que le député Jean-Claude Boutin, qui est avocat de profession, avait reçu depuis son élection, le 29 octobre dernier, des mandats du procureur général pour le représenter devant les tribunaux dans de nombreuses causes, dans le district judiciaire de Saint-François.

Or, la Loi de la législature, à l'article 73, dit ceci: "Sauf les dispositions spéciales ci-après, nul, s'il accepte ou occupe une charge, un office ou un emploi, d'une nature permanente ou temporaire, sous le gouvernement de la province, auquel un traitement ou salaire annuel, ou des honoraires, allocations, émoluments ou profits d'un genre quelconque venant de la province sont attachés, n'est éligible comme député à l'Assemblée nationale et ne peut siéger ou voter en cette qualité, pendant qu'il occupe cette charge, cet office ou cet emploi."

Selon M. Burns, cet article a pour conséquence que, si M. Boutin a agi comme avocat pour le gouvernement entre la présentation de sa candidature et l'élection, il n'était pas éligible. S'il a représenté le gouvernement après son élection, "il ne pouvait être député".

La défense immédiate de M. Boutin a été la suivante: "En aucun moment je n'ai plaidé devant les cours pour le gouvernement du Québec après mon élection."

De plus, il a tenu à lire à l'Assemblée nationale une lettre qu'il a adressée — mais seulement le 16 avril dernier — au ministre de la Justice.

C'est "par précaution", confiera-t-il par la suite aux journalistes, qu'il a tenu à faire cette mise au point écrite. La missive commence en effet comme ceci: "Cette lettre est pour confirmer l'entretien téléphonique que j'ai eu avec votre chef de cabinet, M. Charles Bélanger, immédiatement après les élections provinciales du 29 octobre, relativement aux différents mandats qui m'étaient confiés par le Gouvernement du Québec..."

M. Boutin ajoutait au paragraphe suivant: "En effet, suite à mon élection comme député du comté de Johnson à l'Assemblée nationale, j'avais fait mention à M. Bélanger que je refusais tout mandat et renonçais à tout mon temps qui pouvait m'être dû après le 29 octobre 1973."

(En somme, dans ce passage, le député renonce aux honoraires que le gouvernement aurait pu lui devoir pour du travail effectué après le 29 octobre. Ce qui pourrait laisser croire que, s'étant rendu compte de la position irrégulière dans laquelle il a pu se trouver, il ait décidé de régulariser sa situation en refusant ses honoraires.)

Pourtant, le député de Maisonneuve a bel et bien en main une copie d'une poursuite signifiée, en vertu du code de la route, par Me Jean-Claude Boutin, au nom du procureur général. Et elle date du 20 novembre 1973, donc après l'élection générale.

A noter — surtout en ayant en mémoire l'article 75 de la Loi de la législature — que la session ne s'est ouverte que le 22 novembre 1973 et que le député de Johnson, pas plus que les autres, n'avait pu "siéger" et "voter" avant cette date.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Conjointement à sa question de privilège,

M. Burns a présenté une motion pour demander que la commission de l'Assemblée nationale se réunisse le 4 juillet prochain pour enquêter sur les faits qu'il a cités et qui pourraient rendre le député de Johnson inhabile à siéger.

C'est vendredi que cette motion sera débattue. Si les libéraux, forts de leur

majorité, estiment qu'il n'y a pas matière à enquête, ils la rejeteront.

Si, au contraire, les libéraux veulent faire la preuve que leur collègue de Johnson est sans reproche, ils voteront en faveur de la motion péquiste. Et c'est alors seulement que l'enquête demandée pour le 4 juillet commencera.

FELQUISTES

SUITE DE LA PAGE A 1

d'étrangers, travailleurs notamment, à qui le ministère de l'Intérieur reprochait d'avoir des activités politiques.

En principe, l'Office pour les réfugiés qui prend la décision d'accorder le statut officiel à tel ou tel exilé, est un organisme autonome. Mais il est sous la "tutelle" du ministère des Affaires étrangères et, de l'avis même de fonctionnaires qui y travaillent, l'autonomie dont il jouit est plutôt théorique. C'est-à-dire que le Quai d'Orsay peut peser d'un poids considérable sur une de ses décisions. Ces décisions sont officiellement dictées par des motifs humanitaires, mais les considérations politiques ne perdent pas leurs droits. D'autant plus que le gouvernement peut bloquer la décision à un autre niveau: telle personne peut obtenir la qualité de "réfugié", mais se voir refuser par l'Intérieur le permis de séjour pour des raisons de "sécurité".

Un exemple: dans le cas des autonomistes basques, on a remarqué que la décision d'expulsion intervenait à un moment où les relations entre Madrid et Paris se resserraient de façon sensible. Un gouvernement "ami" peut facilement conseiller à la France de ne pas accorder l'asile à tel réfugié. Dans le cas de Lantôt et de ses amis, le Canada a-t-il déjà exercé (ou va-t-il exercer) des pressions sur le gouvernement français pour que le droit d'asile soit refusé? D'après les déclarations de l'ambassade, il semble que non: si le gouvernement Trudeau avait à le faire (pour des raisons électorales par exemple), il le ferait publiquement. (Encore là, il faut être pru-

dent dans les hypothèses: l'ambassade du Canada a déjà fait des remarques "amicales" au Quai d'Orsay, après que l'Office en 1969 eut accordé un statut de réfugié à Richard Bizier.)

Si des pressions, officielles ou officieuses, sont exercées, auront-elles une influence sur la décision française? Ce n'est pas certain. Peu après son élection, Valéry Giscard d'Estaing a annoncé, entre autres mesures "libérales", que la France deviendrait la "terre d'asile" pour les réfugiés, ce qu'elle était par le passé.

Son gouvernement se trouve aujourd'hui confronté à un premier test: si, deux semaines après sa déclaration, Giscard d'Estaing laisse expulser les premiers réfugiés qui demandent d'entrer en France, il peut s'attendre à quelques reproches amers. D'ailleurs, quels sont les inconvénients de la venue en France de Lantôt et de ses amis? Le Canada, qui n'a d'ailleurs pas de relations privilégiées avec la France, ne demande pas leur extradition; le groupe est relié à une affaire d'enlèvement politique mais qui date de quatre ans et qui n'a coûté la vie à personne; enfin, complètement "brûlés" aux yeux de la police, Lantôt et ses amis peuvent difficilement présenter des dangers pour la "sécurité" de l'Etat.

Voilà où en était la situation à Paris mercredi soir: quelque part entre l'Intérieur et les Affaires étrangères, on était sur le point de prendre une décision. Pour le reste, ici, c'est une affaire qui ne fait pas grand renom. En dehors de "l'Aurore", aucun journal, pas plus que la radio ou la télévision, n'en ont fait mention pendant la journée.

Choquette ne veut pas "prendre le risque" de violer sa parole

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau d'Ottawa

QUEBEC — Même si le gouvernement du Québec ne s'est pas engagé, en 1970, à ne pas demander l'extradition des ravisseurs de l'attache commercial James Cross, advenant que ceux-ci quittent un jour leur asile de Cuba pour un pays autre que le Canada, "il n'y avait rien dans les accords qui disait qu'ils étaient condamnés à rester à Cuba".

Après avoir ainsi explicité hier, à l'Assemblée nationale, les raisons qui la justifient de ne pas demander l'extradition des ravisseurs de James Cross, actuellement à Paris, le ministre Jérôme Choquette a conclu de façon étonnante ses réponses aux questions du député créditiste Camil Samson: "Je ne crois pas qu'il faille prendre le risque pour nous de violer des engagements et une parole que nous avons donnée à cette époque".

M. Choquette n'a pas expliqué dans quel sens il entendait "prendre le risque", laissant à ceux qui l'ont entendu la liberté de penser qu'il veut peut-être assurer sa crédibilité advenant qu'il ait à nouveau à négocier dans l'avenir avec d'autres ravisseurs.

Le ministre était amené à défendre sa position pour la deuxième journée consécutive, cette fois pour faire suite aux déclarations de l'avocat qui avait servi d'intermédiaire entre le gouvernement et les ravisseurs de M. Cross, au moment de la libération de ce dernier, à la fin de 1970.

Cet avocat, Me Bernard Mergier, vient en effet de confier à deux quotidiens anglophones que l'accord conclu à cette époque ne contenait aucune clause empêchant le gou-

vernement de demander l'extradition des ravisseurs de M. Cross, advenant qu'ils quittent Cuba.

Les déclarations de Me Mergier ont piqué au vif le ministre de la Justice, qui a insisté pour dire, de son siège de député: "Je me demande s'il parle en qualité d'avocat pour MM. Carbonneau et compagnie. C'est une question qu'on peut se poser et je la pose publiquement".

Pas d'entente écrite

M. Choquette a ensuite expliqué "qu'il n'y avait pas eu d'entente écrite relativement au sauf-conduit et au départ des ravisseurs de M. Cross". Même plus, l'accord verbal qui a été conclu est, selon le ministre, "général, peu précis et "assez flou".

Le ministre estime qu'il faut respecter l'accord verbal, "autant dans l'esprit que dans la lettre". Or, il n'y avait rien dans les accords qui disait qu'ils étaient condamnés à rester à Cuba.

Qui a payé la note?

Visiblement agacé par les questions sur ce sujet, le ministre a même lancé à l'endroit des députés créditistes qui le questionnaient: "Il n'y a rien à répondre à ces gens-là, ils ne comprendront jamais rien".

C'est ainsi qu'il s'est refusé à dire qui avait payé pour le séjour à Cuba des exilés de la crise d'octobre. Sa seule réponse, négative, laisse néanmoins sous-entendre que c'est peut-être le gouvernement fédéral qui y est pour quelque chose.

"Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui paye la facture de séjour de ces gens-là depuis quatre ans... Il n'y a pas eu de lingots d'or non plus, est-ce assez clair?"

Découverte d'une escroquerie d'une centaine de millions de dollars

NEW YORK (AFP) — Quelques célébrités et personnalités américaines du monde des spectacles et des affaires ont été les victimes de ce qui semble être une des plus grandes affaires d'escroquerie de tous les temps, a révélé mercredi le Wall Street Journal.

Le grand quotidien économique de New York rapporte que sur un total de quelque \$130 millions investis dans une affaire frauduleuse de recherche pétrolière, cent millions ont été détournés.

Parmi les victimes figurent notamment Andy Williams, qui a perdu \$538,000, le chanteur de rock David Cassidy, qui y a laissé \$300,000, et Liza Minelli pour \$321,000. L'ancien président du conseil d'administration

de General Electric, M. Fred Borch, avait de son côté investi \$450,000, et le président directeur général de Western Union, M. Russell McFall, près de \$400,000.

Même le président directeur général de la First National City Bank, M. Walter Wriston, s'est, semble-t-il, fait posséder de quelque \$211,000.

Ces sommes ont été englouties dans une affaire de forage pétrolier maintenant c.: faillite, Home Stake Production Co., basée dans l'Oklahoma, grâce aux talents de persuasion d'un avocat du même Etat, Robert Tripp.

Les investisseurs potentiels étaient en général invités à dîner dans quelques-uns des restaurants les plus élégants de New York et convaincus du sérieux de l'affaire en apprenant que

ÉMISSION DE LA CARTE D'IDENTITÉ POUR TARIF RÉDUIT AUX PERSONNES AGÉES

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée de la COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTREAL tenue à son siège social, 159 ouest, rue Craig, Montréal, le 14 juin 1974.

Monsieur Lucien L'Allier, président-directeur général, présente la proposition suivante: QU'IL SOIT RÉSOLU, comme suit:

- à compter du 26 juin 1974, à dix heures, toute personne âgée de soixante-cinq (65) ans ou plus et recevant en tout ou en partie le supplément de revenu garanti en provenance du Gouvernement du Canada, pourvu qu'elle ait son domicile dans le territoire desservi par la commission, sera admise à voyager dans le réseau de métro et de surface de la commission, moyennant le paiement du tarif suivant, par passage:
 - en monnaie: \$0,25; ou
 - en billets: 5 pour \$1,00;
- toute personne, désirant se prévaloir du tarif réduit ci-dessus, devra se procurer une carte d'identité, portant sa photographie, que la commission lui émettra sur preuve qu'elle a son domicile dans le territoire desservi par la commission, qu'elle est âgée de soixante-cinq (65) ans ou plus et qu'elle reçoit en tout ou en partie le supplément de revenu garanti en provenance du Gouvernement du Canada;
- les règlements actuels concernant les correspondances émises sur paiement du taux de passage s'appliquent aux personnes détenant la carte prévue par la présente résolution.

Et ladite proposition étant mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.
"CERTIFIÉ CONFORME"
Le secrétaire et conseiller juridique (signé) Yvon Clermont, c.r.

Endroit: Mezzanine nord de la station de métro Berri-de Montigny.
Dates: Du 26 juin au 2 août, les samedis et dimanches exceptés. Le Bureau sera fermé le 1er juillet.
Heures: De 9 h 30 à 15 h 30.

Celles qui y ont droit
• Toute personne âgée de 65 ans et plus et recevant, en tout ou en partie, le supplément du revenu garanti;
• Les dites personnes doivent demeurer dans une des villes desservies par la CTCUM.

- Processus à suivre**
- Remplir le coupon ci-dessous.
 - Se présenter au bureau d'émission des cartes d'identité, aux jours suivants:
 - les lundis : les personnes dont les noms commencent par les lettres A B C
 - les mardis : de D à G inclus
 - les mercredis : de H à L inclus
 - les jeudis : de M à Q inclus
 - les vendredis : de R à Z inclus
 - Avoir en sa possession le coupon dûment rempli, sa carte d'assurance-maladie et la carte d'admissibilité aux médicaments gratuits, pour celles qui en possèdent une.

La carte d'identité avec photo sera émise gratuitement et sera valable jusqu'au 30 juin 1977.

découper	remplir	apporter avec vous
NOM	PRENOM	
ADRESSE	DATE DE NAISSANCE	
VILLE	No TÉL.	
No D'ASSURANCE SOCIALE		
No DE LA CARTE D'ADMISSIBILITÉ AUX MÉDICAMENTS GRATUITS		
No DU DOSSIER (de la sécurité de vieillesse) 4-	MONTANT	
	SIGNÉ	
	TÉMOIN	
	ADRESSE	

Pour renseignements additionnels: 877-6260

La Saint-Jean Accusations de brutalité contre des policiers

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Quatre jeunes gens, arrêtés à quelques pas de l'hôtel de ville le soir de la Saint-Jean, accusent des policiers déguisés en hippies de les avoir battus pour ensuite les enfermer dans un fourgon cellulaire durant plusieurs heures.

Ils affirment également qu'ils étaient entassés dans le véhicule où la chaleur atteignait 150 degrés. Ils disent avoir vu des "prisonniers" perdre conscience parce qu'ils manquaient d'air.

Ces jeunes gens, qui mardi matin étaient accusés d'avoir été trouvés en possession d'armes offensives, soutiennent qu'ils ont été arrêtés sans aucune raison.

L'un d'eux, Daniel Sanders, affirme qu'il était environ 10h40 lorsque des individus portant cheveux longs et barbes l'ont accosté.

"Ils m'ont roué de coups de pieds et de poings à l'estomac et aux jambes. Puis, rendu près du panier à salade, quatre policiers, portant le mot "sergent" sur leur insigne de poitrine, m'ont donné des coups de matraque.

"Ils ont ouvert la porte du véhicule et ils m'ont lancé à l'intérieur. J'ai passé deux heures dans le panier. Une fois au quartier de détention, j'ai demandé à voir un médecin. Ils m'ont envoyé une garde-malade", de préciser Sanders, un étudiant en droit âgé de 24 ans.

Pour sa part, un étudiant de 21 ans qui veut garder l'anonymat, dit qu'il a été

durant trois heures dans le fourgon cellulaire. "Nous étions 12 environ. La chaleur montait par le plancher. L'eau coulait tellement il faisait chaud. Nous étions en sueur. Un gars est tombé et l'un de nous lui a donné la respiration artificielle de bouche à bouche. C'était horrible à voir. Lorsque nous sommes sortis du véhicule pour entrer en cellule ça été un cadeau. Nous avions alors de l'air."

Un autre étudiant, dont le prénom est Louis, déclare qu'il était près de la place Vauquelin en train de regarder une automobile brûler lorsqu'un "hippie" lui a tapé dans le dos.

"Il m'a dit aimes-tu ça. J'ai répondu oui. Au même moment, il m'a frappé partout. D'autres sont arrivés. Je croyais que c'était des motards qui voulaient voler mon argent.

"Ils m'ont lancé dans un fourgon cellulaire. Le véhicule a par la suite fait la ronde dans le vieux Montréal. J'ai vu les mêmes hippies lancer des roches pour provoquer des gens", d'affirmer le jeune homme qui a refusé de donner son nom de famille.

Enfin, un jeune homme de 20 ans, Jean Forgues, déclare également qu'il a été arrêté par des policiers déguisés en hippies.

Il dit avoir été traîné jusqu'à une auto patrouille pour être ensuite placé dans un fourgon cellulaire. Ils étaient 14 dans le véhicule. Le moteur tournait et il n'y avait pas d'air.

L'hôtel Iroquois n'a pas été vidé

A la une de LA PRESSE de mardi, nous avons par erreur mentionné, au bas d'une photo prise devant l'hôtel Iroquois, que les policiers que l'on voyait à l'oeuvre étaient en train de "vider l'hôtel Iroquois". Un porte-

parole de l'Iroquois, Me Olivier Pratt, nous a informé hier que l'hôtel n'avait pas été vidé et que les policiers n'y avaient même pas mis les pieds le soir de l'émeute. Nous nous excusons donc de cette erreur d'observation.

ÉPARGNES ESTIVALES Ensemble-photo Minolta SR-T 100

ÉPARGNEZ
\$33

sur un magnifique
ENSEMBLE
Minolta SLR

Appareil Minolta SR-T 100 avec réglage d'exposition dans le viseur à pleine clarte.



\$299.95
L'ENSEMBLE

DES ÉPARGNES APPRÉCIABLES ET UN ENSEMBLE MAGNIFIQUE.

Voici ce que comprend l'ensemble et quelles épargnes vous réalisez... (On peut se procurer les articles séparés aux prix indiqués)

	PRIX SUG.	NOTRE PRIX COURANT
Appareil Minolta ST-R 100 avec lentille Minolta 50mm f/2	\$290.00	\$199.95
Grand étui Minolta (pour l'appareil et acc.)	\$ 25.00	\$ 19.95
Minolta MC 135mm f/3.5 Téléobjectif	\$120.00	\$ 89.95
Ensemble flash électronique Minolta Electroflash S	\$ 30.00	\$ 23.95
PRIX TOTAL des articles séparés		\$333.80
ENSEMBLE Minolta SR-T 100		\$299.95
ÉPARGNES totales de		\$33.85



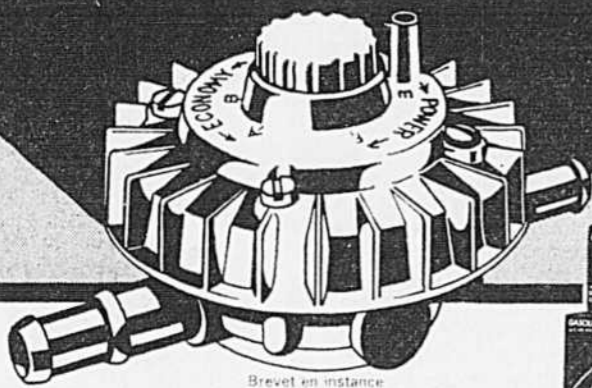
5488 o., rue SHERBROOKE (coin Girouard) 489-8401

1197, CARRÉ PHILLIPS 866-8761

Heures d'affaires: Lundi au vendredi 8 h 30 c.m. à 6 h p.m. Samedi 9 h a.m. à 5 h p.m. Magasin de la rue Sherbrooke ouvert jusqu'à 9 h p.m. vendredi soir.

Mini Fuel-Jector

Économise l'essence et l'argent



DES ÉPREUVES ONT DEMONTRE QUE CE NOUVEAU DISPOSITIF VACUUM REDUCTEUR D'ESSENCE PERMET DE RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ESSENCE ALLANT JUSQU'À 25%.

*D'importantes compagnies canadiennes de location d'automobiles, des propriétaires de camions ou de flottes d'autos, des conducteurs indépendants et des laboratoires d'essai ont constaté une économie de 15 à 25% d'essence après l'installation du GT mini fuel-jector.

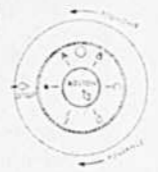
*Noms disponibles sur demande.

INSTALLATION FACILE

Sur certaines autos, l'installation complète se fait en quelques minutes.

REGULATEUR DE PRESSION UNIQUE EN SON GENRE

Le GT mini fuel-jector est muni d'un "bouton de réglage" qui permet de régler la pression en fonction du rendement désiré.



NI UN GADGET NI UNE TROUVAILLE PUBLICITAIRE UN DISPOSITIF DE PRÉCISION

UNE TOUTE NOUVELLE INVENTION EPROUVÉE GARANTIE POUR UN AN (conditions sur l'emballage) S'ADAPTANT A LA PLUPART DES CAMIONS ET AUTOS.

LE GT MINI FUEL-JECTOR VOUS ASSURE...

- UNE MEILLEURE ACCELERATION
- UNE ECONOMIE D'ESSENCE
- UN RENDEMENT GENERAL PLUS REGULIER
- UN DEMARRAGE PLUS RAPIDE ETE COMME HIVER
- MOINS DE POLLUTION

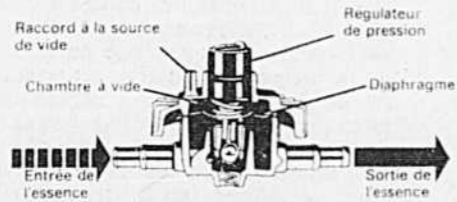
FONCTIONNEMENT DU MINI FUEL-JECTOR

Notre produit — un dispositif actionné à vide — alimente le moteur d'essence sous vacuum au besoin. Ce principe s'applique également pour les systèmes d'essence à injection.

L'appareil fonctionne comme suit: le vacuum maximum se produit lorsqu'une auto tourne au ralenti, freine ou marche au débrayé. A ce moment, le vacuum soulève le diaphragme et permet à la bille et au mécanisme à ressort de régler l'arrivée d'essence. Il est donc évident qu'en conduite "marche-arrêt", au ralenti, au débrayé, etc., une auto consomme plus d'essence et, en réglant ceci par vacuum (consommation excessive du moteur), on économise de l'essence.

Lors d'accélération brusques, le vacuum s'épuise et diminue. Alors, notre dispositif propulsif ouvre la soupape et permet une arrivée d'essence maximum.

Conclusion, notre mécanisme règle la pression de l'arrivée d'essence et utilise le vacuum pour plus d'économie.



DISTRIBUE AU CANADA PAR OXFORD AUTOMOTIVE PRODUCTS MAINTENANT DISPONIBLE CHEZ

SEULEMENT
\$39.95



C'est pas mêlant, il n'y a qu'un seul brandy blanc!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc "comme ça", "avec rien"...? Parfait! Il est si pur et vieilli avec tant de soin qu'il est bien à votre goût!
Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc avec un jus, une autre boisson alcoolique, une eau gazeuse...? Parfait! Il est le seul brandy qui se mélange, le seul qui se marie si bien aux saveurs que vous aimez.
C'est pas mêlant, le brandy blanc Mont Blanc... "avec rien" ou "avec quelque chose"! Parfait!



Et tout le monde le mélange!

Connaissez-vous le Blancola? C'est nouveau, délicieux et rafraichissant. Découvrez un autre excellent mélange, le Mont Blanc Stinger.

Blancola
1 1/4 oz de brandy blanc Mont Blanc
1 tranche de limette glaçons
3 à 5 oz de 7up (au goût)

Mont Blanc Stinger
1 1/4 oz de brandy blanc Mont Blanc
3/4 oz de crème de menthe blanche Leroux glaçons, zeste de citron.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

"Votez communiste, socialiste ou syphillis, et sacrez-nous la paix"

—Caouette

par Paul LONGPRE

envoyé spécial de LA PRESSE

LA POCATIERE — M. Caouette a cassé sa pipe. Au sens propre de l'expression, bien entendu.

Fumeur impénitent depuis toujours — quatre paquets de cigarettes par jour et nombre de fourneaux de pipe — il a mis fin à tout cela le soir de la Saint-Jean, dans l'espoir de faire jurer jusqu'au 8 juillet le mince filet de voix qu'il lui reste, après une campagne largement consacrée aux tribunes radio-téléphoniques.

Ajoutée à la pression normale du sprint final, on s'attendait de le voir plus irascible. Il y a bien quelques conversations téléphoniques cassantes avec des auditeurs qui lui reprochent ces jours-ci les erreurs d'aiguillage de candidatures, l'affaire Dupuis ou l'affaire Jones, mais notre homme aurait eu les mêmes répliques la semaine dernière, en écrasant rageusement sa 40e cigarette.

C'est hier soir que la réaction s'est fait sentir. Le chef créditiste, devant une centaine de militants de la Pocatière, s'est lancé dans une diatribe contre l'industrialisation du Bas-du-Fleuve, contre les garderies. A moins que ce retour aux sources n'ait tout simplement été inspiré par les charmes bucoliques de la belle région de Kamouraska.

La pollution des grandes villes

Venu prêter main forte à son collègue Charles-Eugène Dionne, qui représente le comté de Kamouraska aux Communes depuis 1962 et dont la réélection semble une affaire de routine, M. Caouette a supplié les gens du Bas-du-Fleuve de ne pas importer chez eux la pollution des grandes villes industrielles.

"La vie naturelle, humaine et sociale est bien plus importante que l'industrialisation."

Au nom de ce principe, il rejette l'idée de polluer le beau pays de Kamouraska par l'établissement d'un port pour super-pétroliers.

Parti dans cette veine, M. Caouette a senti le besoin de parler de politique familiale et de dénatalité. Le régime du revenu garanti réclamé depuis des années par les créditistes, a-t-il soutenu, viendrait corriger la courbe dramatique de dénatalité que connaît le Québec, jadis si prolifique. C'est le besoin bien plus que le désir de libération qui pousse, à son avis, les mères de famille à aller travailler à l'usine ou au bureau.

Quant aux nombreuses requêtes formulées depuis quelques années en milieu urbain pour la mise sur pied d'un réseau de garderies avec l'aide de l'Etat, M. Caouette s'y oppose farouchement, comme une mesure carrément communiste.

"Avec ces garderies, a-t-il dit, en substance, on a désolé le lien familial. C'est la plus grave erreur qu'aient faite nos gouvernements. Cette formule a été inventée en Russie soviétique, après la révolution de 1919, qui visait essentiellement à briser la famille pour mieux contrôler ensuite la société, les enfants appartenant à l'Etat."

"Socialiste, communiste ou syphillis..."

M. Caouette poursuit aujourd'hui sa campagne dans le Bas-du-Fleuve, avant de se rendre en fin de semaine donner un coup de main à son fils, Gilles, dans le comté de Charlevoix. Partout il suit le même programme. Il profite de toutes les émissions de ligne ouverte des stations de radio et de télévision. S'il passe dans un comté détenu par un créditiste, il participe en soirée à une assemblée publique.

A noter que le chef créditiste a tout de même évité de se rendre dans la circonscription de Drummond, bien que les observateurs s'attendent à ce que le député sortant, M. Jean-Marie Boisvert, soit cette fois en sérieuses difficultés, lui qui avait causé toute une commotion en détronant l'ex-ministre libéral Jean-Luc Pépin, au dernier scrutin. Il ne s'est pas rendu non

plus dans Portneuf, où son collègue Roland Godin ne doit son siège qu'à une majorité de quelque 500 voix.

Se fiant à son flair de vieux politicien, le chef créditiste continue d'affirmer que son parti fera des percées

surprenantes le 8 juillet. A un auditeur de Trois-Rivières qui, se disant ex-creditiste, lui prédisait le même sort que l'UN a connu au Québec, l'au-

tomne dernier, il a servi hier une réplique bien caouettiste: "Votez libéral, socialiste, communiste ou syphillis, si vous le voulez, et sacrez-nous la paix!"



Le chef du NPD, M. David Lewis, au cours d'une conférence de presse impromptue hier à bord d'un autobus, à Kitchener, en Ontario, a dénoncé la Banque de Montréal pour avoir haussé son taux d'intérêt de onze et demi p. cent. Selon lui, cette mesure est inexcusable et inacceptable.

Le NPD est heureux du déroulement de sa campagne ces derniers jours

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE

THUNDER BAY, Ontario — Après six semaines de campagne intense, M. David Lewis — qui a eu 65 ans dimanche — se sent en pleine forme.

— Je ne prends même pas une aspirine, a-t-il confié hier à LA PRESSE au cours d'un entretien à bord de la "Marguerite de l'air" — le Convair noté par le parti — avant d'arriver à Thunder Bay.

M. Lewis, qui avait subi un examen médical avant de partir en campagne, trouve moyen de relaxer chaque jour — ne serait-ce qu'un petit somme à 18,000 pieds d'altitude — et évite le plus possible de se mettre au lit passé minuit.

Encore dix jours, et l'on saura dans quelle mesure la campagne de M. Lewis aura porté fruit.

En attendant, le leader fédéral du NPD prend avec un grain de sel les résultats du dernier sondage Gallup, selon lequel M. Lewis se classe dernier parmi les chefs des trois principaux partis pour ce qui est de l'efficacité de leur campagne et de la sincérité de chacun d'eux.

Ce sondage indique que 33 p. cent des électeurs interrogés considèrent que M. Trudeau a jusqu'ici mené la meilleure campagne, comparativement à 13 p. cent pour M. Stanfield et 8 p. cent pour le leader néo-démocrate. Au sujet de la sincérité, M. Trudeau vient en tête avec 33 p. cent, suivi de M. Stanfield avec 18 p. cent et de M. Lewis avec 9 p. cent.

Les moyens financiers

Selon le chef néo-démocrate, le fait

que les gens voient la campagne de M. Trudeau comme la plus efficace est en grande partie attribuable aux moyens financiers dont dispose le Parti libéral.

— Le NPD, a indiqué M. Lewis, ne peut se payer autant "d'avancement", autant de collaborateurs, autant d'agents de relations publiques, autant d'organismes que le Parti libéral — et aussi que le Parti conservateur. M. Trudeau peut compter lui sur des millions, tandis que le NPD n'a que des dollars. C'est une différence énorme.

M. Lewis a aussi fait observer que le NPD ne peut non plus se permettre autant de publicité payée à la radio et à la télévision que les deux autres grands partis.

— D'ailleurs, de lancer le chef néo-démocrate, si nous avions les moyens financiers que possèdent les deux vieux partis, nous ne serions plus le NPD. Quant à la question de sincérité, M. Lewis dit ne pas comprendre le sondage Gallup.

— J'ai l'impression que les Canadiens qui me connaissent, qui m'écourent, expliquent-t-il, ont toujours dit qu'ils reconnaissent, qu'ils admirent ma sincérité. Il me semble donc qu'il y a une relation étroite entre les pourcentages concernant la meilleure campagne (c'est une question de moyens financiers, je le répète) et les pourcentages sur la sincérité.

Quoi qu'il en soit, M. Lewis se déclare très satisfait de sa campagne jusqu'à présent. Il souligne avec plaisir que les foules viennent de plus en

plus nombreuses aux meetings du NPD.

Un mouvement naturel

— Au début, fait-il remarquer, nous avions le devoir d'établir des contacts avec tous les travailleurs du NPD — même dans les régions où le parti est très faible. Par conséquent, nous ne pouvions attirer des milliers de personnes. Mais, comme vous avez vu depuis quelques jours, notre campagne ne se porte pas si mal. Pour les deux dernières semaines, nous avons décidé d'aller dans les régions où le NPD est très fort, comme celle de London, Windsor, Kitchener, où il y a des chances réelles de gagner des sièges.

Et M. Lewis exprime l'espoir qu'il attirera, d'ici au 8 juillet, des foules aussi considérables.

— C'est un mouvement naturel: nous ne forçons pas les foules à venir nous applaudir, a conclu M. Lewis.

Le leader du NPD s'envole aujourd'hui vers les Prairies. Il se rendra ensuite en Colombie-Britannique avant de regagner, petit à petit, Toronto pour les derniers jours de la campagne.

Hier, M. Lewis a eu une journée plutôt calme. Après avoir quitté Kitchener le matin, il a passé quelques heures à Toronto. Il y a enregistré des interviews à la radio et à la télévision. Le chef néo-démocrate s'est ensuite rendu, en avion toujours, à Thunder Bay. Il y a enregistré une émission télévisée et a rencontré en soirée des travailleurs et des militants du NPD.

FLASH/ELECTIONS

Les nouveaux venus

La tradition parlementaire favorise les candidats qui en sont à leur première expérience politique, selon l'exemplaire de juillet de la revue économique de la Banque de Montréal.

La revue, dans un article traitant des élections du 8 juillet, souligne que d'après les statistiques, quelque 50 p. c. des membres du Parlement seront probablement des nouveaux venus dans les affaires publiques.

Il est rare que moins de 40 p. cent des députés ne soient pas des nouveaux lors d'une élection générale, poursuit la publication et à au moins cinq occasions depuis 1867, plus de la moitié de la représentation à la Chambre des Communes a été changée.

Parfois, note-t-on, jusqu'à 90 p. cent des membres du Parlement ont moins de cinq ans d'expérience.

Par conséquent, souligne-t-on en conclusion, les nouveaux députés doivent consacrer une importante partie de leur temps à l'apprentissage de la tradition parlementaire.

Dief et Israël

M. John Diefenbaker a été chaudement ovationné par environ 1,000 partisans juifs du Parti conservateur hier soir après qu'il eut reproché au gouvernement Trudeau son indifférence vis-à-vis du sort d'Israël et des juifs soviétiques.

Accueilli par des enfants brandissant des drapeaux israéliens, à Toronto, l'ancien premier ministre conservateur s'en est pris à l'omission du premier ministre de prendre position en faveur d'Israël.

Dans un discours de 90 minutes prononcé dans une école juive de la circonscription de Toronto-Eglinton, représenté dans le dernier Parlement par le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le vieux lion des Prairies a affirmé que M. Trudeau avait affiché sa suprême indifférence envers le peuple juif lorsqu'il est allé à Moscou et qu'il a approuvé un appel lancé par l'Union soviétique demandant à Israël de libérer les territoires arabes occupés.

Aucun désaccord...

Le chef conservateur Robert Stanfield estime que M. John Diefenbaker semble satisfait du projet de gel temporaire des revenus et des prix proposé par le Parti conservateur.

M. Diefenbaker, qui a commencé à participer à la campagne, au niveau national, il y a une semaine environ, a déclaré à l'île-du-Prince-Édouard lundi dernier qu'il ne contrôlerait pas les salaires avant que ceux-ci n'aient atteint le même niveau que les prix.

M. Stanfield a déclaré hier qu'il s'était entretenu avec l'ancien premier ministre canadien et qu'il était assuré que M. Diefenbaker n'était pas en désaccord avec la politique du parti.

A la suite de la déclaration de M. Stanfield, M. Diefenbaker a indiqué qu'il appuyait en principe la politique du parti sur les territoires.

Toute une offre

Un homme poussant devant lui une brouette a fait hier à M. David Lewis une offre que le chef néo-démocrate n'a pu faire autrement que de refuser.

"Hé, David", s'est exclamé l'individu au moment où le leader du NPD passait près d'une écurie sur les terrains de l'Exposition de la Tête des Grands Lacs, à Thunder Bay, en Ontario. "Voici un peu de cette matière que tu répands un peu partout; ici, nous la faisons nous-mêmes".

La brouette contenait un peu de foin recouvert de fumier frais de cheval.

M. Lewis, souriant, s'est éloigné lentement en répondant: "Je pense que vous vous êtes trompé d'homme".

Les chefs en campagne

Le premier ministre Trudeau quitte aujourd'hui Yarmouth à bord

de son DC-9. Il s'envole vers Timmins, en Ontario, où il entend causer avec le plus de gens possible, après quoi il se rendra à Toronto, où, ce soir, il participera à un meeting en plein air.

Le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, enregistre des interviews à Montréal et s'en va ensuite, à bord de son DC-9, en direction d'Edmonton, pour visiter la circonscription voisine de Pembina.

Le chef du NPD, M. David Lewis, se trouve également dans l'Ouest. Il participe à un meeting à Saskatoon et y cause avec les gens.

Le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, se rend à Rivière-du-Loup.

Un bon geste

David O'Flynn, ancien président de l'Association libérale d'Oshawa, a inauguré un fonds destiné à payer la réparation de la voiture de Russel Rak, un candidat du Parti communiste du Canada dans le comté d'Oshawa-Whitby.

M. Rak conduisait, lundi soir, son véhicule décoré de croix gammées et de slogans, quand il a été attaqué par des vandales, présumés membres des gens de la Western Guard, un organisme d'extrême-droite à Toronto, qui présente des candidats au nom du "pouvoir blanc".

Le candidat Rak a remercié M. O'Flynn de son don de \$10 qui a lancé le fonds de souscription, au cours d'une réunion qui groupait tous les candidats du comté.

Une bonne nouvelle

M. Otto Lang, ministre responsable de la Commission canadienne du blé, a annoncé hier que 75 millions de boisseaux de blé, d'une valeur de \$350 millions, seront expédiés en Chine, entre les mois de juillet et décembre, cette année.

M. Lang a déclaré au cours d'une conférence de presse que cette vente survient "en une période difficile" parce que la Commission canadienne du blé tente de maintenir les prix à un niveau constant.

Il a dit que l'expédition du blé à la Chine se fera "très rapidement". Le prix et la quantité impliqués dans la vente à la Chine nécessiteront des prix de soutien aux producteurs.

Le PC flatte l'armée

Le Parti conservateur s'engage à améliorer le sort des hommes et des femmes qui sont dans les forces armées du Canada. Il fait part de son intention à ce sujet dans une brochure qu'il a envoyée aux militaires.

C'est ce qu'annonce le capitaine Tom Browne, porte-parole de la Défense nationale en Ontario.

Tous les partis, dit-il, reçoivent des listes du personnel des forces armées et le nom de la circonscription où les militaires ont leur domicile; ils les reçoivent du directeur du scrutin dans chacun des comtés, mais, jusqu'ici, seuls les conservateurs ont fait appel aux militaires.

Dans leur brochure, les conservateurs promettent de plus gros budgets pour la Défense et ils disent que la connaissance du français ne doit pas entrer en ligne de compte lorsqu'il est question d'une promotion.

Les conservateurs s'engagent également à améliorer le logement des militaires et à hausser notamment leurs allocations pour le vêtement.

Les noms de 82,119 militaires sont inscrits sur les listes électorales. A ce nombre, il faut ajouter 70,000 noms, ceux des femmes des militaires et des enfants adultes de ces couples.

Habituellement, le gros du vote militaire va aux libéraux.

Quelques comtés de plus feraient l'affaire

par Cyrille FELTEAU

envoyé spécial de LA PRESSE

WINNIPEG — Les libéraux n'essaiment pas de miracles dans Winnipeg-Sud, mais ils seraient pleinement satisfaits si leur candidat, James Richardson, ministre de la Défense dans le cabinet Trudeau, était réélu le 8 juillet avec une majorité comparable à celle de 1972, soit plus de 8,500 voix.

Cette fois, les conservateurs ont un candidat de poids à lui opposer, nul autre que Sterling Lyon, ancien membre du cabinet de Duff Roblin qui, après une retraite prématurée de la politique, revient essayer sa chance dans l'arène fédérale. C'est, sans contredit, le meilleur adversaire que les conservateurs pouvaient présenter contre Richardson, dont les oeuvres et le prestige, au Manitoba, se comparent avantageusement à ceux d'Otto Lang en Saskatchewan.

Comme le ministre de la Justice, James Richardson est un pilier du Parti libéral dans l'Ouest. Mais les dirigeants du parti désiraient fort cette fois que les piliers augmentent en nombre, afin de soutenir plus sè-

rement l'édifice du parti dans cette région du pays, qui ne compte que trois représentants pour 45 sièges.

Aucun espoir en Alberta

Les organisateurs libéraux les plus optimistes espèrent gagner un siège au Manitoba, peut-être deux en Saskatchewan, mais aucun en Alberta, province qui, encore une fois, devrait renvoyer un bloc bleu solide de députés à Ottawa. De ce côté-là non plus, ils n'espèrent aucun miracle. Les affrontements récents du gouvernement albertain avec Ottawa au sujet de la politique énergétique n'ont pas amélioré les chances des candidats libéraux, il va sans dire.

Un important sujet d'intérêt local, le retour des ateliers de réparation d'Air Canada à Winnipeg, domine tous les autres dans cette lutte très vive entre MM. Richardson et Lyon, où ils laissent loin en arrière d'eux les autres candidats: NPD, communistes et "libertaires".

Ici, ce n'est pas d'inflation et de gel des prix et des salaires dont on discute surtout, mais bien de la possibi-

lité d'apporter quelque 800 emplois nouveaux à la région de Winnipeg en relocalisant des ateliers qui avaient été progressivement démantelés à Montréal sous l'effet de décisions prises depuis 1962 par des gouvernements conservateurs et libéraux. Il paraît que M. Richardson aurait obtenu une promesse ferme de transfert de la part de M. Trudeau en menaçant de ne plus se représenter dans cette circonscription, ce qui aurait signifié pour les libéraux la perte d'un siège très important.

Cependant, si l'on examine de près la carte électorale du Manitoba en vue du 8 juillet prochain, on se demande dans quel coin les libéraux iront dénicher un troisième comté, après ceux de Saint-Boniface (déjà concédé à Jos Guay) et de Winnipeg-Sud. A l'exception de Selkirk et de Churchill, tous les autres ont été élus en 1972 avec des majorités considérables des conservateurs ou des NPD. Dans Churchill, le libéral Jean Allard ne paraît pas avoir beaucoup de chance de l'emporter contre le conservateur Cecil Smith, élu avec seulement 400 voix de majorité pourtant en 1972.

Pour ce qui est de Selkirk, où un néo-démocrate, Doug Rowlan, a été élu la dernière fois avec 30 voix de majorité seulement, les libéraux eux-mêmes disent qu'il a pris son rôle au sérieux depuis et qu'il triomphera le 8 juillet avec une majorité plus confortable.

Sa personnalité et ses oeuvres

La force électorale de James Richardson réside évidemment en sa personnalité et dans ses oeuvres, qui sont nombreuses autant que son ancien ministre des Approvisionnement de la Défense. Depuis six ans, le député et ministre fédéral s'est occupé efficacement de sa circonscription. Pour ne citer qu'une de ses réussites mais la plus prestigieuse, il a obtenu la transplantation de l'Hôtel de la Monnaie d'Ottawa à Winnipeg. Ironie du sort, l'atelier de réparation promis par le gouvernement libéral ne se trouve pas dans le comté de M. Richardson, mais dans une circonscription voisine, Winnipeg-Sud-Centre, représentée par le conservateur Dan McKenzie, mais le transfert comporte

quand même une valeur de symbole qui pourrait nuire grandement à M. Richardson s'il ne se réalisait pas.

Au début de la campagne les deux principaux candidats ont exprimé leur opinion sur le projet de loi 22 du Québec. L'ancien membre du cabinet Roblin, M. Lyon, reconnu depuis des années comme un adversaire convaincu de la progression du français au-delà de la Rivière Rouge, a immédiatement dénoncé le bill comme "un anachronisme, susceptible de nuire grandement aux relations harmonieuses avec les citoyens de langue anglaise au pays, de même qu'un accroc grave aux principes de la liberté du choix des parents pour ce qui est de la langue d'enseignement pour leurs enfants".

M. Richardson s'est beaucoup moins avancé que son adversaire sur ce terrain, s'en tenant à la ligne générale du Parti libéral en cette matière. Mais la discussion en est restée là, car on a vite constaté que le problème n'intéressait qu'un petit nombre d'électeurs et donc ne pouvait avoir beaucoup d'influence sur le choix des votants et le résultat des élections.



James RICHARDSON

Trudeau répète qu'il n'a pas l'intention de "courir" après les ravisseurs de Cross

par Claude TRUCOTTE
envoyé spécial de LA PRESSE

YARMOUTH — Le premier ministre Trudeau a réitéré hier une fois pour toutes à la demande des journalistes que son gouvernement n'a aucunement l'intention de "courir" après les gars du FLQ en exil.

Une demande d'extradition qui serait exaucée aurait pour effet premier de donner aux felquistes une tribune exceptionnelle, soit celle des tribunaux, pour publiciser leur cause, comme cela s'est produit au cours de certains procès qui ont suivi l'affaire Cross-Laporte. Cet argument est déjà suffisant aux yeux du gouvernement libéral pour ne pas rechercher le retour des Carbonneau, Cossette-Trudelle et des autres.

Il n'en reste pas moins que des poursuites seraient tout de suite entamées si le groupe décidait de son plein gré de rentrer au Canada, ce qui viendrait tôt ou tard, selon M. Trudeau.

Ils sont des exilés; ils n'ont aucun

document officiel, passeport ou autre, de la part du gouvernement canadien et aucun pays n'est vraiment intéressé à recueillir ces gens, de telle sorte que la vie à l'étranger sera vraiment difficile pour eux et qu'ils seront éventuellement repoussés vers le Canada.

Telle est la thèse de M. Trudeau et de ses conseillers.

Le premier ministre a rappelé encore hier au cours d'une conférence de presse impromptue donnée dans un autobus que le gouvernement au moment de l'affaire Cross-Laporte n'a accepté aucune condition posée par les ravisseurs et qu'en échange de la vie sauve pour le diplomate britannique, il a offert de les laisser partir dans le pays de leur choix.

Aucune autre condition n'a été posée, de telle sorte que le départ de Cuba pour un autre pays échappe à tout contrôle d'Ottawa.

Si les felquistes s'établissent en Algérie, le Canada demandera assurément au gouvernement de ce pays de

ne pas leur permettre d'avoir des activités qui pourraient porter atteinte à l'unité canadienne.

Impact électoral

Cette histoire felquiste qui a rebondi dans la campagne électorale comme un cheveu sur la soupe pourrait alimenter le débat sérieusement si les conservateurs et certains médias persistent à pousser le gouvernement au pied du mur avec cette question.

Le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, a accusé, à Cornwall, en Ontario, le gouvernement libéral de permettre aux "terroristes séparatistes impliqués dans un enlèvement politique au Québec en 1970 de poursuivre leur conspiration à Paris".

Le plus grand quotidien de la Nouvelle-Écosse publiait de son côté une dépêche, hier, concernant des déclarations de M. Diefenbaker, qui soutenait que M. Trudeau recherchait le vote de centaines de milliers de séparatistes et de felquistes au Québec.

Le Globe and Mail de Toronto, en

plus de jouer en grosse manchette la demande d'extradition formulée par M. Stanfield, publiait un éditorial cinglant, qui laissait entendre aussi que M. Trudeau était peut-être plus intéressé à recueillir le vote indépendantiste qu'à punir les felquistes.

Le Globe, qui est pourtant un journal de tendance libérale, ajoutait que M. Trudeau aurait intérêt à suivre l'exemple donné par M. Stanfield dans l'affaire du maire Jones à Moncton, en commentant que le chef conservateur voyait vraiment le pays dans son ensemble.

Evidemment, les libéraux n'ont pas été sans remarquer ces déclarations diverses, mais dans l'entourage du premier ministre, on a gardé le calme des gens qui ont la conscience en paix.

Prétendre comme M. Diefenbaker que le chef libéral veut obtenir pour lui des milliers de votes felquistes au Québec, c'est de la grosse blague, répond-on, car tout le monde sait au Québec que le FLQ n'a pas beaucoup de partisans.

On fait valoir en outre que la ligne de pensée du premier ministre au sujet du FLQ ne peut pas être plus franche, plus claire et plus directe.

Quand, il y a quelques mois, des rumeurs ont circulé au sujet de la cellule felquiste à Cuba, qui aurait souhaité rentrer au pays, les conservateurs, a déclaré M. Trudeau, ont été les premiers à suggérer qu'on ne leur donne pas le droit de revenir.

Très confus encore

Quoi qu'il en soit, M. Trudeau n'en savait hier soir encore que très peu sur les déplacements du groupe felquiste.

Il ignorait comment les ravisseurs de M. Cross avaient pu entrer en France et n'avait même pas encore reçu de Paris la confirmation officielle de leur arrivée dans ce pays.

Au gouvernement fédéral, on savait depuis plusieurs mois que certaines démarches avaient été faites par des amis des réfugiés pour obtenir du ministère des Affaires extérieures des

documents officiels permettant le déplacement vers d'autres pays. Mais Ottawa a toujours refusé systématiquement.

Ce que les conseillers du gouvernement pensent est qu'il aurait pu y avoir une entente quelconque entre La Havane, Paris et Alger, via Prague, pour permettre le voyage du groupe de Cuba jusqu'en Algérie.

Mais ce ne sont que des spéculations, puisqu'Ottawa soutient qu'il a été tenu complètement à l'écart des arrangements qui ont pu être faits.

Cette histoire a cependant vraiment été une parenthèse dans la campagne qu'a menée hier M. Trudeau en Nouvelle-Écosse, où il a visité cinq centres commerciaux.

En plus des remarques habituelles, le premier ministre a promis de donner aux pêcheurs un ministère qui s'occuperait uniquement des pêcheries et de verser \$150 millions pendant cinq ans pour les ports dans les provinces atlantiques.

La tournée se poursuit aujourd'hui en Ontario.

Les promesses de Trudeau coûteraient \$2 milliards

par Marcel PEPIN
envoyé spécial de LA PRESSE

MAGOG — "Nous sommes dans un état de crise. Le pays est en proie à une inflation galopante et si on ne fait rien, il se retrouvera au seuil d'une récession économique pénible."

C'est dans ces termes que M. Robert Stanfield a évoqué hier soir l'imminence d'une récession de manière plus marquée qu'à l'habitude. Le chef conservateur a livré à Magog l'une de ses plus vigoureuses attaques contre le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et la politique économique du gouvernement libéral depuis le début de cette campagne.

"Qu'a dit M. Trudeau devant la situation alarmante actuelle?" a-t-il demandé. Il s'est contenté de dire: "Nous ne devons pas être obsédés par l'inflation". Je connais des révolutions qui ont commencé par moins que cela, a commenté M. Stanfield. En fait d'inconséquence et d'effronterie, c'est du "solide", a ajouté le chef conservateur en parodiant le slogan libéral.

Un choix maintenant

Selon M. Stanfield, si le gouvernement libéral est réélu, il n'aura pas d'autre choix dans deux mois, quatre mois ou six mois que d'appliquer une politique de contrôle des prix et des revenus. "Mais la différence entre le faire maintenant et le faire dans ce temps-là, c'est qu'alors, il sera peut-être trop tard pour arrêter les dommages et nous nous retrouverons en pleine récession économique."

S'adressant à un auditoire de quelque 400 personnes du comté de Brome-Missisquoi, représenté au cours du dernier Parlement par le conservateur Heward Grafftey, M. Stanfield a précisé qu'à son avis, les électeurs doivent faire tout de suite un choix: ou ils ont le courage, la bonne volonté et l'audace de faire face à la situation, consentant certains sacrifices pour redresser l'économie, dit-il, ou ils préfèrent se conter des histoires et attendre que le bateau coule avant d'essayer de le sauver.

Attaquant la vague de promesses électorales qui précède les libéraux, M. Stanfield s'est dit d'avis qu'il s'agissait là d'une attitude de désespoir. "Jusqu'ici, dit-il, les promesses de M. Trudeau coûteraient \$2 milliards. Cela n'est pas gouverner, c'est rire de nous autres."

Équilibre au Parlement

De passage dans la circonscription de Brome-Missisquoi quelques jours seulement après le couple Trudeau, M. Stanfield a réitéré son invitation aux électeurs québécois de ne point boudier le Parti conservateur le 8 juillet. "Ce que je recherche, ce que j'espère cette fois au Québec, dit-il, c'est

une sorte de coalition des forces et des volontés, non pas tellement pour mettre un terme à la domination libérale sur le Québec comme pour rétablir un meilleur équilibre au Parlement."

Répétant qu'il est malsain à son avis que le Parti libéral s'appuie majoritairement sur le Québec et que le Parti progressiste-conservateur s'appuie surtout sur les provinces anglaises, M. Stanfield a lancé un appel "aux incédés, aux libéraux mécontents, aux créditistes déçus et à tous les hommes de bonne volonté qui, par-delà les étiquettes et les barrières partisans, rêvent d'un gouvernement plus humain et plus droit".

Visiblement agacé par l'acharnement des libéraux à chasser de leurs comtés les quelques députés conservateurs québécois, M. Stanfield a mis son auditoire en garde contre "le piège d'un Trudeau-Express ou le sourire charmant d'une jeune épouse de premier ministre".

Saint-Jean

Plus tôt dans la journée, M. Stanfield a visité un groupe de vieillards dans le comté d'Hochelega et une centaine de partisans du comté de Saint-Jean, où se présente le journaliste Raymond Grenier.

À Saint-Jean, un jeune homme, Luc Guérin, a présenté à M. Stanfield une requête signée supposément par 1,000 jeunes demandant au Parti conservateur d'accorder la priorité à un programme d'embauche des étudiants pendant l'été.

M. Stanfield n'a pris aucun engagement sur-le-champ, se contentant de garantir le maintien de la base militaire dans cette ville et la poursuite du programme de bilinguisme dans les forces armées. Sur le plan strictement local, il a promis des fonds pour indemniser les victimes d'inondations sur le Richelieu et il a évoqué la possibilité d'entreprendre la réfection du canal Chambly dans le cadre d'une politique touristique pour cette région.

En matinée, M. Stanfield s'est arrêté à Cornwall, où l'ancien ministre ontarien Fernand Guindon, soutenu par le premier ministre William Davis, tente de prendre ce siège détenu jusqu'ici par le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, qui ne se représente plus.



Le chef conservateur Robert Stanfield a exhorté quelque 300 électeurs de Magog, hier, à voter pour lui le 8 juillet, faisant valoir que même un gouvernement libéral serait obligé, à long terme, de contrôler les salaires et les prix. Selon lui, il est préférable de faire des sacrifices maintenant, plutôt que de faire face à une sérieuse dépression économique plus tard.

La campagne d'annulation du PQ a dû être modifiée

par André BELIVEAU

Une campagne publicitaire du Parti québécois destinée à convaincre la population d'annuler son vote lors des élections du 8 juillet a dû être considérablement modifiée par suite du refus de certaines stations radiophoniques de diffuser ses messages.

Pour M. Guy Joron, membre de l'exécutif national du PQ et responsable des communications et de la publicité au sein du parti, la réaction des diffuseurs s'explique difficilement par les seuls aspects juridiques de cette affaire. "Il y a eu interférence politique à certains niveaux, j'en suis convaincu", nous a-t-il déclaré hier soir.

Cette opération, pour laquelle le Conseil national du parti avait prévu un budget de l'ordre de \$25,000, devait débuter le 20 juin dans la presse écrite et dans une quarantaine de stations radiophoniques du Québec. Quelques stations, dont celles de l'important réseau Radiomutuel, ont cependant refusé de vendre du temps d'antenne au PQ sous prétexte que sa campagne serait suspecte d'illégalité. Le PQ renonça alors à utiliser les ondes radiophoniques et élaborer un nouveau plan qui faisait exclusivement appel à l'imprimé. Les premières annonces devaient paraître aujourd'hui ou demain dans plusieurs journaux du Québec.

Des doutes tenaces

Le premier à élever des doutes sur la légalité de la campagne péquistes semble avoir été Me Paul Dion, conseiller juridique de Radiomutuel. Me Dion fondait notamment ces doutes — "de très gros doutes, au début..." nous a-t-il affirmé — sur l'article 69 de la Loi électorale du Canada, qui déclare coupable d'infraction "quiconque, par intimidation, contrainte, ou quelque prétexte ou ruse, force, incite ou engage quelque personne à voter ou à s'abstenir de voter à une élection".

Annulation et abstention

D'autres stations, entre-temps, s'étaient émues devant le projet du PQ. Consulté de part et d'autre, Me Mi-

chel Lalonde, du contentieux du Conseil de la radio-télévision à Ottawa, émit l'avis que rien dans la Loi de la radiodiffusion ni dans les règlements du CRTC n'interdit à quiconque d'inciter ses concitoyens à annuler leur vote, et que le CRTC, par ailleurs, n'a pas à se faire l'interprète de la Loi électorale.

"Il est important de souligner que le PQ ne suggère pas aux gens de s'abstenir de voter, mais d'annuler leur vote", nous a expliqué Me Boivin. "Or, annuler son vote quand on n'a confiance en aucun des candidats en présence doit sûrement être aussi légitime que voter. Il serait d'ailleurs assez cocasse que la loi, en régime constitutionnel à caractère britannique, force les gens à voter, c'est-à-dire à manifester une préférence, quand leur conscience leur commande de ne pas le faire..."

Le PQ de Labelle se dissocie du PQ de Prévost

L'Association du Parti québécois du comté de Laurentides-Labelle, suite à une réunion spéciale tenue à Saint-Jovite, a décidé de se dissocier de la position qu'a prise l'Association de la circonscription de Prévost et recommande à ses membres l'annulation lors de l'élection fédérale du 8 juillet.

Le comté fédéral de Labelle englobe deux comtés provinciaux, soit Laurentides-Labelle et Prévost.

La semaine dernière, le PQ de Prévost s'était dissocié de la position du Parti provincial et avait conseillé à ses partisans de voter, et indiquait implicitement qu'il favorisait le candidat du Parti conservateur, M. Marcel Masse.

De son côté, le PQ de Laurentides-Labelle demande à ses membres de ne pas écouter certains candidats fédéraux, en l'occurrence, M. Masse, qui répète à tous vents, selon lui, que le Parti québécois dans le comté lui donne un appui tacite.

C'est peut-être vrai pour Prévost, souligne-t-on, mais pour Laurentides-Labelle, la consigne est l'annulation, afin de couper tous les liens, une fois pour toutes, avec le fédéralisme.

Le NPD a deux raisons d'être satisfait de Barrett

par Pierre-Paul GAGNE
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — Depuis quelques jours, les néo-démocrates de Colombie-Britannique respirent un peu plus à l'aise.

La raison en est bien simple: en l'espace de quelques heures, la semaine dernière, deux événements heureux pour le gouvernement provincial du premier ministre Dave Barrett se sont produits.

Or, chacun de ces événements, de façon différente, devrait normalement avoir une influence heureuse sur le déroulement de la campagne électorale des candidats néo-démocrates en Colombie-Britannique en vue des élections fédérales du 8 juillet prochain.

Ce qui plus est, dans les circonstances où une bonne partie des électeurs vivent de l'industrie minière, la conjoncture politique provinciale des derniers jours devrait même donner un sérieux coup de pouce aux candidats néo-démocrates, qui commençaient à regretter d'avoir à se présenter dans une province où le gouvernement est de la même allégeance politique qu'eux.

Echec lamentable

Le premier de ces événements, c'est

l'échec lamentable qu'ont essuyé les compagnies minières, les grandes sociétés en général et les partis d'opposition dans leurs tentatives de faire reculer le gouvernement Barrett sur ses nouvelles lois de taxation des compagnies minières.

Cette loi prévoit une surtaxe immédiate de 2,5 p. cent sur les profits nets des compagnies minières, surtaxe qui augmentera à 5 p. cent à partir de l'an prochain. Par ailleurs, la nouvelle législation prévoit qu'une autre surtaxe ("super royalty") de 50 p. cent pourra dorénavant être imposée sur les profits nets additionnels des compagnies minières si le prix des métaux augmente de plus d'un certain pourcentage au cours d'une même année.

En Colombie-Britannique, j'a ma i s avait-on assisté à une telle campagne d'opposition à un projet de loi gouvernemental.

Pendant plusieurs semaines, un groupe plus ou moins anonyme menait une vaste campagne de dénigrement contre le projet de loi en particulier, mais aussi contre le gouvernement Barrett en général, sous le couvert d'un nouvel organisme appelé "Comité pour sauvegarder nos emplois".

Les compagnies minières, via ce comité, ont certainement dû dépenser

des dizaines de milliers de dollars en pages publicitaires complètes dans les journaux, en annonces à la radio et à la télévision et en conférences de presse pour combattre le projet de loi et organiser une manifestation qui devait avoir, disait-on, une ampleur inusitée sur la colline parlementaire à Victoria.

"Venez vous exprimer pendant que vous en avez encore la chance", clamaient les panneaux publicitaires, laissant entendre que le gouvernement Barrett était à la veille de supprimer la liberté d'expression en Colombie-Britannique.

Cette manifestation qui, au départ, était mal organisée puisqu'elle a eu lieu le lendemain de l'adoption du projet de loi, a constitué, en réalité, un échec lamentable, car elle n'a attiré qu'environ 350 personnes en tout. Au départ, ses organisateurs prévoient attirer entre 2,000 et 7,000 manifestants.

Dans un sens, il est certain que toute cette publicité des compagnies minières (comparable, jusqu'à un certain point, à celle des compagnies hydro-électriques, au Québec, en 1962) desservira les néo-démocrates, à long terme, en Colombie-Britannique. Du moins, il est certain qu'elle aura

moins pour effet de rendre encore un peu plus "suspect" ce gouvernement qui, déjà, en inquiète plusieurs.

Par contre, l'échec lamentable de cette manifestation aura servi à démontrer deux choses aux néo-démocrates: d'une part, la population n'est peut-être pas aussi mécontente de son gouvernement et du NPD en général que ne voudraient le laisser croire les grosses compagnies, ainsi que les partis d'opposition et, d'autre part, ces derniers ne semblent pas prêts de s'organiser solidement entre eux pour ébranler la forteresse néo-démocrate aussi bien fédérale que provinciale dans cette province.

Unité impossible

L'impossibilité de s'entendre sur une formule d'unification des partis d'opposition constitue sans conteste le second événement favorable aux néo-démocrates à s'être produit au cours des derniers jours.

Le gouvernement Barrett était à peine élu, il y aura bientôt deux ans, qu'aussitôt des créditistes, des conservateurs et des libéraux, poussés par le monde des affaires, commencèrent à parler de s'unifier, à l'intérieur d'un seul parti, pour lutter contre le "socialisme".

A mi-chemin du mandat de Dave Barrett, les choses en sont toujours au même point et même, pourrait-on dire, les possibilités d'unification paraissent encore plus improbables à la suite des événements de la semaine dernière.

C'est d'abord le chef conservateur, le Dr Scott Wallace, qui a ouvert le bal en affirmant que le leader créditiste, Bill Bennett, le fils de l'ancien premier ministre de la province, était celui qui constituait le principal obstacle à toute possibilité d'unification en tentant d'obliger les députés des autres partis d'opposition à rejoindre le Crédit social.

Chicane profitable au NPD

M. Wallace a même accusé son homologue créditiste d'agir ainsi "par ambition personnelle et par arrogance".

Comme il fallait s'y attendre, ces accusations ont fait la manchette des journaux, en Colombie-Britannique, et les créditistes n'ont pas été longs à répondre que M. Wallace avait agi malicieusement et qu'il venait de perdre toute crédibilité dans l'opinion publique.

Cette chicane entre les conserva-

teurs et les créditistes devait cepen-

dant être reléguée au second plan, dès samedi dernier, lorsque deux députés libéraux de la province donnèrent publiquement leur appui à l'idée d'un parti unifié et annonçèrent qu'ils pourraient bien quitter les rangs libéraux si un tel parti était créé.

Evidemment mécontent, le leader libéral, M. David Anderson, n'a pas osé répudier ces deux députés, mais il n'en a pas moins déclaré que le "m o u v e m e n t pour une majorité", mouvement qui est à la base des tentatives d'unification, était constitué de fascistes dont la seule idée était de renverser le régime Barrett.

Il a ajouté que jamais, lui-même ne se joindrait à une formation politique dont ferait partie les créditistes.

Dans les rangs néo-démocrates provinciaux, on a bien rigolé de ces divisions au sein des trois partis d'opposition qui, déjà, ne comptent que 17 des 55 sièges à l'Assemblée législative de Victoria.

Mais ce sont les néo-démocrates fédéraux qui, à court terme, risquent de retirer des avantages politiques de ces chicanes car, s'il faut se fier aux commentaires qu'on entend dans la rue, les citoyens de la Colombie-Britannique prennent la politique un peu plus au sérieux que cela.

REVENIMENT PARGNES

Choisissez
et emportez

Vous emportez vos meubles avec vous... pas de problème de livraison, plus ou moins sûre quant à l'heure et au jour
Ce qui signifie frais en moins... sans compter que tous ces meubles sont emballés à la manufacture même. Nous livrons tout de même, sur demande, moyennant un léger supplément.



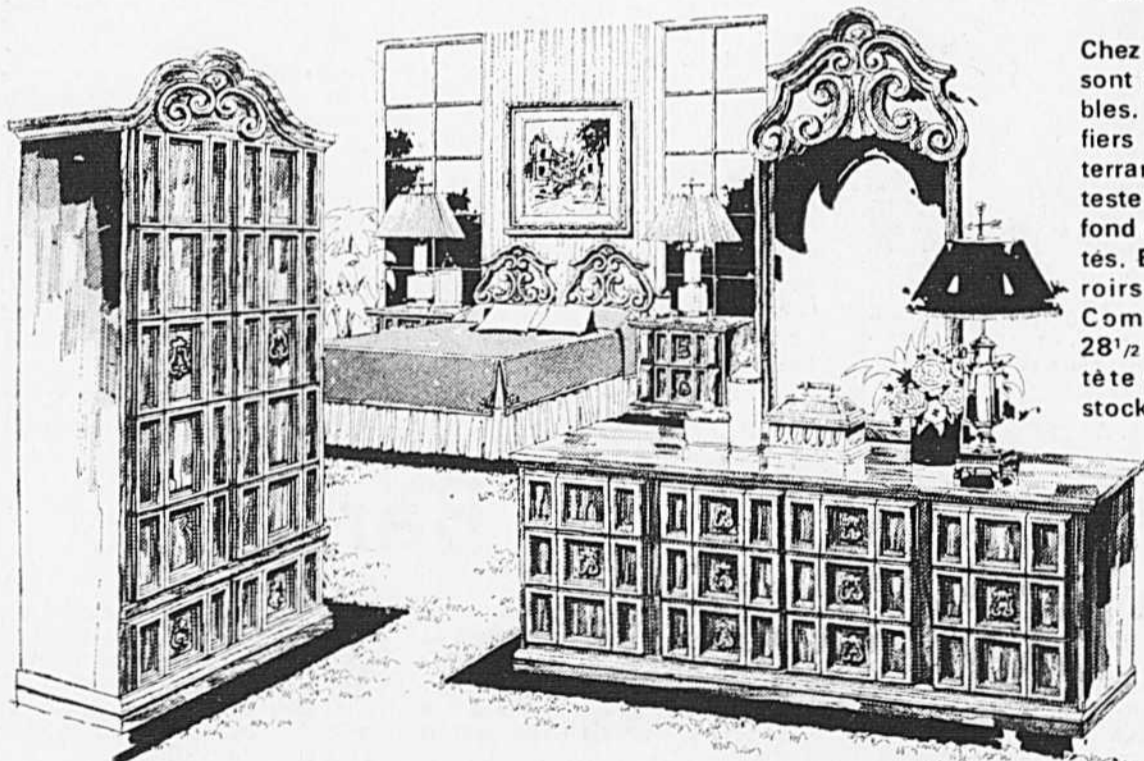
Magnifique mobilier de chambre à coucher
riches motifs espagnols sur fini pacanier

Agreables proportions, moulures et poignées décoratives assorties, miroirs biseautés, meubles où ne pénètre pas la poussière et glissière centrale métallique qui facilite l'ouverture des tiroirs. Ce mobilier comprend: commode triple 73 x 19 x 32", 2 miroirs jumelés encadrés, bonheur du jour très spacieux, 39 x 20 x 58", à deux portes et tête de lit genre dossier de chaise de 60" de larg. Les tables de nuit sont offertes moyennant un léger supplément.

\$377⁸⁴

Cachet, classe et qualité
sont les atouts de
cette chambre à coucher

Chez Leon's, les beaux meubles vous sont toujours offerts à des prix raisonnables. Et nous sommes particulièrement fiers de cette ravissante chambre méditerranéenne. Vous apprécierez sans conteste moulures et panneaux sculptés... sur fond de chêne ancien aux chaudes tonalités. Bois durs, modèle toujours aimé, tiroirs solides. L'ensemble comprend: Commode triple 71 x 19 x 31", miroir 28 1/2 x 57", commode 38 x 19 x 68" et tête de lit sculptée. Tables de nuit en stock.



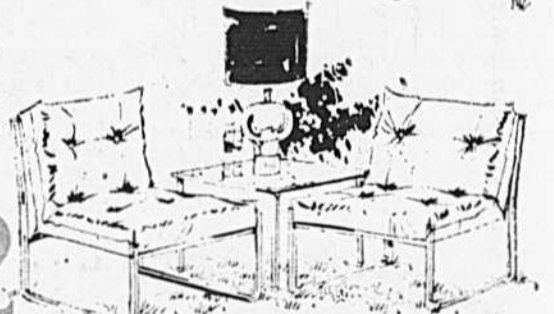
\$383¹⁰



Chaises élégantes
sur piétement chromé

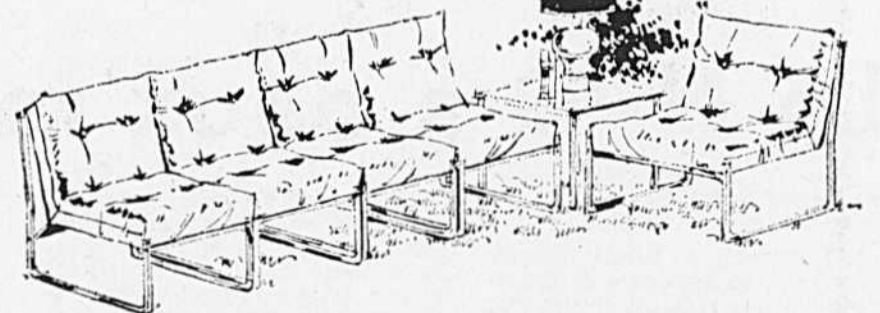
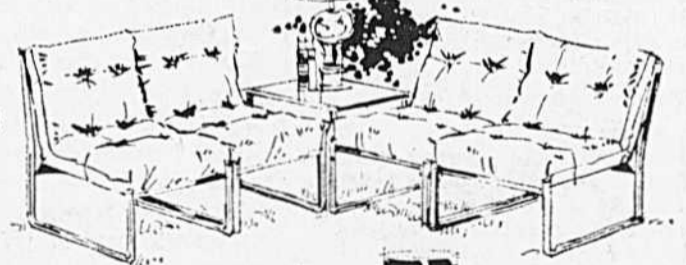
Des chaises souples, que vous utiliserez en groupe, comme causeuses, divans, meubles à sections, etc. L'épais coussinage est le gage de votre confort.

\$387²



IDÉAL COMME PETITS
FAUTEUILS D'APPOINT

Vous en ferez
d'élégantes
causeuses.



ou un divan parfait pour famille nombreuse !

VENDREDI ET SAMEDI

à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides
centre-ville. Adjacent à Hypermarché

VENDREDI: 9h à 21h - SAMEDI: 9h à 17h

et salle d'exposition





COMME EN CHARGE D'Ê

Choix impressionnant

Un étalage de meubles... à votre goût! Des centaines de mobiliers, avec accessoires. Vous trouvez là tous les styles en demande, les designs les plus actuels offerts à prix tout à fait accessibles.

LIQUIDATION À PRIX SPÉCIAL

Tables modernes en pacanier à dessus de verre teinté de ton bronze.

Peppler

Ces ravissantes pièces aux élégantes proportions compléteront à ravir un mobilier moderne.

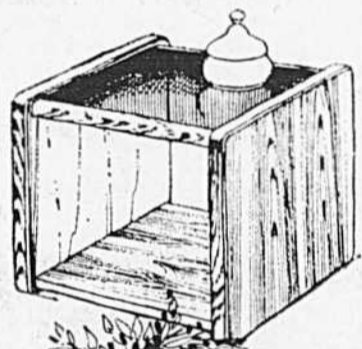


Table à grouper
20 x 18 x 18"
de haut. **\$49⁹⁷**

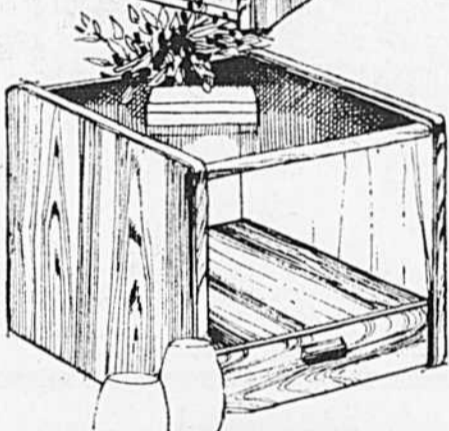


Table pour lampe
24 x 28
x 21 1/2"
de haut. **\$89⁶⁹**

Table ronde pour cocktails
42" de
diam. x 15"
de haut. **\$119¹⁶**

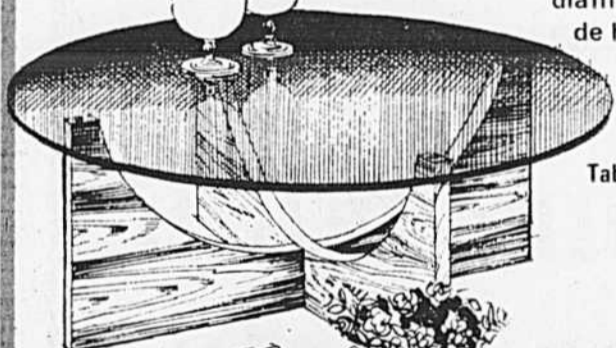


Table allongée pour cocktails
60 x 22
x 15"
de haut. **\$105⁰⁶**



Divan classique et élégant

Divan 84 pouces et fauteuil assorti

\$442¹²

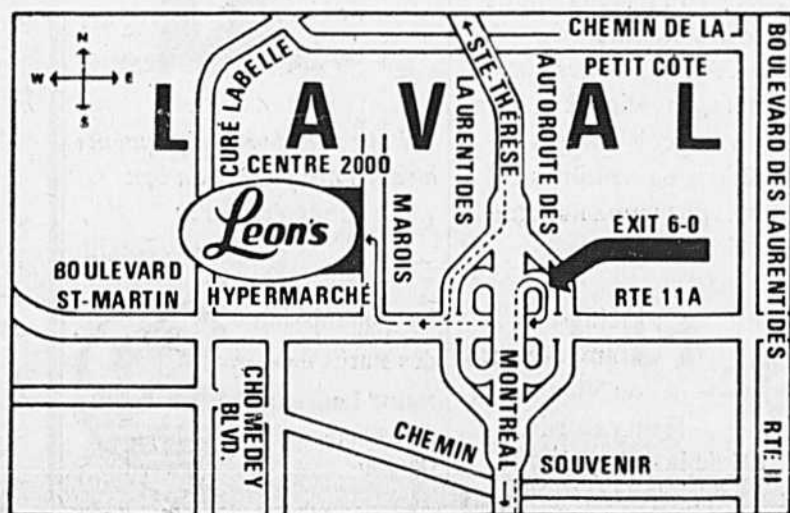
Ce modèle confortable comporte un devant aux lignes délicatement adoucies, le capitonnage est en solide jacquard de ton bleu garni de passepoil bleu assorti. Les coussins de dossier sont détachables, avec des angles bien nets et le rembourrage est en mousse. Les coussins du siège sont reversibles. Ce modèle élégant est complète par un volant droit et la construction est en robustes ressorts d'acier. Le divan est en outre garni de deux petits coussins.

La chaleur et la grâce rustique d'un mobilier de pin pour votre salle à manger



Un charmant mobilier de pin... qui continuera de vous plaire tout autant durant de nombreuses années... et qui plaira tout autant à vos enfants. Le fini pin naturel met fort en valeur le grain du bois. Les ferronneries représentent un élégant motif colonial. Ce mobilier comprend: un buffet de 60 x 16 x 32", un vaisselier de 59 x 12x47"; une table ovale de 42x56", qui s'ouvre jusqu'à 74"; quatre chaises à haut dossier au capitonnage vieil or. Nous ne pouvons vous fournir l'encoignure. MOBILIER 7 PIÈCES, conforme à l'illustration.

\$627¹⁴



AUJOURD'HUI,
Centre 2000, boulevard Saint-Martin,
sortie 6 ouest, Laval, à 20 minutes du
LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9h à 18h - JEUDI,
3 1/2 millions pi. cu. d'entrepôt

LE MONDE

Contributions illégales pour Humphrey et Wilbur Mills

WASHINGTON (UPI, AFP, PA) — Un rapport préparé par les enquêteurs de la commission sénatoriale sur le Watergate indique que les démocrates Hubert Humphrey et Wilbur Mills, tous deux aspirants à la candidature de leur parti aux élections de 1972, ont reçu des contributions électoraux illégales de compagnies, notamment des trusts laitiers.

Le rapport des enquêteurs de la commission Ervin révèle que les organisateurs des campagnes électorales de MM. Humphrey et Mills se sont retranchés derrière le cinquième amendement pour ne pas répondre à des questions concernant l'origine des fonds utilisés pendant la campagne de 1972. MM. Humphrey et Mills, ajoute le rapport, ont eux-mêmes trouvé des excuses pour ne pas déposer à ce sujet devant la commission sénatoriale d'enquête.

Le rapport indique notamment que M. Humphrey, sénateur démocrate du Minnesota, avait reçu une somme de \$25,000 des producteurs de lait pour sa campagne présidentielle en 1972 et une autre somme de \$17,500 en fonds réguliers provenant d'une caisse politique organisée par trois coopératives laitières.

M. Wilbur Mills, représentant démocrate de l'Arkansas et président de la puissante commission des voies et moyens de la Chambre, avait reçu des producteurs de lait une somme de \$90,000 pendant sa brève campagne présidentielle de 1972.

Convoqués par lettres personnelles du président de la commission, le sénateur Sam Ervin, pour venir déposer devant la commission, les deux démocrates ont fait valoir qu'ils ne pourraient se présenter qu'après la fin des travaux législatifs en cours.

Réprimandé Wilson ira à Paris conférer avec Giscard

BRUXELLES (AFP, Reuter) — Le premier ministre Harold Wilson a accepté de se rendre à Paris le mois prochain pour y rencontrer le président Valéry Giscard d'Estaing après avoir reçu une vive réprimande de la part du premier ministre français au sujet de l'attitude britannique sur les essais nucléaires.

Le projet de voyage a été mis au point hier au cours de la rencontre de 45 minutes entre M. Wilson et M. Jacques Chirac, qui représentait la France au sommet atlantique de Bruxelles.

M. Chirac a profité de l'occasion pour exprimer à son homologue britannique le mécontentement de Paris du fait que la Grande-Bretagne ait protesté contre l'explosion nucléaire française effectuée récemment dans le Pacifique alors même que les Britanniques faisaient eux-mêmes exploser un engin nucléaire aux Etats-Unis.

Elections à Cuba dans une petite province

LA HAVANE (PC) — Cuba songerait à organiser des élections, pour la première fois depuis 15 ans, comme expérience pilote dans une petite province en vue de stimuler l'intérêt du public aux opérations du gouvernement local.

Granma, l'organe du parti communiste, a écrit hier que les élections dans la province de Matanzas seront secrètes et la participation volontaire. Les électeurs pourront choisir entre au moins deux candidats. Ces derniers ont adopté un style de campagne occidentale. Les autorités cubaines ont cependant veillé à ce que qu'il n'y aura pas d'autres emprunts au "parlementarisme bourgeois".

Le premier pas vers un semblant de démocratie a été effectué, l'an dernier, lorsque le gouvernement revivifia le mouvement syndical en confiant aux ouvriers une plus large voix au chapitre dans l'économie.

Les Syriens reviennent à Kuneitra

KUNEITRA (UPI) — Des milliers d'anciens habitants de Kuneitra qui avaient fui la ville au moment de l'arrivée des troupes israéliennes en juin 1967 sont rentrés hier. Mais dix maisons seulement sont habitables.

Le président Assad a lui-même hissé les couleurs syriennes sur la ville en ruines où elles ne flottaient plus depuis sept ans et cet instant a été salué par la population revenue par des explosions de joie.

Sur les 30,000 personnes qui vivaient à Kuneitra au moment de la guerre de juin 1967, 19 seulement étaient demeurées sur place au moment de l'arrivée des Israéliens.



L'ex-général Grigorenko retrouve sa femme dans son appartement de Moscou après sa libération.

Avant l'arrivée de Nixon, Moscou libère Grigorenko, dissident déclaré "fou"

MOSCOU (UPI, AFP) — Après plus de cinq ans passés dans des hôpitaux psychiatriques, l'ex-général Pyotr Grigorenko a été remis hier en liberté et a pu regagner son appartement de Moscou. Il avait été accompagné par un médecin tout au long du trajet entre l'hôpital psychiatrique de Stolbovaya, à 40 milles au sud de Moscou et la capitale soviétique.

"Je suis heureux d'être revenu chez moi et je suis reconnaissant à ceux qui, en Occident, m'ont apporté leur soutien" a-t-il déclaré à un journaliste occidental, avant de préciser que ce n'est que quelques heures avant sa remise en liberté qu'il avait appris qu'il était autorisé à quitter l'hôpital psychiatrique.

Agé aujourd'hui de 67 ans, le général Grigorenko avait été rayé des cadres de l'armée soviétique en 1964 en raison de ses activités en faveur des droits civiques.

En mai 1969, il fut arrêté à Tachkent, où il s'était rendu pour soutenir les revendications des Tatars de Crimée exilés qui demandaient à revenir dans leurs foyers. Il fut déclaré fou et avait été détenu depuis dans divers hôpitaux psychiatriques.

Pressé de questions par des journalistes occidentaux concernant les raisons pour lesquelles il avait été interné et le rôle joué par la pression de l'opinion publique occidentale de l'opinion publique occidentale en faveur de sa libération, Grigorenko a déclaré :

"Ce sont là des questions importan-

tes, mais je préfère ne pas y répondre tout de suite. Je suis fatigué et encore sous le coup de l'émotion que m'a causée cette libération imprévue. Je risquerais de ne faire que des réponses triviales."

De même, il n'a rien voulu dire sur ses conditions de détention, expliquant ainsi sa prudence :

"Ce n'est pas parce qu'on est sorti qu'on ne peut pas être de nouveau enfermé..."

C'est ce matin seulement que Grigorenko avait été averti qu'on allait le libérer. Sa femme l'avait attendu chez elle.

"Je ne lui avais pas préparé son repas, par crainte du mauvais sort", a-t-elle déclaré aux journalistes.

Geste de bonne volonté

La libération de Grigorenko à la veille de l'arrivée en URSS du président Nixon est interprétée à Moscou comme un geste de bonne volonté du Kremlin. Cette mesure de clémence, intervenant après la décision des autorités, au début du mois, de laisser émigrer en Israël l'ancien danseur étoile des ballets Kirov de Leningrad, Velery Panov, et son épouse Galina, après deux ans d'attente, illustre la volonté du gouvernement soviétique de créer un climat favorable.

Ces deux décisions ont été précédées, au cours des derniers mois, d'autres mesures de libéralisation. Ainsi, les écrivains Vladimir Maximov et Alexandre Galitch ainsi que le violoncelliste Metislav Rostropovitch ont obtenu l'autorisation d'aller vivre à l'étranger.

Alerte à l'aéroport de Londres par crainte d'un attentat arabe

LONDRES (PC, AFP) — Des soupçons britanniques que des guérilleros arabes complotaient en vue d'assassiner le premier ministre israélien, M. Yitzak Rabin, expliquent la proclamation de l'état d'alerte à l'aéroport de Londres-Heathrow, ont affirmé hier des sources proches du gouvernement.

Elles ont précisé que l'état d'alerte a été proclamé après que les services de renseignements eurent reçu des informations du Moyen-Orient voulant qu'un groupe de guérilleros se dirigeaient vers Londres avec M. Rabin comme cible. En effet, le chef du gouvernement de Jérusalem doit se rendre dans la capitale anglaise vendredi. Il assistera à la réunion de l'Internationale socialiste.

Les services de renseignements anglais auraient aussi appris que les guérilleros avaient l'intention d'organiser des attentats contre des appareils commerciaux américains, israéliens et hollandais.

On apprenait un peu plus tard que les vols prévus pour la reine, les membres de la famille royale et le premier ministre avaient été annulés ou détournés, à cause d'une menace d'attaque terroriste.

A l'aéroport, on a dit que l'attaque était prévue pour 9 h. 30 hier, et qu'un précipité même que l'attaque devait être le fait de fédayin d'Al Fatah. A l'heure H, des centaines de soldats et de policiers armés étaient en alerte dans la salle d'attente numéro 3, celle des longs courriers.

La presse londonienne du matin avait annoncé ce branle-bas de combat sur l'aéroport international, l'expliquant par le fait que les services de sécurité avaient été avertis que des guérilleros palestiniens avaient l'intention d'attaquer des avions israéliens, américains et hollandais sur le terrain.

Le Home Office publiait un communiqué plus nuancé de ses explications qui, en définitive, reviennent au même, mais auquel il s'est refusé à rien ajouter lorsque l'aéroport parla

carrement de menace d'attaque terroriste : "Les mesures de sécurité à Heathrow doivent être intensifiées de temps à autre en fonction des appréciations sur l'éventualité d'activités terroristes dont la menace est latente. Des précautions supplémentaires sont prises aujourd'hui... en raison de l'appréciation de la situation actuelle", disait le communiqué du Home Office.

Rien n'indique la durée probable de ces "précautions supplémentaires", mais le fait que les troupes qui ont pris position autour du terrain ont commencé par dresser des tentes semble indiquer qu'elles resteront au moins quelques jours.

Le déploiement de forces semble plus important qu'en janvier lorsque les services de sécurité britanniques avaient craint des attentats de fédayin contre des avions avec des fusées sol-air portatives. A l'époque le cordon de sécurité était resté en place plusieurs semaines.

En fin de matinée, la police avait dressé des barrages sur toutes les routes d'accès à l'aéroport, et toutes les voitures et leurs occupants — y compris le personnel de l'aéroport — sont maintenant soumis à des contrôles sévères. Le retard occasionné par ces contrôles a fait manquer leurs vols à quelques voyageurs. Mais le trafic n'est apparemment pas perturbé.

Essai nucléaire soviétique

OSLO (AP) — Les Soviétiques ont apparemment procédé mardi à un essai nucléaire souterrain, annonce l'observatoire de sismologie Norsar.

Selon l'observatoire norvégien, des ondes de choc, consécutives, pense-t-on, à un essai nucléaire dans l'est du Kazakhstan, ont été enregistrées mardi vers 04h GMT.

L'intensité était de 4.3 degrés sur l'échelle de Richter.

Nixon promet de ne pas sacrifier les intérêts de ses alliés à Moscou

BRUXELLES (PA, UPI, AFP) — Le président Nixon part aujourd'hui pour Moscou après avoir promis à ses alliés de l'OTAN que leurs intérêts ne seront pas sacrifiés pour mousser la détente entre les deux super grands.

M. Nixon, au cours de sa rencontre avec les chefs de gouvernements des pays de l'Alliance atlantique à Bruxelles, leur a affirmé que la cohésion occidentale est la base qui convient pour mener la détente dans l'intérêt commun. Une chose n'est pas négociable, a-t-il ajouté: ce sont les grands principes qui sont les fondements de la communauté atlantique, à savoir les principes de liberté et de justice.

De son côté, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, affirmant que le président Nixon ne négocierait pas en position de faiblesse malgré l'ombre du Watergate, a déclaré qu'aucun traité permanent limitant les armes nucléaires offensives ne serait conclu au sommet américano-soviétique qui débute aujourd'hui. En l'absence d'un accord, "nous sommes prêts à continuer la course aux armements aussi longtemps que nécessaire".

Le séjour du président Nixon dans la capitale belge a été marqué par la signature de la "déclaration d'Otava" réaffirmant les principes de l'Alliance et par plusieurs entretiens privés avec les leaders de pays alliés. Passant outre au protocole, le président américain s'est rendu à pied au diner offert par le roi Baudouin, en profitant pour se mêler à la foule et serrer la main de plusieurs Bruxellois. La garde d'honneur du souverain fut prise au dépourvu par l'arrivée à pied de M. Nixon plutôt qu'en limousine.

C'est le sénateur Paul Martin, leader du gouvernement au Sénat et ancien chef de la diplomatie canadienne, qui a signé la déclaration atlantique au nom de son pays, MM. Trudeau et Sharp ne s'étant pas rendus à Bruxelles, occupés qu'ils sont par la campagne électorale.

Courte cérémonie

Transmise en mondovision par la télévision, la cérémonie de signature n'a duré qu'une dizaine de minutes, dans la grande salle des séances du siège de l'OTAN. Le président Nixon et M. Henry Kissinger à sa droite, avaient tous deux l'air radieux. Seul M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN, qui présidait, a pris brièvement la parole sur le thème: Des millions d'hommes nous voient... notre force et notre sécurité reposent sur notre unité, avant de lancer: "Et maintenant, allons poser pour la photo de famille".

En marge de la réunion atlantique, il est revenu au roi Baudouin de Belgique — au déjeuner offert à ses invités au palais royal — de rappeler les problèmes spécifiques des neuf pays de la communauté, et le principal d'entre eux: la définition de l'identité européenne. C'est l'affirmation de cette identité qui autorisera une collaboration approfondie et donnera au dialogue transatlantique le caractère d'une conversation entre partenaires égaux, a-t-il dit.

De même que le président Nixon a profité de l'occasion pour s'entretenir séparément avec la plupart des chefs de gouvernements européens, ces der-

niers ont également eu plusieurs conversations en tête-à-tête. Les premiers ministres grec et turc se sont ainsi entretenus de l'épineux problème des limites des eaux territoriales en mer Egée.

Au sein des Neuf, l'entretien le plus significatif a sans doute été celui des premiers ministres français et britannique, MM. Jacques Chirac et Harold Wilson.

Après une passe d'armes sur la signification des expériences nucléaires récentes des deux pays, M. Chirac a répété à son partenaire que la France excluait toute possibilité de renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. Certes, M. Wilson a été invité à rencontrer, en juillet à Paris, le président Valéry Giscard d'Estaing.

Après une dure bataille, la Chambre décide de n'entendre que 5 témoins

WASHINGTON (UPI, PA) — Au cours d'une longue séance à huis clos marquée par de vifs débats partisans, la commission judiciaire de la Chambre des représentants a décidé hier d'appeler cinq témoins à déposer à son enquête sur les motifs possibles de destitution du président Nixon.

Par un vote de 19 à 19 qui a suivi cinq heures de discussions animées, la commission a repoussé une proposition républicaine suggérant d'appeler 10 témoins, dont six avaient été demandés par l'avocat de Nixon, M. James St. Clair.

La liste des témoins qui seront interrogés au sujet du rôle du président dans l'éclatement du scandale du Watergate et d'autres présumées manœuvres douteuses comporte cinq noms. Ce sont John Dean, ancien conseiller juridique de Nixon, Alexander Butterfield, qui a installé le système d'enregistrement de la Maison-Blanche, Frederick LaRue, ancien conseiller de Nixon, Herbert Kalmbach, l'un des avocats personnels de Nixon et Henry Petersen, ministre adjoint de la Justice.

La commission a aussi retenu une seconde liste de cinq témoins possibles, qui seront interviewés pour déterminer si leur témoignage est requis. Ce sont les anciens conseillers de la Maison-Blanche Charles Colson et H. R. Haldeman, l'ancien ministre de la Justice John Mitchell, William Bittman, ancien avocat de Howard Hunt, cambrioleur du Watergate, et Paul O'Brien, ancien avocat du comité pour la réélection de Nixon.

Ce n'est pas un procès...

La décision a culminé une série de manœuvres durant lesquelles les démocrates ont d'abord accepté une liste de 13 personnes proposée par des républicains. Mais après s'être regroupés, les membres démocrates se sont ravisés et n'ont retenu qu'une liste de cinq noms, repoussant finalement les efforts républicains pour la porter à 10 noms.

La bataille a tourné autour des efforts du président de la commission, M. Peter Rodino, pour empê-

cher l'enquête de se transformer en un procès. "Ce ne sera pas un cirque, ce ne sera pas un procès", a-t-il affirmé.

Le rôle de la commission, en effet, n'est pas de juger de la culpabilité ou de l'innocence du président, ce qui appartiendra au Sénat agissant comme tribunal. Il s'agit plutôt de déterminer s'il y a des motifs valables de mise en accusation en vue d'un procès de destitution. Ainsi donc les règles de procédure ne sont pas les mêmes qu'à un procès ordinaire.

Limite disputée

Les républicains, qui sont 17 contre 21 démocrates, se sont aussi opposés à la date limite du 12 juillet fixée par M. Rodino pour terminer la phase de l'audition des témoins, afin de pouvoir commencer la phase finale de l'enquête le 15 juillet.

Début du procès d'Ehrlichman

WASHINGTON (UPI, Reuter, AFP) — Le procès de M. John Ehrlichman et de trois anciens plombiers de la Maison-Blanche, accusés d'avoir complété le cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg en septembre 1971, a commencé hier. La journée a été consacrée à la procédure du choix des jurés, qui pourrait être terminée aujourd'hui.

Le juge Gerhard Gesell a déclaré aux 120 candidats jurés que le procès durera de quatre à cinq semaines et qu'une soixantaine de témoins pourraient être entendus. Parmi les témoins qui pourraient être appelés, le juge a mentionné le secrétaire d'Etat Henry Kissinger et M. Alexander Haig, secrétaire général de la Maison-Blanche, Charles Colson et Howard Hunt, l'un des espions cambrioleurs du Watergate. Colson, qui était l'un des accusés dans cette affaire, a plaidé coupable à une accusation d'obstruction à la justice et a été condamné la semaine dernière à une peine d'un à trois ans de prison.

Les plaisirs du Bon Vieux Temps ne sont pas si loins.

Vous êtes à moins d'une journée de route d'une expérience de vacances inoubliable qui vous offre la possibilité d'un retour à la nature, de vous installer au bord de l'eau et de savourer les heures comme au bon vieux temps.

La Commission des Parcs du Saint-Laurent, responsable du Vieux Fort Henry, d'Upper Canada Village et des 14 parcs principaux entre la frontière québécoise et le lac Ontario vous invite à jouir des plaisirs de ses parcs le long du fleuve.

Ces parcs: plus de 6000 acres de verdure reliés par des routes panoramiques, à proximité de la 401 et la Route

des Pionniers (r. 2), offrent aux campeurs des plages, des terrains de pique-nique, de golf et de camping dont plusieurs entièrement aménagés.



A proximité de Morrisburg (sorties 119 et 120 de la 401), Upper Canada Village fait revivre sur un même domaine l'histoire des pionniers de l'Ontario. Au milieu des 40 bâtiments authentiques et d'une foule de villageois affairés à leurs métiers, en costumes d'époque, vous aurez nettement l'impression de revivre les années 1890.

A Kingston, la fameuse garde du Vieux Fort Henry (sortie 104 de la 401) présente

quotidiennement des exercices de précision. Les mercredis et samedis jusqu'à la Fête du Travail (à l'exception des 21 et 24 août), vous pourrez assister, au soleil couchant, à la spectaculaire cérémonie de retraite.

Pour plus de renseignements au sujet des plaisirs du bon vieux temps, écrivez à:

La Commission des Parcs du Saint-Laurent
Morrisburg, Ontario



Lachine demande à Québec de lui payer un viaduc

par Florian BERNARD

Les voies d'accès à Lachine par les 25e, 40e et 48e avenues sont de véritables sources de congestion où la circulation se congestione plusieurs fois par jour, entraînant de multiples accidents.

En vue de régler le problème une fois pour toutes, le conseil municipal a adopté une résolution priant le gouvernement du Québec d'entreprendre, sans tarder, la construction d'un viaduc et d'une passerelle pour piétons à la hauteur de la 32e avenue, de façon à traverser la route 220 sans encombrement.

Il s'agit d'un projet de plusieurs millions que la municipalité, par elle-même, se voit dans l'incapacité de réaliser. La résolution présentée par le conseiller Michael Coleman et adoptée par tout le conseil demande donc à Québec de réaliser ce viaduc dans l'intérêt de toute la région.

Le secteur industriel

La construction d'un tel viaduc permettrait un accès direct au secteur industriel de Lachine et éviterait à cette dernière de construire un deuxième poste de police. En effet, à cause de la "barrière" actuelle que constitue la route 220, la ville se voit dans l'impossibilité de fournir les services de protection adéquats au secteur industriel.

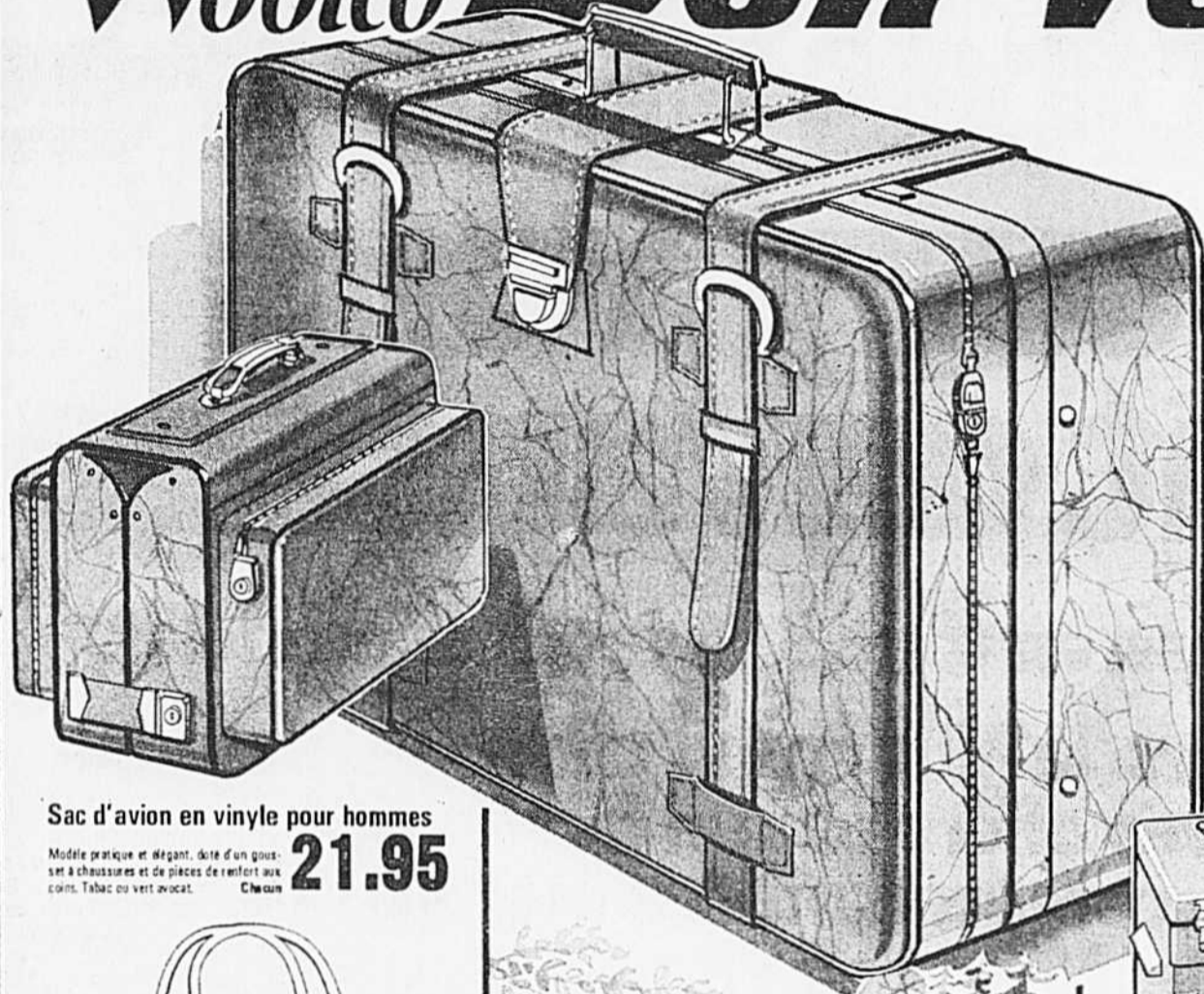
D'autre part, avec un viaduc et une passerelle pour piétons, la ville fermerait les accès actuels des 25e, 40e et 48e avenues où les accidents se multiplient.

Le conseil croit que le projet du viaduc pourrait être réalisé avec un minimum d'expropriations puisque la plupart des terrains riverains sont déjà la propriété publique.

Woolco Bon voyage!

Malles à flancs mous, pour voyager en grand style!

Vous partez en voyage? Alors choisissez parmi ces 5 luxueuses malles et vous vous en ferez tout au long de votre voyage! Elles sont toutes faites de vinyle épais imitant parfaitement le cuir et l'intérieur est de teinte coordonnée à l'extérieur. Différentes dimensions, pour tous les membres de la famille. Profitez de cette offre pour vous procurer d'excellentes malles, sans grever votre budget! Elles vous sont offertes en brun et vert.



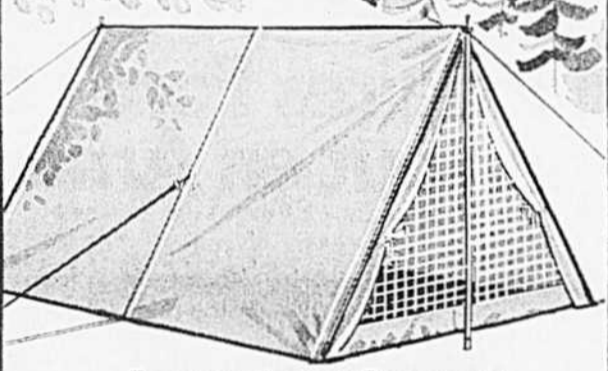
Sac d'avion en vinyle pour hommes
Modèle pratique et élégant, doté d'un gousset à chaussures et de pièces de renfort aux coins. Teint en vert avacat. **21.95** chacun



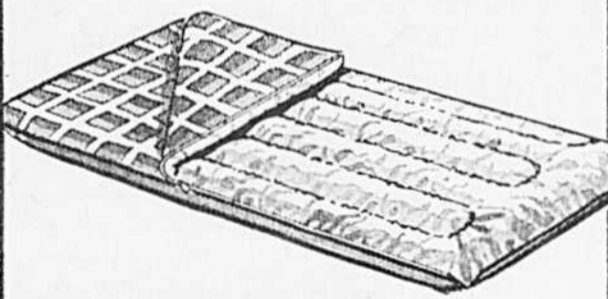
Grand sac en vinyle
Ce modèle à glissière est idéal pour les voyages de fins de semaine et il peut également servir de sac tout usage pendant les longs voyages. Rigide ou bleu. Mesure 14" sur 7" sur 6". **2.89** chacun



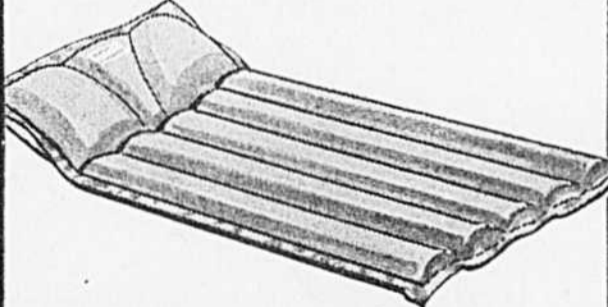
Assortiment de fourre-tout en denim
Même les fourre-tout se plient aux exigences de la mode et sont maintenant confectionnés en denim! Choix de 4 modèles — tous avec garniture de vinyle et bandoulière réglable. En bleu ou beige. **12.95** Au choix



Tente en nylon pour 2 personnes
Toile de sol enduite de vinyle et cousue à même la tente. Porte en moustiquaire de nylon, à glissière 3 sens. Mâts en aluminium, haubans en nylon et piquets en plastique. Sac de transport inclus. Orange. 5' x 7' x 3 1/2' de hauteur. **25.97** chacune



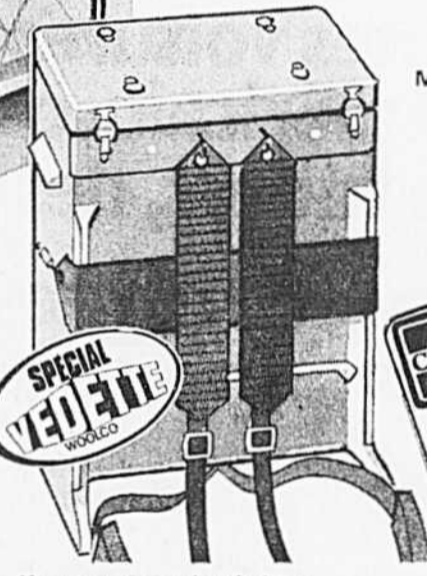
Sac de couchage Mountaineer
Un sac de couchage aussi chaud que léger, idéal pour les excursions et le camping! Double en flanellette à microfibre. Pèse 3 lb. Rembourré en acrylique. Mesure 34" x 76". **12.97** chacun



Matelas pneumatique avec oreiller tenant
Tissu résistant, 64 à l'endos en caoutchouc. Joints en forme de "T". Valve genre loquet, en laiton. Oreiller tenant. Bleu seulement. 30" x 72". **8.97** chacun



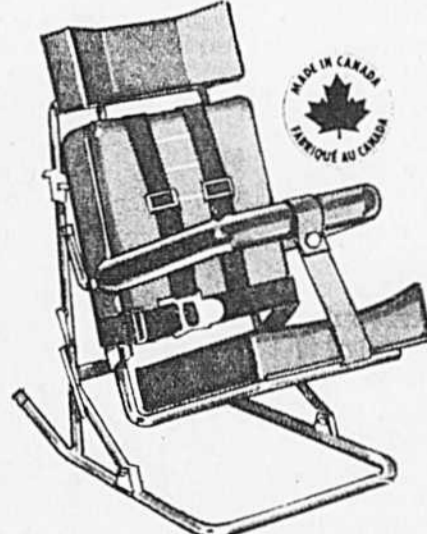
Glacière Covey à capacité de 2 gallons
Couvercle genre siège, orifice de vidange antifuites. Poignée pivotante. Modèle fabriqué en plastique avec isolant en polyuréthane. Blanc-rouge. **8.97** chacune



Havresac en polyéthylène
Nouveaux havresacs rigides et très solides, avec bretelles cousues. En polyéthylène très épais. Tout indiqué pour les excursions à pied, en canot et à bicyclette. **\$15** chacun

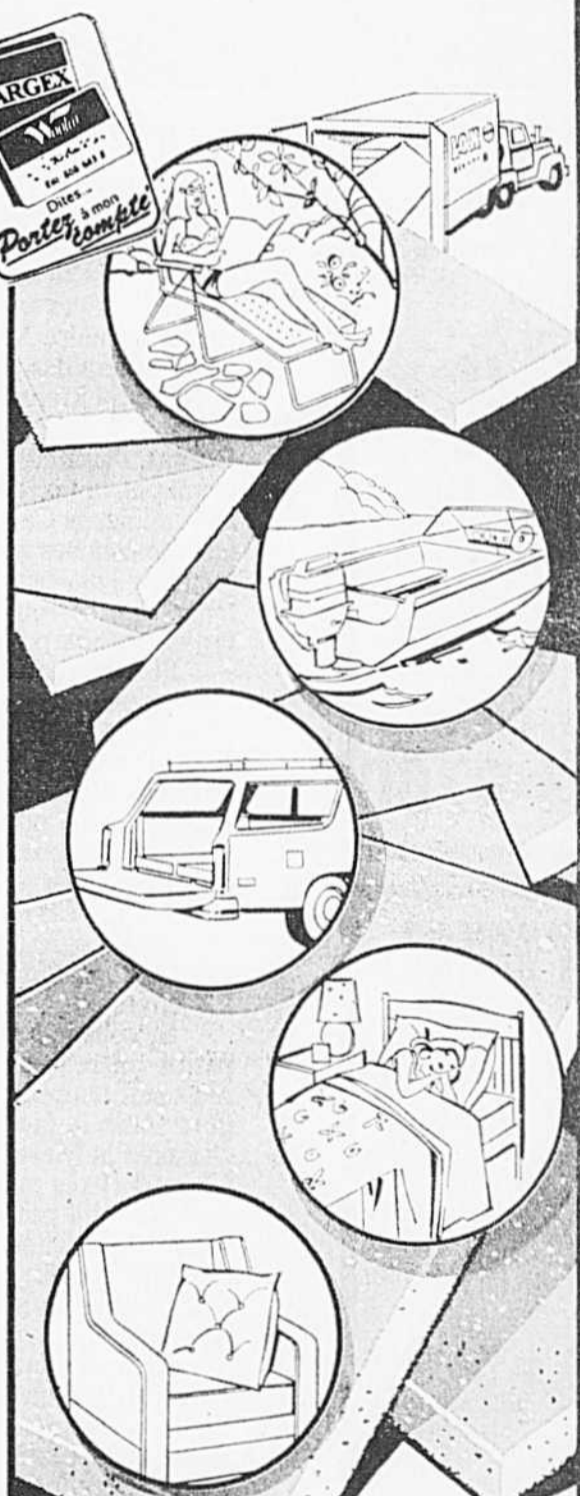


Siège d'auto pliant
Idéal pour les voyages! Se plie pour ranger facilement. Siège et dossier rembourrés de caoutchouc moussé. Recouvrement en vinyle facile d'entretien. Sangles se détachant rapidement. Monture en acier tubulaire chromé. Noir ou bleu. **16.95** chacun



Confortable siège en vinyle pour bébé
Le dossier et l'appuie-tête sont légèrement concaves pour permettre à bébé de s'asseoir ou de s'allonger en tout confort. Monture en acier tubulaire. Sangles de même type que celles des parachutes. Noir ou brun. **22.95** chacun

Malle 24"	chacune	17.97
Malle 20"	chacune	13.97
Malle 22"	chacune	15.97
Malle 26"	chacune	19.97
Malle 28"	chacune	21.97



Grandes pièces de mousse

Idéales pour matelas, meubles futuristes, coussins d'auto ou de bateau etc. Ces pièces de mousse en polyéthylène se taillent facilement, ne s'affaissent pas et gardent leur forme. Elles sont inodores, non allergènes, antimites et antimousses.

60" x 24" x 2"	\$2	72" x 48" x 4"	15.57
72" x 36" x 3"	9.47	45" x 20" x 2"	1.47
72" x 48" x 3"	9.97	72" x 54" x 4"	16.47



"Un gin ultra-sec, ça se verse bien dans une réception."
"Versez-le plutôt dans mon verre."
"J'aime bien ce concert... vous le connaissez?"
"Ce qu'on sert?"
"C'est sûrement du dry gin Deluxe. Il est si sec."
"En effet! Plus sec que ça, il serait en poudre."
"A l'origine d'un bon party, il y a toujours du dry gin Deluxe."
"Meagher... vous ne pouvez pas être plus GINial."



DRY GIN DELUXE

Les distillateurs aux bonnes idées.
Distillé et embouteillé au Québec.

MAGASINS A RAYONS



BROSSARD
PLACE PORTOBELLO
7200, boul. Taschereau
et pont Champlain

LAVAL
CENTRE LAVAL
Série BE de l'avenue des
Laurentides et boul. Saint-Martin

SAINT-LÉONARD
CENTRE LANGELIER
7445, boul. Langelier
et Jean Talon est

KIRKLAND
PLAZA SAINT-CHARLES
Série 31 de la Transcanadienne
et boul. Saint-Charles

LONGUEUIL
CENTRE CENTREVILLE
Boul. Roland-Thérien
et Curé-Paré

ST-LAURENT
CENTRE LE BAZAR
3750 Côte Vertu (Autobus 147)
Transcanadienne série 38

ST-JEAN
LES GALERIES RICHELIEU
978 Boulevard
du Séminaire

LaSALLE
CENTRE LE CAVALIER
8248, boul. Champlain
LaSalle

VALLEYFIELD
CENTRE VALLEYFIELD
30 Dufferin Road
Valleyfield

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ECHANGE OU ARGENT REMIS

HEURES D'AFFAIRES: LUNDI, MARDI ET MERCREDI: De 9:00 a.m. à 6:00 p.m. JEUDI ET VENDREDI: De 9:00 a.m. à 9:00 p.m. — SAMEDI: De 9:00 a.m. à 5:00 p.m.

La CTCUM opposera la rigueur de la loi à toute action syndicale illégale

par Florian BERNARD

Les dirigeants de la CTCUM sont fermement résolus à utiliser tous les recours prévus par la loi en vue de réprimer toute grève illégale au niveau du transport en commun dans la région métropolitaine.

Cette décision a été communiquée à LA PRESSE, hier soir, par le commissaire de la CTCUM, M. Lambert.

À la suite d'une réunion extraordinaire où les dirigeants de cet organisme, en accord avec ceux de la CUM, ont décidé de rejeter l'ultimatum présenté par les syndiqués.

Le commissaire Lambert a signalé que la CTCUM n'hésitera aucunement à adopter tous les moyens qui s'imposent et qui sont prévus par la loi dans le but de forcer un retour à la normale; soit la suspension des salaires,

les congédiements et les poursuites judiciaires contre les responsables.

Déjà, hier soir, les dirigeants de la CTCUM ont refusé d'accéder aux dernières demandes du syndicat, soit le paiement des salaires du 24 juin et des récents débrayages, de même que les garanties d'immunité judiciaire.

Le commissaire Lambert a signalé que ces conditions étaient inacceptables. Selon lui, aucun chauffeur n'avait une raison sérieuse de respecter les récents piquets de grève puisque la CTCUM avait assuré la protection policière à tous les employés

désireux de poursuivre le travail.

M. Lambert devait ajouter que la CTCUM prendra toutes les mesures jugées utiles pour protéger ses immeubles et son équipement durant tout arrêt de travail illégal et que les frais occasionnés par de telles mesures seront imputables à ceux qui auront suscité et concrétisé ces gestes illégaux.

"Qu'il soit bien entendu, d'expliquer M. Lambert, que la CTCUM ne versera aucun salaire à des gens qui refusent de travailler."

Le président de la CUM, M. Laurence Hanigan, a déclaré qu'il donnait son appui

aux dirigeants de la CTCUM concernant le conflit actuel. M. Hanigan a toutefois ajouté qu'il préfère attendre quelques jours avant de faire une déclaration officielle. Cependant, devant la tournure des événements, il a dit regretter amèrement la prolifération des grèves illégales, "une situation qui est en train de s'ériger en véritable système dans les relations du travail au Québec".

La responsabilité du transport en commun appartient à la CTCUM, ajoutait-il, même si ce sont les Montréalais, dans l'ensemble, qui doivent assumer les frais de ce service.

L'injonction de la CTCUM est rendue interlocutoire

Alors que la situation devenait de plus en plus confuse dans le transport en commun montréalais, le juge Yves Leduc a rendu interlocutoire, hier après-midi, l'injonction temporaire déjà émise il y a une dizaine de jours, pour limiter ou interdire le piquetage sur la propriété de la CTCUM et pour empêcher également l'intervention de ses policiers en grève dans les véhicules aussi bien qu'autour de ces derniers.

En rendant sa décision, le magistrat a souligné que si la grève était légitime, et si, de ce fait, les agents de sécurité avaient le droit de faire valoir

leurs revendications, leur statut spécial leur commandait de donner le bon exemple, et de ne pas troubler la paix pendant les négociations en cours, si lentes puissent-elles être.

Au cours de l'enquête qui s'est terminée hier, le juge Leduc avait entendu vingt-deux témoins raconter principalement les incidents qui s'étaient déroulés les 12 et 13 juin, tant au siège social de la rue Craig qu'à l'entrée des vastes ateliers de la rue Saint-Laurent.

Des témoins étaient également venus raconter que lors d'une randonnée entre la station Champ-de-Mars

et la station Sherbrooke, de la ligne Henri-Bourassa, des grévistes avaient ouvert intentionnellement les portes de rames de métro pour occasionner un arrêt brusque du train, qui avait secoué les voyageurs et semé l'émoi chez ces derniers.

Le tribunal, en déclarant justifiée la requête de la Commission de transport, a dit qu'il fallait empêcher la répétition d'incidents semblables, cet organisme ayant le devoir de servir le public, et de le faire sans risque d'avaries coûteuses à ses installations et à son matériel roulant.

GUIRETTE
TISSUS FINIS VINYLE
VINYLES CLAIRS ET DE COULEUR
IMITATION DE BOIS AUTO-ADHÉSIFS
"CUIR VERNI" — MYLARS MÉTALLIQUES
COUVRE-MURS DE VINYLE

- Tissus pour rideau de douche de 72" de largeur
- Polyéthylène 3 à 40 pieds de large
- Coussin mousse taille à la forme et aux dimensions voulues

Plastic Coated Textiles Ltd.
205 EST. AV. MONT ROYAL

Jusqu'au 15 juillet, un vrai 10-vitesses de course d'une valeur de \$110 se vend pour \$79.95.
A la Fabrique de bicyclettes Beekay.

1350, rue Barré, tout près de la rue de la Montagne, au sud de Notre-Dame.

ERRATUM

Dans notre annonce parue le 26 juin, l'article suivant aurait dû se lire comme suit:

Cette clôture tout usage en contreplaqué tresse verticalement est faite de sections pré-teintes d'une couleur séquoia.

SECTION 4' haut x 8' long:
Régulier: \$20.40
SPÉCIAL \$15³⁰ ch.

SECTION 5' HAUT X 8' LONG:
Régulier: \$23.05
SPÉCIAL \$18²⁸ ch.

NUMÉRO PASSE-PARTOUT
353-8760

CORRECTION

LAVEUSE ET SÈCHEUSE AUTOMATIQUE McCLARY

SECHOIR Modèle YWM4043

- Cycle pour pressage permanent
- Séchage programme
- Sélecteur à variation infime de la température
- Eclairage à l'intérieur
- Filtre à charge pratique
- Mise en marche par bouton-poussoir

MACHINE À LAVER — Modèle YDA 4043

- 2 vitesses
- Cycles: normal, pressage permanent, super-lavage
- Sélecteur d'eau et de température à 5 positions
- Contrôle infini du niveau d'eau
- Agitateur exclusif "Spralator"

BAS PRIX DE FAUCHER \$469 L'ENSEMBLE

Roi DES BAS PRIX
48, boul. DES LAURENTIDES
PONT-VIAU, LAVAL
Tél.: 384-0590

Les petites voitures Mercury vous offrent davantage.

- **Choix de modèles:** en tout, 3 séries de 17 modèles.
- **Choix de moteurs:** le plus grand choix de moteurs de petites voitures offert par un fabricant nord-américain, comprenant des moteurs de 4 ou 6 cylindres, des V6 et des V8.
- **Service:** des concessionnaires Ford et Mercury pour vous servir, presque partout en Amérique du Nord.

Si vous voulez l'avantage dans le marché des petites voitures, voyez votre concessionnaire Mercury. Il vous parlera des différents modèles de Mercury, y compris la toute nouvelle Mercury Bobcat, l'étonnante Mercury Comet et la petite Européenne irrésistible, la Capri. Toutes ont été conçues avec soin pour ménager l'essence, durer longtemps et vous en donner le plus possible pour votre argent.

Si vous recherchez une petite voiture économique mais racée, demandez à voir la Bobcat. Elle existe en trois modèles: sedan 2 portes, Runabout à 3 portes et wagonnette pour transporter de lourdes charges. Elles sont toutes équipées d'un moteur standard 4 cylindres, 2 litres; et en option, d'un moteur 2.3 litres.

Si vous avez besoin d'une petite voiture économique, mais suffisamment grande pour toute la famille, vous choisirez la Mercury Comet. Choix de trois modèles: sedans 2 et 4 portes et le modèle GT. Choix de deux moteurs: 6 cylindres ou V8, le plus faible cylindre offert par un fabricant nord-américain.

Mais si vous aimez l'aventure, vous choisirez sans hésiter la Capri. Choix de deux modèles: la Capri 2000 avec moteur 4 cylindres, 2 litres et la Capri V6 avec moteur 2.8 litres, la seule petite voiture à moteur V6 offerte par un fabricant nord-américain. Si vous ajoutez le choix des moteurs au choix des modèles, vous avez en tout 17 modèles différents de petites voitures. C'est pourquoi les petites voitures Mercury offrent davantage.



Le coupé sport 2 portes Capri.



Le sedan 2 portes Mercury Comet avec l'ensemble pare-chocs de luxe, les pneus à bande blanche et les enjoliveurs de roues, en option.



Le sedan 2 portes Mercury Bobcat avec l'ensemble pare-chocs de luxe, les pneus à bande blanche et les enjoliveurs de roues, en option.

La Capri.

La petite Européenne irrésistible.

La Capri 2000 et la Capri V6: toutes deux munies d'instruments sportifs complets, d'une boîte à 4 vitesses, d'une direction à pignon et crémaillère, de servo-freins à disque à l'avant, de pneus radiaux ceinturés d'acier, de barres de torsion stabilisatrices à l'avant et à l'arrière, d'un dégivreur de glaces arrière et d'un système de ventilation Flow-thru. Ajoutez à tout ceci l'économie de fonctionnement, et vous comprendrez pourquoi la Capri est la voiture sport européenne la plus vendue au Canada.

La Mercury Comet.

Un modèle de luxe dans la classe des voitures économiques.

La Mercury Comet pourrait bien être la voiture économique idéale pour une famille. Elle offre un intérieur suffisamment spacieux pour qu'une famille s'y sente à l'aise, et un extérieur compact, ce qui fait qu'elle est facile à manoeuvrer et facile à stationner. Si vous voulez transformer cette petite voiture qui ménage de l'essence en petite voiture de grand luxe qui ménage aussi l'essence, vous pouvez ajouter les ensembles en option pour l'intérieur et l'extérieur. Et votre Comet deviendra luxueuse sur toute la ligne, sauf pour le prix.

La Mercury Bobcat.

Un petit modèle fringant, mais peu exigeant.

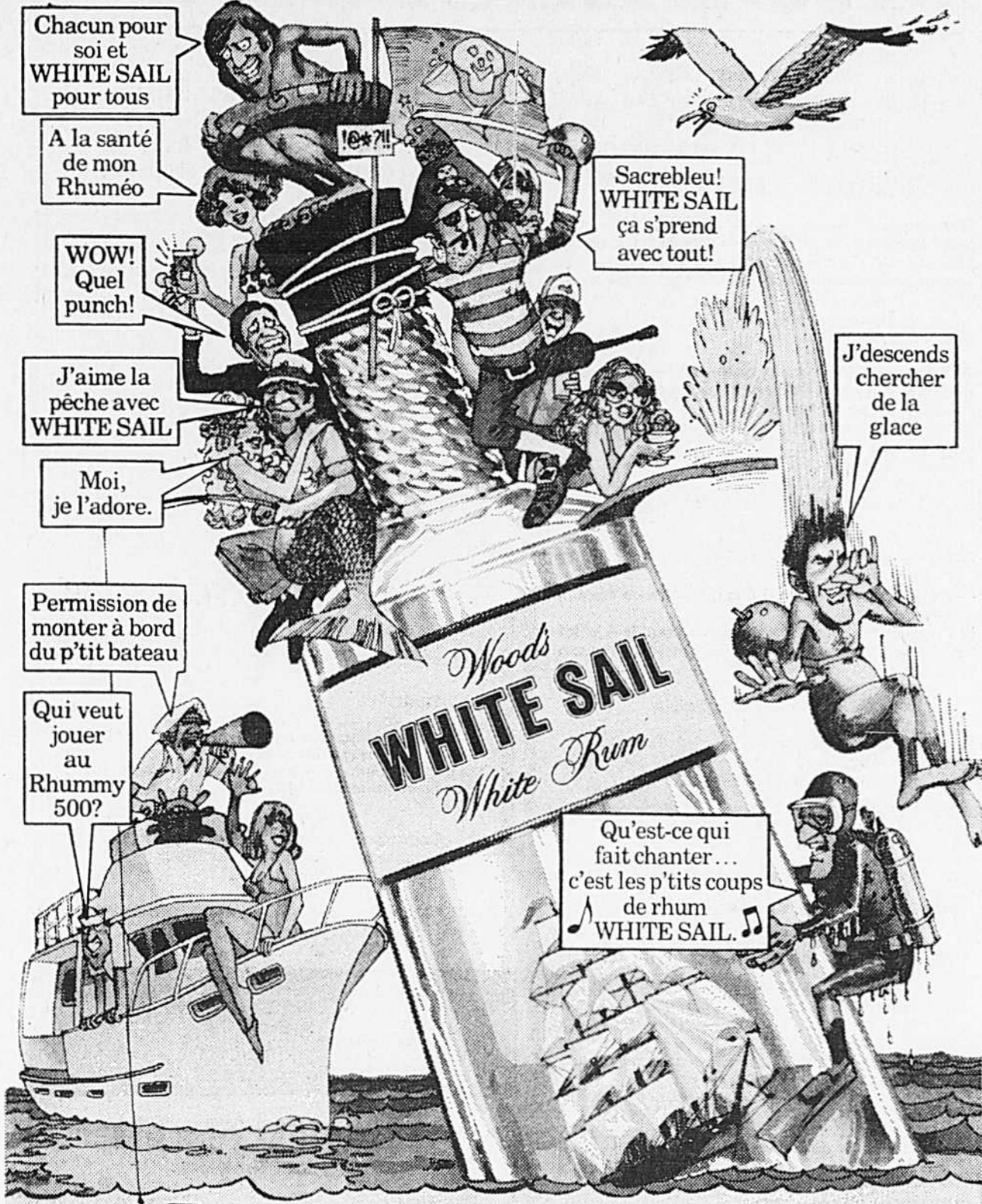
La Mercury Bobcat est la plus nouvelle des petites voitures économiques de Mercury. C'est une merveille de petite voiture. Elle est spacieuse à l'intérieur et pimpante à l'extérieur. Ses sièges-baquets profilés sont épais et coussinés. Son plancher est recouvert d'un moelleux tapis en nylon bouclé. Elle est munie de freins à disques à l'avant et d'une boîte à quatre vitesses montée au plancher. La Mercury Bobcat, en plein la petite voiture que vous attendez.

La Mercury Bobcat, la Mercury Comet et la Capri.

L'économie s'offre à vous sous différentes formes et différentes tailles, chez votre concessionnaire Mercury.



Ça flotte... avec le petit bateau



Chacun pour soi et WHITE SAIL pour tous

A la santé de mon Rhuméo

WOW! Quel punch!

J'aime la pêche avec WHITE SAIL

Moi, je l'adore.

Permission de monter à bord du p'tit bateau

Qui veut jouer au Rummy 500?

Sacrebleu! WHITE SAIL ça s'prend avec tout!

J'descends chercher de la glace

Qu'est-ce qui fait chanter... c'est les p'tits coups de rhum WHITE SAIL.

WHITE SAIL

Le rhum blanc léger de bonne compagnie.

White Sail est un rhum coupé tout spécialement pour répondre au goût du jour. Et le fait qu'il est reconnu comme le meilleur des rhums blancs dans la plupart des tests, le prouve.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

A Paris, Saint-Pierre lève un coin du voile sur le complexe olympique

par Guy PINARD

Lors d'une conférence prononcée par M. Simon Saint-Pierre devant les représentants des comités nationaux olympiques des pays européens, à Paris, le vice-président-directeur général du Comité organisateur des Jeux olympiques a levé un coin de voile sur les données techniques du complexe olympique.

Dans un document d'une centaine de pages qui veut faire le point sur les différents dossiers du COJO, M. Saint-Pierre traite du complexe olympique en termes techniques qui n'avaient jamais été communiqués à la presse auparavant. Les voici donc aussi succinctement que possible:

Le stade aura la forme d'un coquillage ovale et creux et sera dominé comme on le sait par un mât oblique supportant les suspentes d'un toit mobile en toile.

En plan, le stade représente une ellipse très allongée d'une longueur de 300 mètres (984 pieds). Sa structure s'ordonne autour de 34 consoles en béton armé reposant sur un seul point d'appui. L'ensemble de la structure, appuis de gradins inclus, est en précontraint. Il est la construction principale de l'ensemble.

Des porte-à-faux de 325 pieds

Les consoles, autostables, ont des dimensions assez considérables: 50 mètres (environ 165 pieds) de hauteur et des poutres en porte-à-faux de près de 100 mètres (environ 325 pieds) de longueur. Elles sont reliées entre elles par un chenal de 7 mètres (23 pieds) de diamètre qui sert de canalisation technique pour l'éclairage et le chauffage. Le chenal évite en outre les moments de torsion et répand les efforts produits aux ancrages de la couverture mobile.

Entre les fléaux des consoles, on retrouve des nappes de poutres métalliques posées sur un appui libre qui supportent le toit fixe du stade. L'aire de jeu sera recouverte par le toit mobile.

La conception des gradins et la disposition des places garantissent une excellente visibilité tant pour les compétitions d'athlétisme pendant

les Jeux que pour les autres compétitions sportives après les Jeux. Le stade a ceci de particulier qu'il pourra être transformé, en l'espace d'une demi-heure, pour les matches de baseball qui exigent une géométrie bien différente de celles des autres compétitions sportives, grâce à des sections de sièges qui se déplacent sur des cousins d'air. Jugée primordiale au départ, cette flexibilité architecturale permettra une utilisation optimale du stade.

Un musée des sports

L'aménagement des espaces sous les estrades comprendra, outre les vestiaires et les salles de message traditionnelles, des bureaux, des restaurants avec cuisine, des bars, différents services publics, tels les postes, les télécommunications, une bibliothèque et enfin un musée des sports.

Le mât et son ascenseur

L'attraction dominante de l'ensemble reste le grand mât oblique, d'une hauteur de 500 pieds, et dont l'ancrage dans le sol nécessitera une quantité énorme de béton, à cause de l'inclinaison du mât et de son poids.

Le mât sera préfabriqué au sol. Il comprendra 18 étages, dont des restaurants sur deux niveaux au sommet, et de nombreuses salles de compétition et d'entraînement. La superficie totale du mât est de 18,600 mètres carrés (200,000 pieds carrés), soit de 2,000 à 50,000 pieds carrés pour chacun des étages, avec des hauteurs sous plafond variant de 17 à 34 pieds.

Chaque étage aura la confi-

guration d'un triangle, tandis que les arêtes de l'édifice formeront des paraboles régulières.

L'accès aux étages se fera au moyen d'un ascenseur extérieur, à vision panoramique, courant le long de l'arête extrême du mât. La fonction principale du mât est de servir de support aux câbles du toit mobile du stade, et par ricochet d'une partie du toit des poutres en porte-à-faux du toit fixe.

Il est à noter que l'analyse technique ne dit pas un seul mot sur le toit lui-même qui aura, comme on le sait, une superficie de 200,000 pieds carrés. On se rappelle que les architectes québécois ont mis en doute la possibilité de terminer le mât et le toit à temps pour les Jeux de 1976. D'ailleurs, contrairement au stade et au centre de natation, aucune date précise n'est mentionnée pour la fin des travaux du mât et du toit.

Le centre de natation

Le centre de natation sera aménagé dans le prolongement sud-est du stade olympique, sous le grand mât et sous deux coupoles hémisphériques formées de cloisons minces en béton.

Le centre aura une capacité de 7,500 spectateurs, avec 800 places réservées à la presse. Les aires de compétition présentent les dimensions suivantes: bassin de natation: 50 x 25 x 2 m; bassin de plongeon: 25 x 25 x 5 m; bassin de waterpolo: 20 x 30 x 2 m. La fin de la construction du centre de natation est prévue pour le 1er mars 1976.

Notons que le coût du complexe n'est pas mentionné. M. Saint-Pierre se contente de signaler, au début de son allocution, qu'une somme de \$250 millions a été prévue au budget pour les constructions nouvelles et les réaménagements d'équipements sportifs déjà existants pour les besoins de l'une ou l'autre discipline olympique.

Les cas problèmes

Au sujet des sports pour lesquels le choix de l'emplacement n'a pas été définitive-



M. Simon Saint-Pierre

ment arrêté, M. Saint-Pierre fait quand même quelques révélations intéressantes. Ainsi, il semble que l'arène Saint-Michel remplacera la place Bonaventure pour l'haltérophilie; que le Palais des Sports de Sherbrooke, le Colisée de Trois-Rivières et le Pavillon d'éducation physique et sports de l'université Laval seront utilisés pour le handball en province; que l'Autostade sera finalement choisi pour les épreuves de dressage et les sauts d'obstacles dans les sports équestres, de préférence à l'île Sainte-Hélène; que l'on hésite toujours entre Bromont et Saint-Lazare pour le concours complet des sports équestres. Par contre, un reste très évanescent relatif au tir et au tir à l'arc.

Le village olympique

Enfin, au sujet du village, M. Saint-Pierre a souligné que pour la première fois, le secteur réservé aux athlètes féminins sera vraiment intégré à l'ensemble du village. Mais le contrôle sera aussi sévère que par le passé à l'entrée.

Par ailleurs, ce qui ne manquera pas de déplaire énormément aux journalistes accrédités, le village sera divisé en deux zones, soit une zone privée pour athlètes et officiels, et une zone semi-privée pour les membres des comités nationaux, les invités spéciaux et la presse.

Si votre vie manque de hauteur...



Venez donc à l'Escapade du Château Champlain. Vous atteindrez un des sommets de votre vie. Au son d'une musique exaltante, vous dégustez, à même le buffet, des plats raffinés, la femme de vos rêves à vos côtés; à vos pieds: Montréal. Le coeur en fête, vous pouvez même danser si ça vous chante. L'Escapade, au 36ième étage du Château Champlain!

Pour une fois, prenez donc les choses de haut.

l'Escapade

LE CHATEAU CHAMPLAIN
CP Hotels & K

CARRIÈRES et PROFESSIONS

INGÉNIEURS CIVILS

La Commission de la Capitale nationale d'Ottawa, organisme fédéral chargé de l'aménagement de la région de la Capitale nationale, recherche deux ingénieurs civils qui participeront à l'établissement, à la supervision et à la coordination d'une grande variété de projets techniques multidisciplinaires.

Le travail comporte l'application de connaissances techniques dans le domaine de la technique routière et la technique structurale. Nous désirons rencontrer des ingénieurs professionnels brevetés ayant de l'expérience en génie civil et des connaissances techniques dans le domaine des techniques de la construction des ponts et des routes.

La connaissance pratique de l'anglais ou du français est essentielle pour l'obtention des postes.

Salaires pouvant aller jusqu'à \$19,200.

Veillez envoyer vos demandes de renseignements et d'emploi avant le 8 juillet 1974 au chef de la Main-d'oeuvre:

National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada K1N 8K5

OS - COBOL

LA POSITION:

Avons besoin immédiatement de PROGRAMMEURS et PROGRAMMEURS-ANALYSTES. Minimum de deux (2) ans d'expérience. Connaissance du langage de programmation ANS Cobol et connaissance pratique d'un langage de contrôle des travaux (OS/JCL). Ces postes sont de nature permanente et offrent des possibilités d'avancement.

Nous offrons d'excellents avantages sociaux et le salaire reste à convenir. Envoyer votre curriculum vitae ou communiquer avec:

Gerant du personnel
BONAVENTURE DESIGN & PROGRAMMING LTD.
415, avenue Bourke
Dorval, P.Q.
H9S 3W9
(514) 636-1582

GÉRANT DE TERRITOIRE

PRODUITS: tondeuses, déneigeuses, becheuses, tracteurs compacts de marques Toro et Case.

MARCHE: Montréal métropolitain.

LE CANDIDAT: doit obligatoirement avoir une expérience d'au moins 2 ans dans la vente de ces produits ou lignes connexes auprès de concessionnaires et connaître parfaitement le marché. Doit posséder une voiture de modèle récent.

POSTE: le travail consistera à augmenter la pénétration du marché dans un territoire déjà bien établi.

REMUNERATION ET AVANTAGES MARGINAUX bien au-dessus de la moyenne pour le candidat qualifié. Bonne allocation pour voiture.

Prière de faire parvenir curriculum vitae à:

Directeur du personnel
Agri-Tech Inc.
110, de Lauzon
Boucherville, Québec

GÉRANT DE BUREAU COMPTABILITÉ

Nous cherchons un candidat ayant 2 ou 3 ans d'expérience dans le domaine de la comptabilité. Le candidat devra prendre en mains la direction et la surveillance d'un bureau de 5 employés et prendre charge de la comptabilité sous la direction du contrôleur. Si vous avez cette expérience et avez déjà 3 ou 4 années de cours vers un diplôme en comptabilité, veuillez adresser votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

C.P. 325 - Tour de la Bourse
Montréal, Québec
H4Z 1H8

INSTITUT PHILIPPE PINEL DE MONTREAL

Hopital psychiatrique à sécurité maximale
INFIRMIERS (ÈRES) AUTORISÉS (ES)

SALAIRE: \$136.42 à \$219.46
Prime annuelle de milieu de \$1,200

Les candidats(es) intéressés(es) doivent communiquer avec le

SERVICE DU PERSONNEL
648-8461, local 214

DARLING BROTHERS LTD

Une société canadienne construisant des pompes, échangeurs thermiques et équipement de traitement d'eau, requiert un estimateur - division des ventes.

TACHES: — Soumissions générales; — Bureau des commandes.

QUALIFICATIONS: Bilingue et dynamique. Préférentiellement avec entraînement technique relatif aux pompes ou étudiant ayant terminé cours technique.

SALAIRE: Selon qualifications.
Faire parvenir "curriculum vitae" à:

C.P. 187,
at: M. RON ZANE
Toute information sera tenue confidentielle

CONSULTEZ "CARRIÈRES ET PROFESSIONS" ANNONCÉES
TOUS LES JOURS DANS **la presse**

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE MONT-FORT

Poste ouvert: **PRINCIPAL**
Ecole et clientèle prévue: Sainte-Marie
635 élèves (Maternelle à 5e année)

ATTRIBUTIONS OU EXIGENCES DE LA FONCTION

- Sous l'autorité du directeur général, assumer l'entière responsabilité de son école.
 - Organiser son école du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel.
 - Assumer la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et règlements de la commission.
 - Assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.
 - Diriger l'équipe de gestion de son école, et participer à l'équipe de gestion des directions d'école de la commission.
- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner.
 - Formation exigeant au moins 15 années de scolarité.
 - Aptitudes réelles à l'animation d'équipes de travail, particulièrement en regard des questions d'ordre pédagogique.
 - Expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
 - Expérience de cinq (5) ans comme enseignant, dont au moins trois (3) au niveau élémentaire.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Conformément à la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Tout candidat intéressé doit postuler avant le 8 juillet 1974 à 16.00 heures, en faisant parvenir son curriculum vitae à:
Monsieur Louis P. Fournier,
Directeur du personnel
1125, rue Cadieux
St-Bruno, Québec J3V-2Z5



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE D'ÉDUCATION AUX ADULTES OFFRE D'EMPLOI

POSTE: ANIMATEUR/TRICE À L'ADAPTATION DES IMMIGRANTS
ROLE: Sous la responsabilité du directeur du centre, il doit concevoir, susciter et animer des activités sociales et culturelles destinées à des immigrants.

EXIGENCES:
A — Avoir 16 ans de scolarité ou l'équivalent;
B — Formation ou expérience en animation;
C — Connaître les divers groupes ethniques;
D — Être familier avec la réalité québécoise et canadienne;
3 — Être bilingue.

SALAIRE: \$237 par semaine.
HEURES DE TRAVAIL: 35 heures par semaine, jour et/ou soir selon les besoins.

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiatement.
DATE LIMITE DU CONCOURS: 12 juillet 1974.

Les candidats(es) doivent faire parvenir leur "curriculum vitae" en précisant leurs qualifications, leur expérience et les motifs de leur demande.

Veillez s'il vous plaît poster votre demande à:

M. Fernand Bouchard,
Prepose au personnel,
Bureau du personnel,
S.E.A. - C.E.C.M.,
3700 est, rue Rachel,
Montréal.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY RECHERCHE LES SERVICES D'ADJOINTS À LA DIRECTION D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Description du travail:
Sous l'autorité du directeur de l'école, le directeur adjoint assiste le directeur et assume la responsabilité d'un ou de plusieurs secteurs d'activités, soit:

- Administrative
- Pédagogique
- Financière
- Matérielle

À la demande du directeur et sous sa responsabilité, il peut le remplacer et remplir une partie ou l'ensemble des fonctions de celui-ci. En cas d'absence, il remplace le directeur et en assume les responsabilités.

Qualifications requises:
Le candidat devra posséder:

- Un brevet d'enseignement (15 ans de scolarité);
- Avoir de la facilité à établir des contacts et de bonnes relations de travail;
- Posséder une expérience pertinente dans l'animation;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience comme enseignant.

Les personnes doivent faire parvenir avant le 4 juillet 1974 leur demande d'emploi et curriculum vitae complet à:

Service du personnel
Commission scolaire de Granby
Case postale 325
385, rue Principale
Granby, Qué.
Telephone: (514) 372-1711

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES AU PERSONNEL

ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services au personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et, s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles pour toute question de gestion du personnel.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration (option personnel)
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) au niveau 2 ou l'équivalent.
- Diplôme universitaire
- Huit (8) années d'expérience dans un poste de cadre.

TRAITEMENT:

De \$13.395,00 à \$21.950,00, compte tenu des qualifications requises et des années d'expérience pertinentes.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 juillet 1974 à:

Secrétaire général,
Commission scolaire régionale Carignan,
41, avenue de l'Hotel-Dieu,
Sorel, P.Q.
J3P 1L1



Centre Hospitalier des Laurentides
ANNONCIATION, COMITÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

(Section psychiatrique et générale)
(catégorie 600 lits et plus)

CHEF DU SERVICE DE LA RÉADAPTATION

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur des services hospitaliers, responsable du contrôle et du fonctionnement de ce service qui comprend actuellement les sections suivantes: administration, information, atelier protégé, travail, éducation physique, loisirs et centre socio-professionnel. Il est de plus responsable de la discipline, de l'évaluation et de la répartition du personnel en fonction des besoins quotidiens de son service.

- Diplôme universitaire en sciences administratives ou dans une branche connexe.
- Expérience du milieu hospitalier dans différents postes de responsabilités.
- Connaissance des différents organismes s'occupant de pres ou de loin de la réadaptation des patients.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère.

Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 5 juillet 1974 à:

Directeur du Personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Comté Labelle, P.Q.
J0T 1T0



Université Laval

FACULTÉ DE FORESTIERIE ET DE GÉODÉSIE

Projet d'enseignement au Maroc Entente Laval - ACIDI

Fonctions:
En collaboration avec l'équipe déjà en place, enseigner le dessin topographique et les éléments de la cartographie à l'École de Génie rural et de Topographie de Meknes.

Qualifications:
Éducation de niveau collégial avec champ de spécialisation appropriée. Expérience de l'enseignement. Facilité d'adaptation aux exigences de la coopération internationale et aux conditions de vie en pays étranger.

Conditions:
Salaire de base selon revenu actuel et expérience.
Indemnité de résidence à l'étranger.
Indemnité de logement.
Autres avantages selon le cas.
Contrat de 2 ans.

Faire parvenir réponse écrite et curriculum vitae avant la fin de juillet 1974 à:

Gilbert Sasseville, vice-doyen,
Faculté de Foresterie et de Géodésie
Université Laval
Cité universitaire G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY recherche les services d'un PRINCIPAL D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

DESCRIPTION DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du Directeur général ou de la personne déléguée à cette fin, le Directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école.

- Il organise son école du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel.
- Il assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la Commission.
- Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministère;
- Formation exigeant au moins quinze (15) ans de scolarité;
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- Une expérience de cinq ans comme enseignant.

FAÇON DE PROCÉDER

Toute personne intéressée doit faire parvenir avant le 4 juillet 1974, une demande d'emploi et curriculum vitae complet à:

Service du Personnel,
Commission scolaire de Granby
385, rue Principale
Granby, Qué.
Telephone: (514) 372-1711



ANALYSTE DE SYSTÈMES (Services Scolaires)

Fonctions:

- Assurer le fonctionnement efficace d'un système intégré relatif à la tenue des dossiers scolaires (admission, inscription, relevés de notes, horaires). Préparer et établir une marche à suivre détaillée visant à créer une banque de données complètes sur tous les étudiants.

Conditions de Candidature:

- très bonne instruction générale (diplôme universitaire, de préférence);
- plusieurs années d'expérience en analyse de systèmes
- bonne connaissance des ordinateurs et des problèmes de programmation;
- esprit analytique et de synthèse; aptitude à s'exprimer avec clarté et précision;
- connaissance du français et de l'anglais

Traitement:

- A fixer selon la formation et l'expérience.

Veillez soumettre votre demande par écrit à:

M. Jean-Guy Bourbonnais,
Chef, Embauchage
Service du personnel
110, rue Wilbrod
Ottawa, Ontario, K1N 6N5

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA invite des demandes pour le poste de: DIRECTEUR DES ÉCOLES HOSPITALIÈRES ET CENTRES ALLIÉS

QUALITÉS REQUISES:
— Certificat de directeur élémentaire;
— Expérience dans des écoles hospitalières et centres alliés;
— Compétence et expérience dans l'éducation spéciale;
— Bilinguisme sera avantage.

TRAITEMENT:
Selon l'échelle des directeurs élémentaires.
(Minimum \$20,590 — maximum \$23,370)
L'engagement sera en vigueur dès le 1er septembre 1974.

Les candidats sont invités à soumettre leur résumé avant le 8 juillet 1974 à:

H. A. Barber
Surintendant du personnel
330 rue Gilmour
Ottawa, Ontario K2P 0P9

LOYOLA COLLEGE CONTRÔLEUR ADJOINT ADMINISTRATIF

Relevant du contrôleur, le candidat retenu assumera diverses responsabilités, comprenant entre autres: les vérifications internes, la collaboration à la préparation et au contrôle des budgets comme il se verra désigner à travailler sur certains projets spéciaux.

Le salaire de début s'échelonnnera entre \$10,000 et \$12,000.

Il est indispensable que les candidats aient reçu une formation professionnelle (B. Comm. C.G.A. ou R.I.A.) et possèdent de 2 à 5 ans d'expérience générale en comptabilité. Le candidat retenu sera dynamique, sérieux et doué d'esprit d'analyse, en mesure de travailler par lui-même et de communiquer avec diverses classes sociales.

Veillez adresser un résumé au:

LOYOLA COLLEGE
Bureau du personnel
7141 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec H4B 1R6

COLLÈGE ALGONQUIN recherche un ANIMATEUR SOCIAL

Fonctions et responsabilités:
Le titulaire du poste devra stimuler la participation des citoyens de la basse ville à la planification continue du programme de rénovation urbaine dans ce secteur. Un comité conjoint formé du comité de Réveil de la basse ville et du Collège Algonquin sera responsable du travail d'animateur.

L'animateur verra à assurer le lien entre les fonctionnaires municipaux, les contribuables et le comité de citoyens. Il aidera le comité de citoyens à représenter une plus grande proportion de la population et à être plus efficace.

Exigences minimums:
Les candidats doivent posséder une expérience pratique du travail d'animation sociale ou de développement communautaire, connaître le milieu et les citoyens de la basse-ville d'Ottawa. Le bilinguisme est de rigueur.

Veillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir par écrit au:
Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8
au plus tard le 5 juillet 1974 CONCOURS N° 182-74

ADJOINT SECRÉTARIAT DE GESTION (Comptabilité)

Emploi très intéressant dans le domaine de la comptabilité pour finissant de "The Institute of Chartered Secretaries and Administrators" ou pour personne avec expérience dans le travail administratif et corporatif et la comptabilité.

Les responsabilités sont diversifiées, y compris les fonds d'amortissement, le régime de retraite et l'émission d'actions et d'obligations. Le candidat choisi préparera en outre des relevés statistiques à l'intention du Gouvernement et de la Commission des valeurs mobilières. Il assurera également la liaison avec le bureau de crédit, la publication et la diffusion des rapports annuels et intermédiaires et des prospectus; de plus, il préparera l'ordre du jour des assemblées et sera responsable de la rédaction des procès-verbaux.

Toute offre de service demeurera confidentielle et nous en accuserons réception immédiatement. Veillez adresser toute demande par écrit au:

Directeur adjoint, Service du personnel
MONTREAL ENGINEERING COMPANY LIMITED
C.P. 777, Place Bonaventure
Montréal, Québec H5A 1K3

RÉSIDENCE POUR CONVALESCENTS ADMINISTRATEUR

Nous recherchons les services d'un administrateur pour notre luxueuse résidence pour convalescents, de 250 lits, à Ville Mont-Royal, Québec. L'expérience acquise dans résidences pour personnes âgées, dans l'administration d'hôtels ou d'hospitales serait souhaitable quoique non essentielle. Les candidats doivent nécessairement être bilingues.

Veillez adresser votre demande à:
L. A. Stevenson Executive Vice-President, Operations

Villacentres Limited
Suite 409
4800 Leslie Street, Willowdale, Ontario, M2J 2K9

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIER COMMUNICATIONS

Une compagnie croissante de Saint-Jérôme, qui fabrique et vend des répéteurs, des systèmes à courants porteurs et accessoires téléphoniques connexes, recherche un ingénieur ou un technologue ayant l'expérience de la transmission et de la fabrication, secteur téléphone.

Prière de faire parvenir son "curriculum vitae" en toute confiance à:

TRANSCOM ELECTRONICS MANUFACTURING LTD.
239, Bélanger
Saint-Jérôme, Québec

Vous aimez la musique, vous cherchez un revenu au-dessus de la moyenne, vous avez de l'entregent et êtes capable de faire équipe dans un groupe dynamique, nous aimerions vous rencontrer.

La position offerte s'adresse à un homme ou une femme qui désire faire carrière dans le monde de la musique. Communiquez à:
842-8811, poste 224



Le plus important distributeur de pianos et orgues Yamaha

ADJOINT PERSONNEL

Nous cherchons un adjoint bilingue pour travail dans les services du personnel et des relations ouvrières. Nous souhaitons quelques études universitaires, de préférence en arts ou en commerce, avec expérience dans le recrutement de personnel de bureau et de personnel technique.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur adjoint, Service du personnel
MONTREAL ENGINEERING COMPANY LIMITED
C.P. 777, Place Bonaventure
Montréal, Québec H5A 1K3

PRIX DE REVIENT

Une compagnie située à Iberville recherche les services d'un responsable pour son département du prix de revient. Les responsabilités comprendront l'implantation d'un système de prix de revient de même que la préparation et l'analyse de rapports mensuels.

Les candidats devront avoir complète la 4e ou 5e année du R.I.A. ou C.A.G. et posséder plusieurs années et devront être bilingues.

Veillez faire parvenir résumé en indiquant l'éducation, l'expérience et salaire.

Toutes les réponses seront traitées confidentiellement.
CASE 14,676 LA PRESSE

OPPORTUNITÉ DANS LA VENTE \$9,000 ET PLUS

Une compagnie multinationale spécialisée dans la fabrication du verre à vitre est à la recherche d'un représentant des ventes pour voyager en province. Bénéfices marginaux, avantages sociaux, auto fournie, compte de dépenses, possibilités d'avancement.

Les postulants devront envoyer leur "curriculum vitae" à:

M. Gilles Potvin,
Directeur adjoint régional des ventes,
VITRERIE PILKINGTON LTEE
3444 est, boul. St-Joseph,
Montréal H1X 1W6

LES MIR CONSTRUCTION Division de CIMENT INDÉPENDANT INC. HOMMES D'INSTRUMENTS

Les candidats doivent avoir 2 à 3 ans d'expérience en arpentage de routes et structures ou en bâtiments.

Les intéressés doivent communiquer par téléphone avec:

M. Roger Martin, ing.
351-7220

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Centre Local de Services Communautaires
Hochelaga - Maisonneuve Inc.

recherche
**UN COORDONNATEUR DU
SERVICE D'ACTION COMMUNAUTAIRE**

STATUT: Cadre intermédiaire
Sous l'autorité du directeur général, il a les responsabilités suivantes:
— Responsable de la programmation du service d'action communautaire (information, documentation, recherche et organisation communautaire)
— Responsable de la programmation du travail et de l'élaboration des objectifs du service
— Responsable de l'évaluation du travail du personnel du service
— Responsable des contacts avec les autres services du C.L.S.C. et avec les groupes du quartier
— Responsable de la préparation et de l'administration du budget du service
— Responsable de la représentation du service au Comité de Régie
— Responsable de l'implantation des politiques ou des mesures administratives décidées au conseil d'administration.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines, formation en recherche et en animation.

SALAIRE: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés feront parvenir leur offre de services par écrit, en joignant un curriculum vitae détaillé, avant le 12 juillet 1974 à:

C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve Inc.
1678, avenue de LaSalle
Montréal, Québec
à s Bureau du directeur général

UN TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

FONCTION: Sous la responsabilité du coordonnateur en social

— Participer au programme de consultation sociale (Prise de contact et traitement à court terme)
— Collaborer à l'élaboration et à l'application de programmes d'éducation, d'information, de prévention s'adressant à des groupes d'usagers du centre.

QUALIFICATIONS:
— Diplôme universitaire en service social
— Connaissance approfondie des techniques d'intervention individuelle
— Expérience de travail social auprès de groupes.
— Aptitudes à innover des approches dans le domaine de la prévention sociale
— Capacité de travailler en équipe
— Expérience minimum de deux ans, de préférence en milieu ouvrier

SALAIRE: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés feront parvenir leur offre de services par écrit, en joignant un curriculum vitae détaillé, avant le 12 juillet 1974 à:

C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve
1678, avenue de LaSalle
Montréal, Québec
à s Bureau du directeur général



LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOIS

**ANALYSTE-PROGRAMMEUR
(4 postes)
SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

FONCTIONS:

- Participe à toutes les phases de l'analyse fonctionnelle et organique; selon les besoins spécifiques des utilisateurs (usagers), détermine le contenu des fichiers et les moyens d'acquisition des données, prépare des esquisses de documents d'entrée et de sortie.
- Définit les conditions de validation des éléments de la banque de données; participe au découpage de la banque en fichiers et à la définition des genres de fichiers, mode d'organisation et mode d'accès à ces fichiers.
- Effectue certains segments de la programmation; dresse des diagrammes de programmes et code les instructions en un des divers langages de programmation.
- Rédige la documentation des programmes, prépare des jeux d'essais et vérifie les résultats des tests.
- Rédige des directives aux utilisateurs et participe aux présentations du système pour les utilisateurs.

EXIGENCES:

- D.E.C. option informatique ou formation équivalente et un minimum de quatre (4) années en programmation ou diplôme universitaire en informatique.
- Connaissance approfondie des principaux langages de programmation et aptitudes à l'analyse.

TRAITEMENT:

- Jusqu'à un maximum de \$13,907.00 selon l'expérience et les qualifications.

• • • • •

**ANALYSTE EN INFORMATIQUE
SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

FONCTIONS:

- Analyser différents problèmes de gestion d'ordre administratif, pédagogique, scientifique ou technique.
- Synthétiser les objectifs à atteindre et les besoins à satisfaire.
- Développer des solutions alternatives à ces problèmes, au moyen de méthodes impliquant l'utilisation d'un ordinateur de 3ième génération de forte puissance.
- Surveiller un certain nombre de programmeurs.

EXIGENCES:

- Posséder un diplôme universitaire terminal du premier cycle de préférence en sciences pures, sciences appliquées ou sciences commerciales ou un baccalauréat spécialisé en informatique.
- Minimum de trois (3) années d'expérience en informatique.
- Connaissance pratique des techniques d'analyse en traitement des données.
- Connaissance approfondie d'un langage de programmation assemblé serait un atout.
- Connaissance de l'O.S. du multitraitement et du télétraitement serait un atout.

TRAITEMENT:

- Jusqu'à un maximum de \$15,647.00 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande avant le 3 juillet 1974 au:

Directeur de la sélection
du personnel administratif
La Commission des Écoles
Catholiques de Montréal
3737 rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1X 3B3

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

FENCO

Nous avons présentement des postes vacants créés par l'expansion de notre bureau d'études de Montréal.

INGÉNIEURS ET PROJÉTEURS SENIORS

Possédant au moins cinq ans d'expérience industrielle et commerciale dans l'application des connaissances techniques et pratiques à la réalisation d'études conceptuelles et détaillées.

Les candidats retenus seront appelés à participer à une grande variété de projets et feront partie de groupes de projéteurs et de dessinateurs dans les disciplines suivantes:

STRUCTURE

Expérience en charpentes de béton et d'acier, réservoirs, silos et bennes, ouvrages de soutènement et de gros oeuvres.

ÉLECTRICITÉ

Expérience dans la transformation, la répartition et l'utilisation de l'énergie, les commandes et l'éclairage.

MÉCANIQUE

Expérience dans la tuyauterie des procédés, le choix des matériaux et de l'équipement et les analyses de résistance.

ARCHITECTURE

Expérience dans l'aspect architectural des bâtiments industriels et commerciaux.

GÉNIE MUNICIPAL

Expérience dans le domaine mécanique de l'alimentation en eau, les usines d'épuration et de traitement des eaux d'égout et résiduaires, la protection contre l'incendie et la plomberie.

FENCO a acquis une excellente renommée dans le domaine de l'ingénierie et ses travaux prennent présentement un essor considérable à travers le Canada. Les salaires et les avantages sociaux offerts sont intéressants et il régit au sein de la compagnie un esprit d'équipe enviable.

Les candidats intéressés doivent adresser leur curriculum vitae à titre confidentiel au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
LA COMPAGNIE DE GÉNIE
FOUNDATION LIMITÉE
345, Avenue Victoria
Montréal, Québec
H3Z 2N2

STATIONS **SUNOCO** A LOUER

**VOUS POUVEZ GAGNER \$12,000
ET PLUS DANS VOTRE
PROPRE COMMERCE**

**SUN OIL CO. LTD.
750, BOUL. LAURENTIEN
ST-LAURENT
VOUS OFFRE**

L'occasion de vous établir à votre propre compte. Nous avons quelques stations de service à louer. Ces stations de service sont situées à:

**POINTE-CLAIRE, MONTRÉAL,
et
DUVERNAY, LAVAL**

Endroits stratégiques avec un excellent potentiel pouvant rapporter des revenus substantiels à un homme d'affaires. SUNOCO vous aidera à développer un commerce de détail très profitable avec:

- 1— 4 semaines d'entraînement avec salaire
- 2— Suivi d'une aide professionnelle à la station même.

QUALITÉS REQUISES:

- Cours secondaire et/ou technique
- Expérience en affaires
- Gestion financière
- Connaissance des techniques marchandes
- Disposition à investir un capital minimum

Pour renseignements, téléphonez ou écrivez à:

Mlle Francine Gendron
747-4701
de 8 à 4 h P.M.

CONSEILLER JURIDIQUE - DROIT CIVIL

Domtar Limited, une des sociétés les plus importantes et les plus diversifiées au Canada, recherche les services d'un conseiller juridique pour prendre la direction de la section de droit civil de son service du contentieux. Le titulaire sera responsable de toutes les affaires juridiques de la Société au Québec, telles que contrats et acquisitions et, à l'échelle nationale, des questions afférentes à la pollution, aux accidents du travail, etc.

Le lieu de travail sera le siège social de la Société, à Montréal. Le titulaire travaillera en étroite collaboration avec la direction des débuts de nouvelles transactions commerciales et jouera un rôle important dans la négociation de contrats. Il devra posséder de cinq à six années d'expérience, de préférence au contentieux d'une entreprise et y avoir fait ses preuves.

Le conseiller juridique relèvera du secrétaire adjoint et chef du contentieux mais il sera également appelé à travailler en étroite collaboration avec les cadres supérieurs. Ce poste comporte de nombreux défis et le candidat choisi pourra éventuellement y faire une carrière des plus enrichissantes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en rappelant le dossier M 4 95, à:

Services d'emploi
Domtar Limited
B.P. 7210
Montréal (Québec) H3C 3M1

DOMTAR



VENTE et MARKETING

LE DEFI

Concevoir, organiser et diriger le service général des ventes du sociétariat (membership), collaborer à la promotion des stages, manifestations publiques, colloques, etc.

LE CANDIDAT

Possède des connaissances et de l'expérience dans le domaine de la vente et du marketing. Desire participer à la prise de décision.

A beaucoup d'initiative et peut travailler de façon autonome. Est capable de négocier avec les cadres supérieurs des entreprises.

Créateur, il cherche l'occasion de mettre en pratique ses idées.

Montre un leadership communicatif. Parle et écrit le français et l'anglais.

LE POSTE

Offre des avantages sociaux. Offre des possibilités de promotion.

Adresser vos notes biographiques sous pli confidentiel à Pierre Shoenor, directeur général



la chambre de commerce
du district de Montréal
1080 côte du Beaver Hall
Montréal, Canada H2Z 1T1

CONTRÔLEUR

CANDIDAT:
— R.T.A., C.G.A. ou équivalent, avec expérience dans la comptabilité, le prix de revient et la direction de bureau.
— personne dynamique et motivée.
— bilinguisme est essentiel.

FONCTIONS:
— coordonnateur des activités des divisions de l'entreprise.
— responsabilités de toutes les étapes de la comptabilité jusqu'à la préparation des états financiers.
— défi à relever pour candidat qui veut participer à la croissance d'une entreprise progressive.

SALAIRE:
— selon les qualifications.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
DIRECTEUR DU PERSONNEL
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ et associés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal H4Z 1G9, Que.



COMMISSION SCOLAIRE
DES MILLE-ÎLES

de mande un

PRINCIPAL POUR UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANGLAISE

QUALIFICATIONS:

- Bilingue;
- Une formation exigeant au moins 15 ans de scolarité;
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministère.

EXPÉRIENCE:

- Au moins 5 ans comme enseignant ou 3 ans comme principal ou principal-adjoint;
- Expérience dans les écoles àaires ouvertes.

Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 30 juin 74 à:

M. André Chaput,
Directeur du personnel,
2275 Honoré-Mercier,
Ste-Rose, Laval.

INGÉNIEUR-CONSTRUCTION

FONCTION:
Sous l'autorité du directeur des usines, il est responsable de la coordination et du contrôle des départements de dessin et de l'estimation. Il approuve tous les dessins de production aux fins d'acceptation par les sociétés traitées.

QUALIFICATIONS:
Ingénieur civil ou industriel diplômé, possédant un minimum de 3 à 5 ans d'expérience en constructions domiciliaires ou usines. Préférablement âgé de 30 à 40 ans.

LIEU DE TRAVAIL: Rive Sud (banlieue de Montréal).

SALAIRE: \$14,000 à \$16,000 selon qualifications. Autres avantages marginaux intéressants.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

CASE 14627 LA PRESSE

IAC LIMITÉE FINANCEMENT ET LOCATION INDUSTRIELS

Offre une carrière dans le financement industriel aux candidats sérieux et dynamiques, désireux de se perfectionner dans le financement et la location d'équipement. Ce candidat sera bilingue, âgé d'au moins 21 ans, et possédant un cours collégial ou universitaire, ou l'équivalent. L'expérience bancaire ou financière est un avantage mais non essentielle, car un programme de perfectionnement est donné à tous les candidats engagés.

Pour un rendez-vous, appelez messieurs Pierre Dionne ou Guy Larouche à:

739-4701

CARRIÈRES et PROFESSIONS



SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE SHAWINIGAN LIMITÉE

Malaisie

La Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée est chargée des études et du contrôle des travaux de construction d'un aménagement hydro-électrique en Malaisie. Le barrage sera un ouvrage en enrochements de 375 pieds de haut et la centrale abritera 4 groupes turbo-alternateurs de 87 MW chacun. Tous les ouvrages auxiliaires ainsi que l'appareillage font également partie des travaux.

74-02-26 Directeur des contrats et du bureau de chantier

Doit posséder au moins sept ans d'expérience dans l'administration de grands chantiers et doit pouvoir diriger la planification et l'ordonnement, le contrôle des coûts, la comptabilité de chantier et administrer le bureau de chantier.

74-02-28 Ingénieur adjoint senior (Tunnels)

Doit avoir de l'expérience dans le percement et le revêtement des galeries pour aménagements hydro-électriques ou ouvrages similaires.

Les postes sont pour une période de 3 à 5 ans. Les avantages sociaux comprennent d'intéressants congés au pays et outre-mer et le logement gratuit pour toute la famille. Le salaire sera en fonction de l'expérience et des responsabilités.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en mentionnant le numéro de référence correspondant.

Michel Bonneville
Directeur de l'embauchage
Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée
Case postale 3010, Succursale B
Montréal, Québec
H3B 3L7

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC RECRUTE

1 - COORDONNATEUR DU PROJET DE T.V. ÉDUCATIVE (CÔTE D'IVOIRE)

A) PROJET

L'A.C.D.I. parraine en collaboration avec d'autres pays un projet de T.V. éducative à Bouaké Côte d'Ivoire. L'équipe canadienne (environ 30 coopérateurs) est essentiellement responsable de la rédaction, impression et publication de manuels ou documents d'accompagnement pour les émissions télévisées (produites par l'équipe française).

B) FONCTIONS

Le coordonnateur de l'équipe canadienne pour ce projet aura comme responsabilités principales: direction d'une équipe de rédacteurs pédagogiques et de techniciens en imprimerie; contrôle du budget et du calendrier de production; maintien de relations étroites avec autres sections du projet, autorités ivoiriennes et ambassade du Canada.

C) LE CANDIDAT

En plus d'avoir terminé normalement des études de 2e cycle, il devra avoir fait preuve d'une vaste expérience en gestion scolaire en même temps qu'être bon pédagogue. Devra également être capable de tact, diplomatie, entreprenant et apte à maintenir de bonnes relations humaines.

AUTRES CONDITIONS

Citoyenneté canadienne, excellente maîtrise du français; intérêt marqué pour la coopération internationale.

DATE LIMITE

Tous les candidats intéressés par ce poste doivent faire parvenir c.v. détaillé au plus tard le 8 juillet a:

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTION AFRIQUE FRANCOPHONE
122 rue BANK, Ottawa, Ontario K1A 0G4
(613) 996-7638

DIRECTEUR ADJOINT

Assurance

La croissance extrêmement rapide des affaires a suscité la création d'un poste clé de gestion au sein d'une des plus grandes sociétés au monde d'assurance contre l'incendie et les risques divers. Chargé de la surveillance de vingt-quatre personnes, le directeur adjoint aura la responsabilité d'orienter et de contrôler cette croissance dans le service des assurances individuelles. Ce poste de "commandant en second" offre au titulaire qualifié des possibilités illimitées d'avancement. Lieu de travail: Montréal.

La personne que nous recherchons est parfaitement bilingue, connaît assez bien l'examen des risques et possède environ cinq années d'expérience en assurance ou dans un secteur financier connexe. De formation solide, le candidat choisi sera un administrateur d'élite qui sait maximiser les profits, promouvoir l'avancement du personnel et diriger l'évolution. Jeune et dynamique, il voit dans ce poste une occasion unique de se faire une carrière passionnante dans un secteur en pleine expansion.

Vous référant au dossier 45-11-512, veuillez adresser votre demande à
Lorraine Kucharsky, Suite 835, 1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

P. S. ROSS ET ASSOCIES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

Traitement initial jusqu'à \$23,000

Notre client, une société spécialisée dans le domaine de la métallurgie et située en province vous offre l'opportunité d'œuvrer dans un poste d'envergure au sein de cette industrie lourde. Relevant de l'ingénieur en chef, vous coordonnerez les activités de génie mécanique reliées au design et à l'aménagement de l'équipement de production. Vous représenterez votre discipline dans tous les projets de réfection et d'agrandissement.

Les candidats qualifiés pour ce poste sont des ingénieurs bilingues qui ont acquis une solide expérience dans le domaine du génie mécanique au sein d'une industrie lourde. Ils ont déjà mis à l'épreuve leurs connaissances sur des problèmes d'aménagement d'usine et d'installation de machinerie. Ils sont capables de fonctionner d'une façon autonome et reconnaissent dans ce défi l'occasion de parfaire leur formation professionnelle dans un poste qui offre d'excellentes chances d'avancement.

Vous référant au dossier 34-11-688, veuillez adresser votre demande à
André Briand, Suite 835, 1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

P. S. ROSS ET ASSOCIES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE

Une occasion unique vous est offerte par une compagnie spécialisée dans la métallurgie et située en province. Le candidat choisi se verra confier les responsabilités de supervision du contrôle de la qualité et de l'inspection au service du coulage. En plus de diriger un personnel hautement spécialisé, il devra élaborer et mettre en application de nouvelles techniques reliées au contrôle de la qualité. Un traitement initial au-dessus de la moyenne et une gamme de bénéfices sociaux sont offerts.

Les candidats intéressés sont bilingues et familiers avec les techniques de génie métallurgique. Ils possèdent quelques années d'expérience et ont idéalement des connaissances reliées au contrôle de la qualité dans l'industrie des mines ou des métaux. Ils se caractérisent par leur esprit d'analyse, leur maturité et leur capacité de communiquer efficacement à tous les échelons. Ils sont motivés par le désir de contribuer au succès de l'entreprise et d'assumer éventuellement des responsabilités au niveau de la direction d'usine.

Vous référant au dossier 45-11-595, veuillez adresser votre demande à
André Briand, Suite 835, 1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A3, Québec

P. S. ROSS ET ASSOCIES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

LA PRESSE VOUS OFFRE LE MEILLEUR CHOIX DE CARRIÈRES ET PROFESSIONS TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE. **la presse**

UNION

Offre d'emploi intéressante pour dynamique chef de file

DIRECTEUR D'ENTREPÔT

Les candidats seront familiarisés avec le transport de matériaux et l'administration générale d'entrepôt. Nous offrons un généreux programme de boni, d'excellents avantages et un bel avenir au sein d'une organisation dynamique en plein essor.

Faire parvenir "curriculum vitae" confidentiellement à:
M. JOHN VEGSO

MARCHÉ UNION

10550 boul. Parkway, Ville d'Anjou, H1G 1R3

LA COMMISSION SCOLAIRE DU SAULT-SAINT-LOUIS requiert les services d'un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL BILINGUE

CAD. 002

LIEU DE TRAVAIL: Direction générale
7644, rue Edouard, LaSalle

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général.

Il est responsable des publications et rapports, des activités d'administration et des relations internes et externes qui lui confie le directeur général.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité. Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire de préférence en droit ou en administration.
- Six (6) années d'expérience pertinente, en particulier dans des services de secrétariat.

TRAITEMENT:

Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation — Document no 2.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE AUX SOINS DE

M. PIERRE GABRIELE,
170 — 15e avenue, Lachine.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION: le 5 juillet 1974

CHEF SOUSCRIPTEUR ASSURANCE-GROUPE

Traitement initial environ \$17,000

Vous êtes un expert en matière d'assurance-groupe et désirez maintenant assumer la direction de toutes les activités de souscription d'une compagnie d'assurance-vie. Aux responsabilités de détermination des primes et de préparation des contrats d'assurance-groupe s'ajoutent la gestion et l'administration du personnel de votre service. Dans le contexte de votre carrière, vous êtes hautement qualifié dans votre champ d'expertise et vous voulez continuer votre formation professionnelle. Lieu de travail: Montréal.

Les candidats intéressés à ce poste sont bilingues, possèdent de préférence un diplôme universitaire et ont acquis environ cinq années d'expérience dans le domaine de la souscription d'assurance-groupe. Ils font preuve de jugement dans l'évaluation des risques et de flexibilité dans l'interprétation des soumissions. Leurs attributs de chef leur permettent de diriger un groupe de subordonnés et d'accéder éventuellement à une fonction de cadre.

Vous référant au dossier 45-11-513, veuillez adresser votre demande à
David Soles, Suite 835, 1, place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

P. S. ROSS ET ASSOCIES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Une société américaine importante, s'occupant des propriétés immobilières et de l'aménagement des terrains, est à la recherche d'un directeur général avec de l'expérience pour diriger un projet de plus de 2,000 acres dans la région de Montréal.

Le candidat choisi devra:

1. démontrer ses antécédents professionnels dans le domaine de la direction générale
2. connaître à fond le marché foncier dans la région
3. être bilingue
4. avoir de l'expérience dans toutes les phases d'aménagement et dans l'organisation du marché industriel/commercial et résidentiel
5. entretenir de bonnes relations de travail avec les directeurs des organismes gouvernementaux et communautaires ainsi qu'avec ceux des entreprises privées

Prière d'envoyer votre curriculum vitae en mentionnant vos salaires antérieurs à:

C.P. 1858,
Succursale A,
Montréal, Qué. H3C 3A6

HÔPITAL ST-BENOÎT

8050 est, rue Notre-Dame, Montréal H1L 3K5
requiert pour septembre 1974, les services d'un(e)
SURVEILLANT(E) de soirée, 3h30 à 11h30. Temps
partiel.
INFIRMIER(E)-CHEF en gériatrie, de jour, 7h30 à
3h30.

Faites parvenir "curriculum vitae" à:
JACQUES CARON,
Directeur du personnel,
HÔPITAL ST-BENOÎT

DUN & BRADSTREET

division perception commerciale

Agé entre 23 et 25 ans...
Nous recherchons un SPÉCIALISTE dans le domaine de la perception commerciale possédant un minimum de 2 ans d'expérience. Le sujet doit être parfaitement bilingue, possédant une bonne personnalité, dynamique, ayant des aptitudes pour la vente et désireux d'accéder au poste de gestionnaire.

Veuillez communiquer avec M. Viau à:
861-9041

MERIT CLOTHING REGISTERED MALE CLOTHING

VENDEURS - VÊTEMENTS POUR HOMMES

LE POSTE Par suite de départ en retraite de l'un de nos agents-représentants et l'accroissement substantiel de nos ventes, nous procédons actuellement à une réorganisation de notre personnel de ventes pour la province de Québec. Toutes nos régions sont bien établies et fournissent un excellent volume de ventes; cependant, il existe encore de véritables possibilités d'accroissement de nos ventes et l'occasion de réaliser des revenus.

LES CANDIDATS Il est essentiel qu'ils soient parfaitement expérimentés comme vendeurs de vêtements masculins, familiarisés avec les régions de la province, préférablement dans les ventes de pantalons pour hommes. Nécessairement bilingues. Veuillez adresser un résumé aux soins de:

M. Lou Ginsberg
Registered Male Pants
3575 boul. St-Laurent, Montréal, Qué

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Vous vous mourez d'aller à Vancouver?

Il y a longtemps que:

- vous vous mourez d'aller vivre à Vancouver?
- vous croyez que le rythme de vie du Pacifique convient mieux à votre personnalité flamboyante?
- vous êtes convaincu que votre génie créateur se réaliserait mieux sous des cieux plus cléments?

Publicité McKim vous offre:

- de vous amener à ses frais
- un salaire avantageux
- les bénéfices marginaux usuels
- un travail consistant à produire des textes originaux tout autant qu'à faire de l'adaptation de l'anglais au français

A la condition que:

- vous soyez — de fait ou dans l'âme — un rédacteur/traducteur réellement intéressé à faire sa marque dans la publicité

Ecrivez à:

Ghislain Leblond
Publicité McKim Ltée
1155, boul. Dorchester ouest
Montréal

GÉRANT RÉGIONAL RELATIONS INDUSTRIELLES

(Environ \$24,000)

Une importante compagnie canadienne de distribution de produits de consommation offre une possibilité intéressante à un spécialiste des Relations Industrielles.

Relevant du Vice-Président, le titulaire jouera un rôle important dans la conception et l'administration des politiques de Relations Industrielles de la Compagnie. Il représentera la Direction dans l'administration d'un grand nombre de conventions collectives et il collaborera aux négociations pour toutes les usines dans un territoire défini. En coopération avec les Directeurs de Personnel des usines, il sera responsable des bonnes relations entre la Compagnie, les représentants de l'Union et les employés.

Spécialiste en Relations Industrielles, le candidat idéal est bilingue et diplômé universitaire - possédant un minimum de 5 ans d'expérience dans la négociation, l'administration et l'interprétation des conventions collectives. Ce poste offre un défi intéressant de participation active au niveau de cadres supérieurs en plus d'apporter au titulaire l'occasion de prendre de plus grandes responsabilités et d'avancer au sein de la Compagnie.

Prière de s'adresser en toute confiance à:
Suite 911, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal H3B 2J8 - 879-1444.

John Holt Claude
STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

DIRECTEUR DE RELATIONS PUBLIQUES

(Environ \$30,000)

Une importante compagnie manufacturière nord-américaine dont la gamme de produits industriels requiert une technologie poussée est à la recherche d'un Directeur de Relations Publiques pour ses opérations canadiennes.

Relevant du président, le candidat devra maintenir d'étroits contacts avec ses confrères du siège social et ceux des autres filiales. Il conseillera le président sur les politiques de relations publiques devant être adoptées afin d'assurer la bonne réputation de la compagnie auprès des clients et employés présents et futurs, des fournisseurs, du secteur industriel, et du public en général. Il sera responsable pour la publication du journal bilingue de la compagnie visant à l'information des employés, clients, vendeurs et principaux contacts d'affaires.

Le candidat requis devra posséder une vaste expérience des relations publiques axée sur "l'image corporative" et l'établissement d'excellentes relations à tous les niveaux. Un intérêt marqué pour le domaine technologique est souhaitable. Les candidats fortement motivés par l'étendue et les défis d'une participation active aux niveaux supérieurs de la compagnie seront attirés par ces responsabilités.

Prière de s'adresser en toute confiance à:
Suite 911, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal H3B 2J8 - 879-1444

John Holt Claude
STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

CADRE SUPÉRIEUR RELATIONS INDUSTRIELLES

(Aux environs de \$30,000.00)

Une importante compagnie canadienne, manufacturière de biens de consommation, est à la recherche d'un cadre supérieur — relations industrielles.

Le candidat sera responsable de la définition des politiques de relations industrielles, de l'interprétation et l'administration de plusieurs conventions collectives et il participera aux négociations de ces conventions. De plus, il devra encourager et maintenir de bonnes relations entre les employés et les représentants d'union. Dote d'initiative et d'entregent, il aura acquis une expérience valable dans le domaine des relations industrielles.

Le poste implique plusieurs unités de négociations avec différents syndicats. Il offre la possibilité d'accroître ses responsabilités et de progresser rapidement tout en relevant un défi intéressant. Le bilinguisme est de rigueur.

Prière de s'adresser en toute confiance à:
Chambre 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal H3B 2J8 - Tél. 879-1444

John Holt Claude
STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

ADMINISTRATEUR EN CHEF

INSTITUT CANADIEN de RECHERCHE
en TECHNIQUES FORESTIÈRES

Un nouvel organisme de recherche sur les techniques forestières est formé présentement au Canada pour mener des recherches sur tous les aspects de la cueillette et du transport des moissons forestières pour les industries des pâtes à papier et du traitement du bois. Cet organisme requiert les services d'un cadre supérieur qui, à titre d'administrateur en chef et de président, acceptera le défi que présentent la planification des installations, la mise au point d'un programme de recherche précis et la mise sur pied d'une équipe exceptionnelle de chercheurs. L'organisme prévu sera appuyé par des services officiels majeurs et il collaborera étroitement avec les départements forestiers des universités de l'Est et de l'Ouest.

Le candidat recherché doit posséder de solides antécédents de gestion et d'administration (recherche); il doit, de plus, être tourné, dans sa méthode et ses programmes, vers l'efficacité. Une expérience d'un domaine connexe est souhaitée. Doit être bilingue et détenir un titre avancé en génie mécanique, études des systèmes ou discipline équivalente. Le traitement offert est très intéressant. Un poste d'une telle envergure est chose très rare. Pour l'entière protection de tous les candidats, toute demande sera étudiée à titre essentiellement confidentiel et les premiers contacts se feront uniquement entre le candidat et notre organisme.

Les chefs du secteur industriel ont indiqué leur souhait unanime que ce poste soit comblé par un candidat hautement qualifié et ils espèrent que toutes les demandes provenant de candidats compétents, peu importe leur poste actuel, soient considérées.

Prière de présenter sa demande en joignant un curriculum.
Booz Allen & Hamilton Canada Ltd.
Box 127, Toronto-Dominion Centre,
Toronto, Ontario M5K 1H1



Bell Canada

ANALYSTES DE SYSTÈMES

Nous sommes à la recherche de spécialistes à tous les niveaux de compétence pour notre nouvelle division du groupe de la structuration de systèmes à Montréal. Pour les personnes qui possèdent les qualifications nécessaires, des possibilités de carrières intéressantes existent dans les domaines suivants:

- Perfectionnement des systèmes manuels
- Contrôle de la documentation
- Direction des bulletins officiels
- Administration des projets et contrôle de qualité
- Elaboration des modes d'organisation et des méthodes de travail.

Les candidats doivent avoir au moins deux ans d'expérience dans l'un ou l'autre des domaines mentionnés ci-haut.

Une bonne connaissance et/ou une expérience pratique des domaines suivants est un avantage.

- Génie industriel
- Documentation d'affaires, conception, coûts de production et emballage
- Direction des bulletins officiels, avec évaluation de leur maintien et des moyens d'emménagement.
- Analyse essentielle du rythme de travail et de la circulation des documents.

La connaissance ou l'expérience pratique des systèmes informatiques est un avantage.

Le salaire est en proportion avec l'expérience et les qualifications.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae à:

Bell Canada
Structuration de systèmes
M. F. Potipco
Contrôleur adjoint-recrutement et perfectionnement
des effectifs
15^e étage, 1080 Côte du Beaver Hall
Montréal, Québec
H3C 3G4

Pour de plus amples renseignements composer: 871-1421.



COLLÈGE AHUNTSIC

OFFRE D'EMPLOI

ENSEIGNANTS À TEMPS PLEIN

DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL ET ARPENTAGE

2 postes à combler

NATURE DU TRAVAIL: L'enseignement des cours suivants: "Projections cartographiques" et "Topométrie".

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme universitaire du 1^{er} cycle ou l'équivalent; expérience pertinente souhaitable.

TRAITEMENT: Selon les normes du ministère de l'Éducation.

DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL ET ARPENTAGE

1 poste à combler

NATURE DU TRAVAIL: L'enseignement du contrôle de la qualité (essais physiques) des ciments, bétons, agrégats, asphaltes et sols, de même que l'enseignement des sciences graphiques et de la géométrie descriptive.

QUALIFICATIONS REQUISES: Formation et expérience pertinentes.

TRAITEMENT: Selon les normes du ministère de l'Éducation.

DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE (APPLICATIONS THERMIQUES)

1 poste à combler

NATURE DU TRAVAIL: L'enseignement des techniques de tuyauterie, de réfrigération, de ventilation et de climatisation.

QUALIFICATIONS REQUISES: Compétence en plomberie, chauffage et estimation; Minimum de deux années d'expérience dans la réalisation de projets en plomberie et chauffage; Scolarité minimum de 16 années ou l'équivalent.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le lundi 8 juillet 1974, à 16h, à l'endroit suivant:

Collège Ahuntsic,
Service du Personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal
H2M 1Y8

AGENT DES RELATIONS PUBLIQUES

Le titulaire devra concevoir et diriger un programme d'information et de relations publiques sur la production et l'utilisation de l'eau lourde dans le contexte du programme nucléo-électrique canadien, ainsi que sur l'établissement et l'exploitation d'une usine d'eau lourde qui sera construite près de Gentilly, au Québec.

Diplôme universitaire.

Au moins dix années dans le domaine des relations publiques avec des succès démontrés dans des postes de responsabilité et dans les relations avec les organes de nouvelles, les hommes d'affaires et les organismes gouvernementaux du Québec. L'habileté à écrire et à parler les deux langues officielles est indispensable.

Ce nouveau poste demandera du titulaire la compétence, l'habileté et l'initiative requises pour planifier et mettre sur pied un programme efficace de relations publiques.

Toutes les demandes devront être soumises avant le 15 juillet 1974 et adressées à

L'Énergie Atomique
du Canada, Limitée

PROJETS D'EAU LOURDE
C.P. 3504 Ottawa, Ontario, K1Y 4G1
Concours HWP-5

COMPTABLE AGRÉÉ

Futur associé

Le comptable agréé que nous recherchons doit être capable de devenir associé du bureau de Montréal d'ici deux ans.

Notre client, une équipe dynamique d'experts comptables, projette une expansion poussée de ses services de vérification et de consultation en fiscalité, en planification financière ainsi qu'en fusion et acquisition. Cette équipe, qui opère présentement à Toronto et à Montréal, désire s'imposer par sa compétence professionnelle et se structurer de façon à maintenir des contacts étroits pour mieux conseiller ses clients.

Les candidats à ce poste sont de préférence âgés de 27 à 30 ans et ils ont acquis environ trois ans d'expérience comme comptables agréés au sein d'une firme d'experts comptables compétents. Ils sont hautement qualifiés sur le plan académique et maîtrisent parfaitement les principes fondamentaux de la comptabilité. Une connaissance des lois fiscales constituerait un véritable atout. Nous recherchons des candidats motivés et d'une grande intégrité personnelle. Ils veulent accéder rapidement à un statut élevé et assumer des responsabilités de premier plan au sein d'une firme de taille moyenne.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae
confidentiellement à André Filion, 1808 ouest,
rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5, tél. 937-9525.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

Cabinet-conseil
en gestion des ressources humaines

EATON

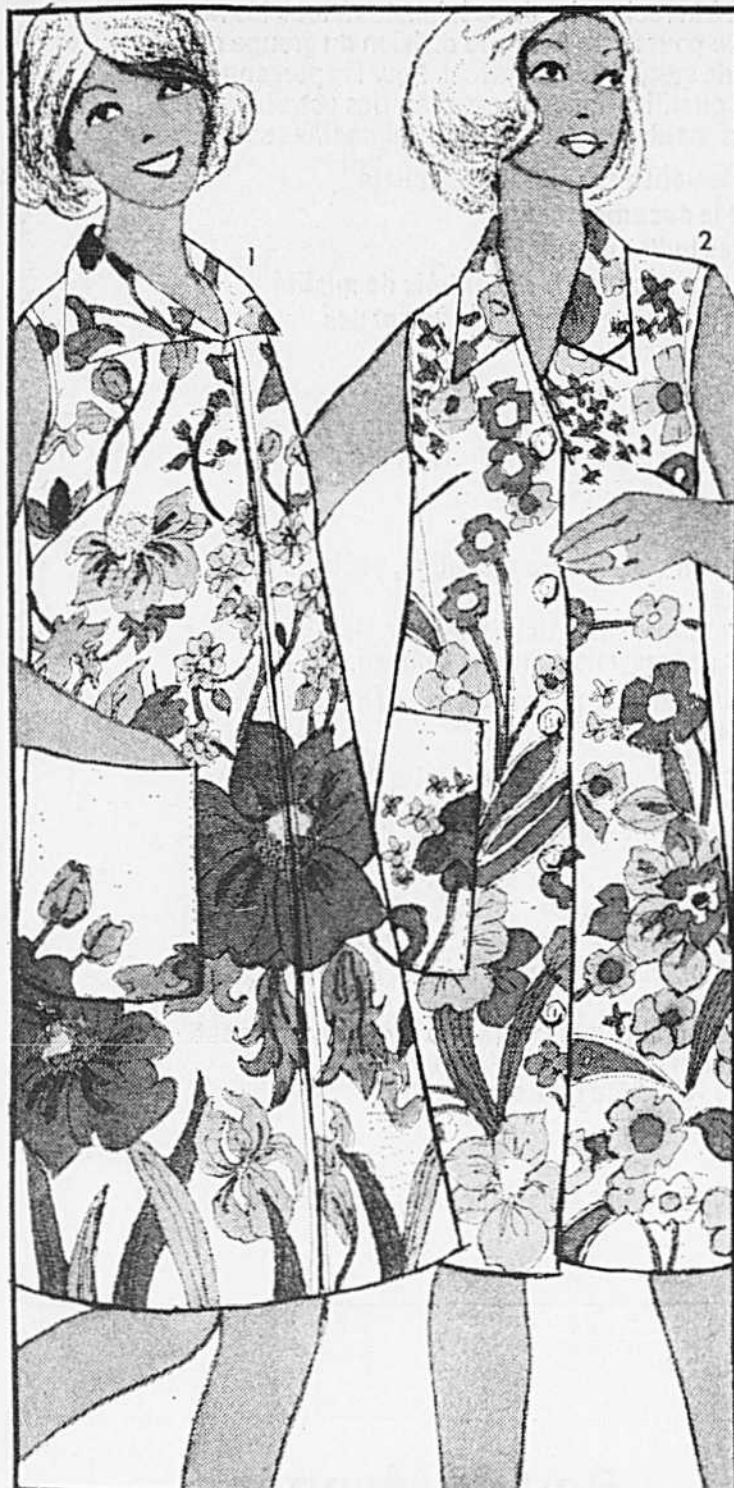
**NIVEAU
DU**

MÉTRO

**CENTRE-
VILLE**

Ainsi qu'à **Langelier** (Centre commercial Langelier, 7373, boul. Langelier) et à **LaSalle** (Centre commercial Pont-Mercier, 410, av. Lafleur.)

Aussi à Anjou et à Pointe-Claire Venez ou téléphonez **842-9211** Livraison des commandes de 3.00 et plus.



Robes élégantes

Prix Eaton
467
ch.

1. Robe sans manches avec encolure en «V». Courte glissière à l'avant et une poche plaquée. En coton piqué dans des imprimés variés roses et bleus. Tailles: petite, moyenne ou grande. Rayon 909

Robes de qualité (non illustré)

Prix Eaton **567** ch.

Sans manches avec encolure en «V» et glissière à l'avant. Imprimés variés roses et bleus en coton piqué. Tailles: 38/40/42/44. Rayon 909

Robes à boutons

Prix Eaton
467
ch.

2. Robe sans manches avec col à pointes, devant boutonnant et poche plaquée. En coton piqué bleu ou rose, en tailles petite, moyenne ou grande. Rayon 909

Chemisier de bon goût (non illustré)

Prix Eaton **567** ch.

En coton piqué rose et bleu, avec col à pointe, devant boutonnant et poche plaquée. Tailles 38, 40, 42, 44. Rayon 909



Monocorps élégants

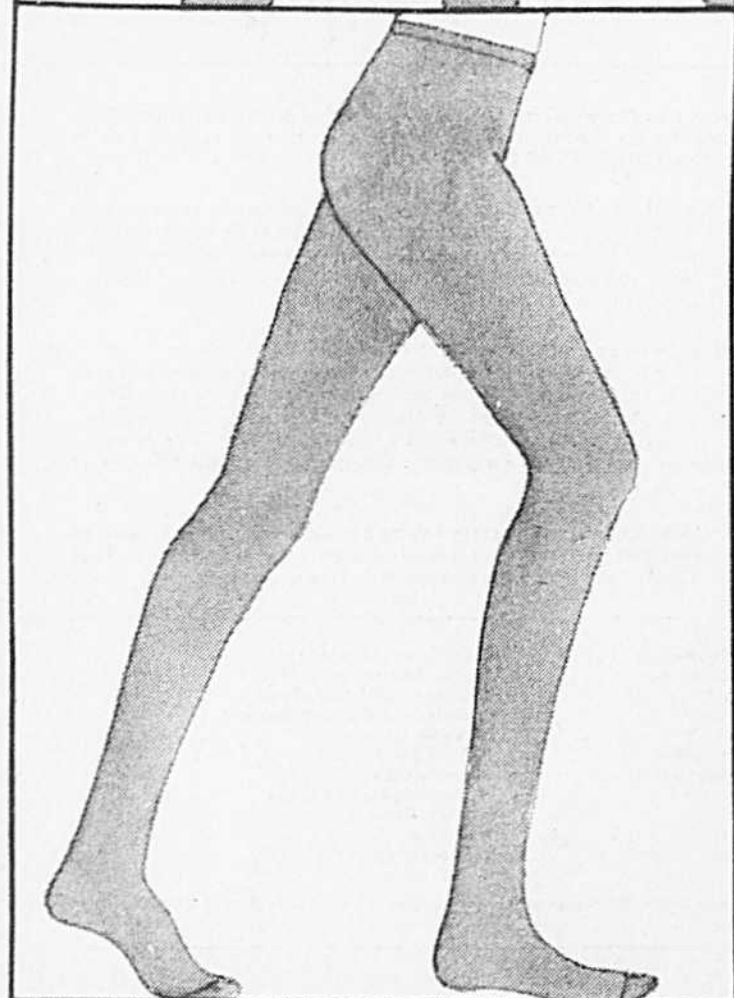
Prix Eaton
279
ch.

Monocorps assortis à des shorts, pantalons, ou jupes. En nylon léger, lavable à la main ou à la machine. (3) Modèle froncé à la taille, personnalisé par des motifs de style abstrait. (4) Coupe droite, tissu à motifs de cercles. Choix de turquoise/jaune, vert/rose, marine/rouge, marine/vert. Tailles: petite, moyenne, grande. Rayon 946.

Shorts pour l'été

Prix Eaton
299
ch.

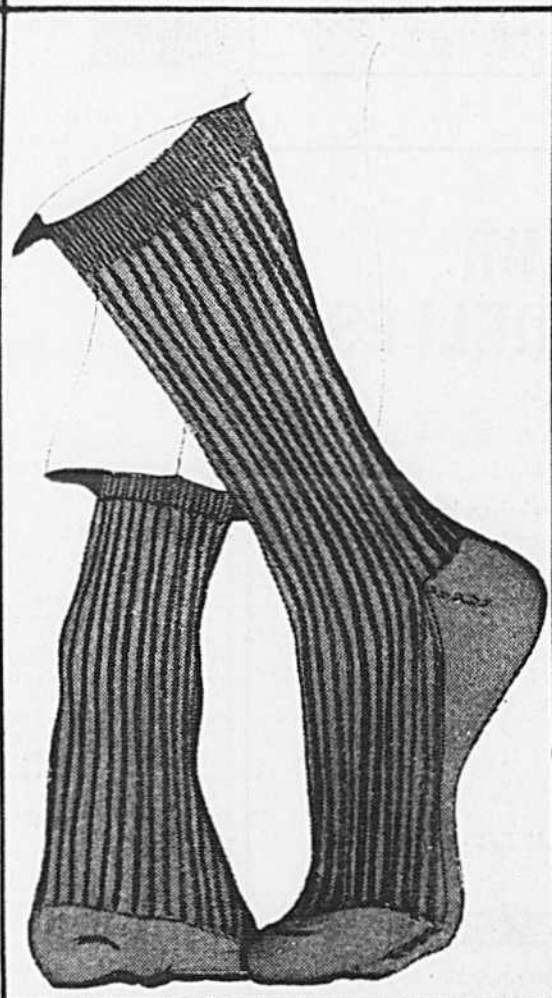
5. Shorts laver-et-porter avec bouton et glissière à l'avant. Taille élastique. Polyester lavable à la main ou à la machine. Couleurs variées: vert pâle, beige, rose ou bleu en tailles 12 à 16. Rayon 946



Bas-culotte

Prix Eaton
Format courant (100-150 livres): **6 / 319**
Grand format (160-220 livres) **6 / 459**

Bas-culotte avec bouts renforcés. En nylon, lavables à l'eau tiède. Format courant en teintes: beige, épices, brun, ivoire, coquille, taupe, blanc, noir. Grand format: beige, épices, taupe. Rayon 901



Socquettes pour hommes et garçons

Prix Eaton
Hommes: **5 / 539** Garçons: **5 / 500**

Socquettes en laine et nylon, lavables à l'eau tiède. Mi-mollet avec élastique au haut. En gris, marine, brun, rouge vin, blanc, beige, vert, noir et charbon. Pointure 9-11, pour garçons, 10-13, pour hommes. Rayon 901

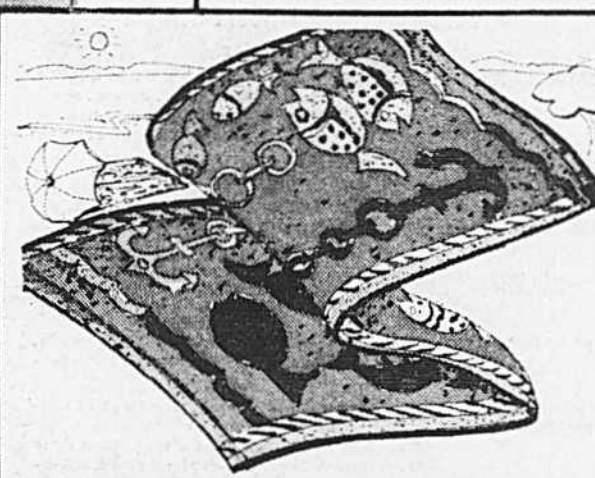


Draps et taies sans repassage

Prix Eaton
39" x 75" (emboitant) **479** ch. 54" x 75" (emboitant) **499** ch.
72" x 96" (droit) **269** la paire

Draps Wabasso blancs sans repassage. Lavable à la machine. Droits ou enveloppants pour lits jumeaux ou doubles. Taies assorties. Blanc seulement. Rayon 936

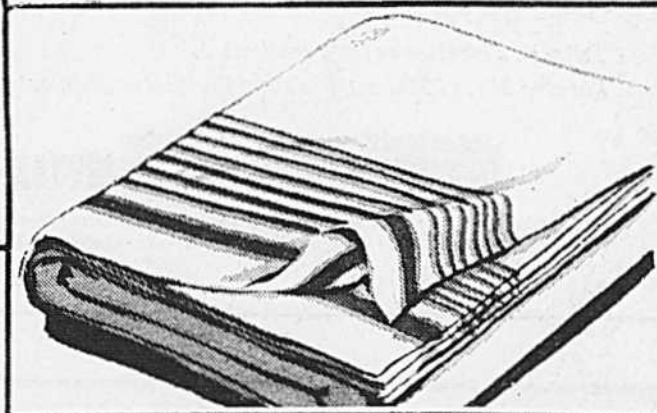
Egalement disponible aux magasins: Carrefour Laval, Mail Cavendish et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore)



Serviettes de plage

Prix Eaton **4.39** ch. **2 / 850**

Serviettes épaisses et absorbantes en coton. Motif nautique. Profitez de cette aubaine pour en acheter beaucoup. Environ 30" x 60" en bleu/blanc/rouge. Rayon 936

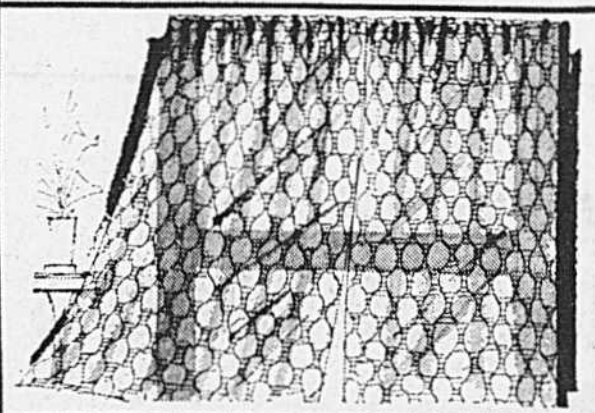


Couvertures en finette de coton et polyester

Prix Eaton
70" x 90" **467** ch. 80" x 100" **547** ch.

Couvertures de finette Tex-Made «Alpine». Confortables et légères pour les nuits fraîches. Blanc cassé à bordures rayées bleu, vert, rose ou ton or. Rayon 936

Egalement disponible aux magasins: Carrefour Laval, Mail Cavendish et à ou par Ottawa (Centre-commercial Bayshore)



Panneaux en filet

Dimensions approximatives Prix Eaton
45" x 63" **599** ch. 45" x 95" **799** ch.

Motif à mailles ouvertes qui enlivera vos fenêtres. Polyester qu'on peut laver et accrocher. Couleurs: melon, avocat, bleu ou ton or. Rayon 936

24 juin - 1^{er} juillet

La semaine du Canada.



pensons-y!

Voici la liste des gagnantes de la promotion «Pour femmes seulement»:

- Madame Lois Shubert de Côte-St-Luc — voyage à Paris
- Madame A. Bassous de Montréal — visite à Blue Bonnets
- Mlle Marjorie McGilvray de Ville St-Laurent — participation à une joute des Alouettes
- Mlle Magdalen Adderley de Verdun — visite de l'usine de filtration de la Ville de Montréal
- Mlle Nancy Glenn de Beaconsfield — visite à bord d'une balayeuse de rues de la Ville de Montréal
- Mlle Raymonde Beaulieu de Montréal — visite d'une caserne de pompiers

EATON EST À VOTRE SERVICE.

Centre-ville 677, rue Ste-Catherine ouest. **Pointe-Claire** Centre commercial Fairview. **Anjou** Les Galeries d'Anjou

ET MAINTENANT VIENNENT S'AJOUTER:

Mail Cavendish et **Carrefour Laval**
Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc. Sortie 7 de l'autoroute, Laval.